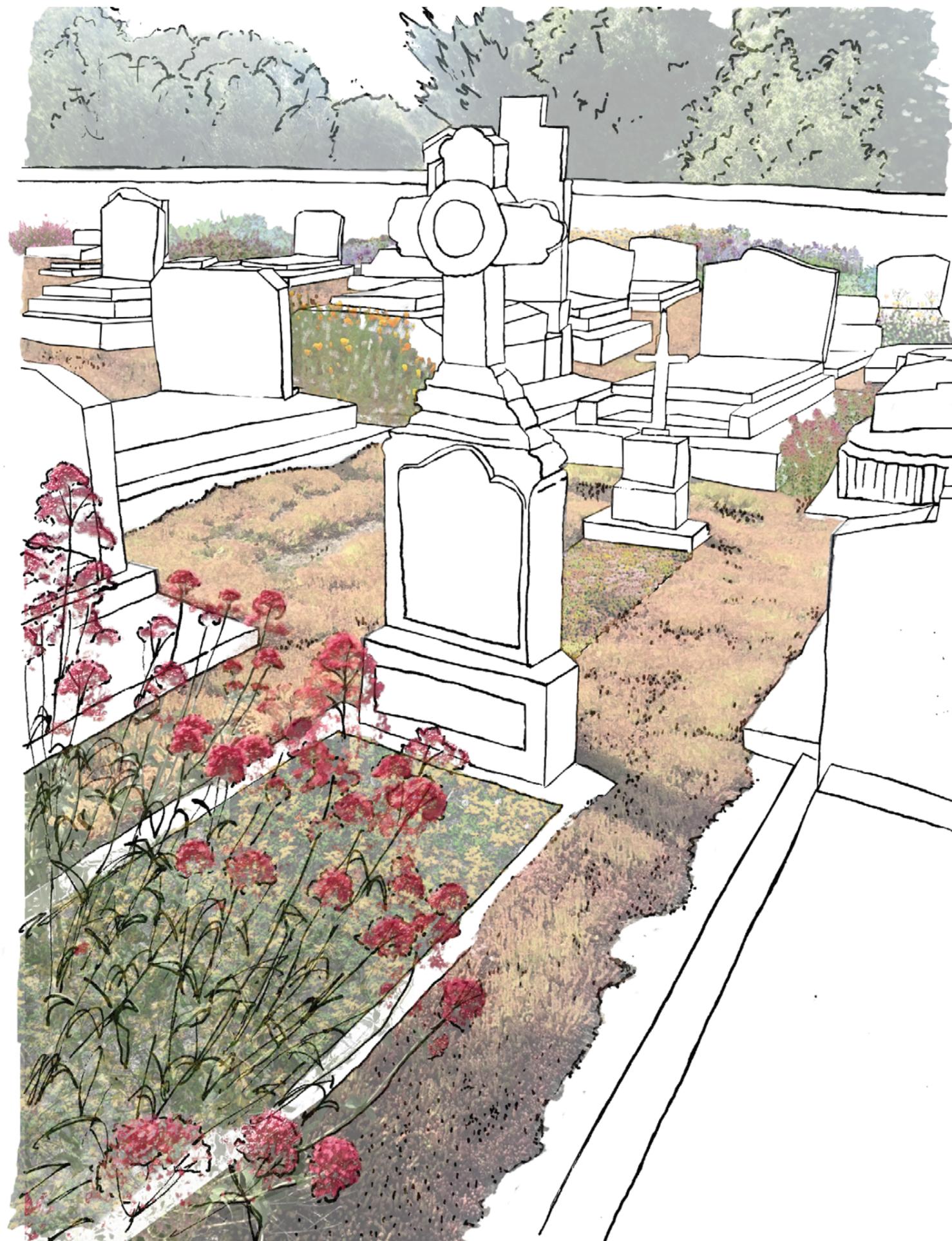


ZÉRO PHYTO ET VÉGÉTALISATION

GUIDE POUR UNE GESTION
ET UNE CONCEPTION DE
CIMETIÈRES VÉGÉTALISÉS



36

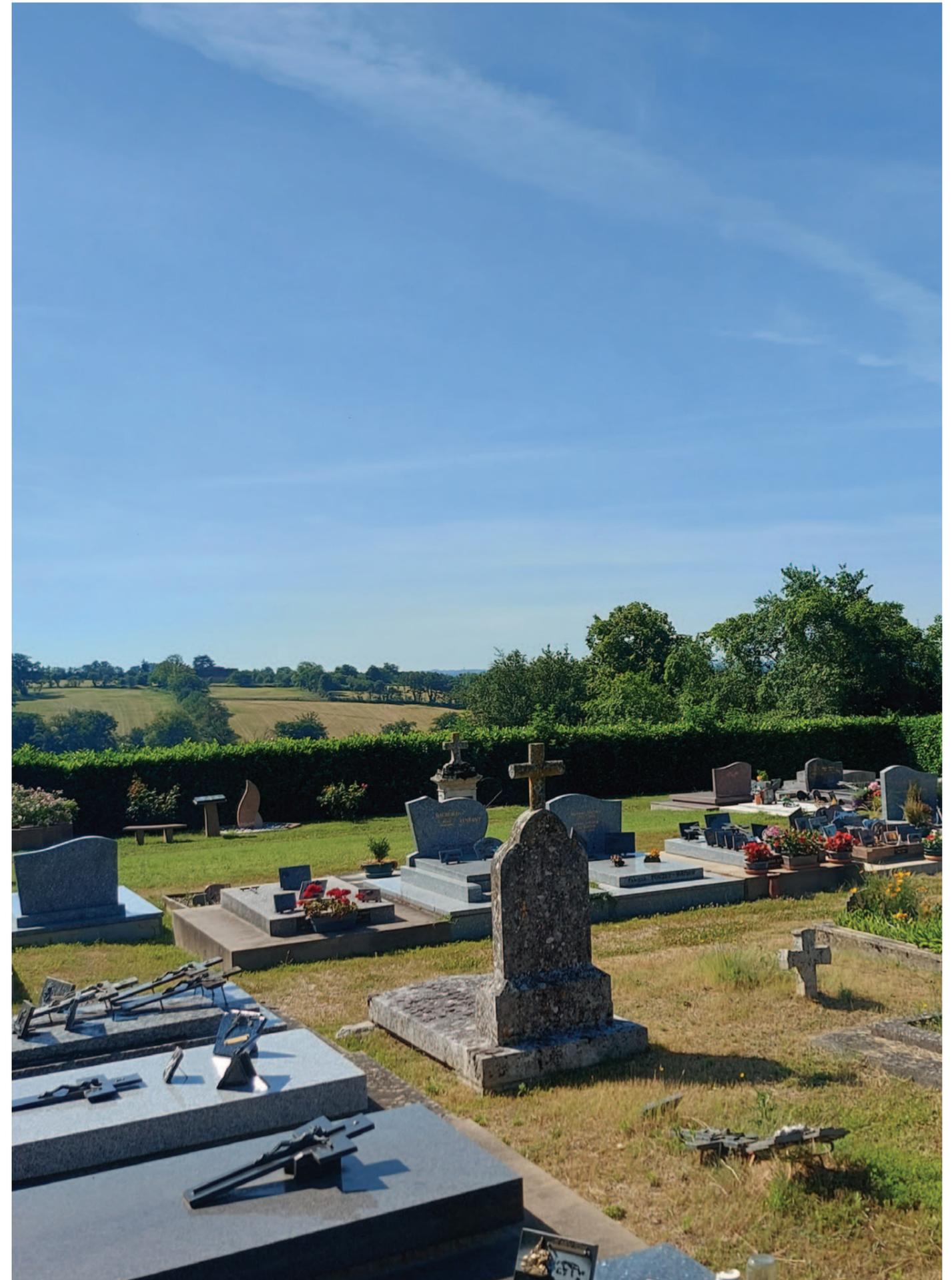
Indre

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

SOMMAIRE

CONTEXTE HISTORIQUE	3
ASPECT RÉGLEMENTAIRE	7
UNE GESTION SANS TRAITEMENT DES CIMETIÈRES	12
FOCUS EN FRANCE : DES EXTENSIONS VÉGÉTALISÉES	16
FOCUS DANS L'INDRE : VISITES DE CIMETIÈRES VÉGÉTALISÉS	30
PRINCIPES DE VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES	88
Adapter le revêtement des allées	89
Occuper les espaces difficiles à entretenir	92
Intégrer les clôtures au paysage	98
Apporter de l'ombre et des formes végétales	101
CONCEVOIR DES EXTENSIONS QUALITATIVES	105
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	109
GLOSSAIRE	112
BIBLIOGRAPHIE, SITOGRAFIE	113
REMERCIEMENTS	114



CONTEXTE
HISTORIQUE

HISTOIRE ET PLACE DU VÉGÉTAL DANS LES CIMETIÈRES

En France, les sites funéraires les plus anciens datent du Paléolithique (entre 100 000 et 35 000 avant notre ère). Ils témoignent d'une variété de pratiques (tombes collectives, dolmens...) relatives aux statuts des individus inhumés, la crémation restant une pratique minoritaire. L'âge du bronze marque l'essor des sépultures individuelles et de la pratique plus étendue de l'incinération. C'est durant l'époque gallo-romaine que se matérialise la distinction entre le monde des morts et celui des vivants à travers l'édification de nécropoles hors des villes. Ces sites ouverts où se pratiquent à la fois l'inhumation et l'incinération disposent de certains monuments bordés de vergers ou de jardins.

Au Moyen Âge, les défunts les plus puissants étaient inhumés au sein même des édifices religieux, près de l'autel ou des chapelles latérales. Les autres corps étaient enterrés dans les fosses collectives situées autour ou à proximité des églises, en plein cœur du bourg. Le clergé, propriétaire et gestionnaire du cimetière, ne se préoccupait que peu du devenir des corps dont les ossements étaient transférés dans un ossuaire lorsque les fosses étaient pleines (la crémation n'étant admise par l'Église qu'à partir de 1963). Au cours du XVIII^{ème} siècle, la population des villes croît et les épidémies de peste et de choléra contribuent à la surcharge des cimetières. L'accumulation des corps conduit à de nouvelles mesures d'hygiène visant à lutter contre l'insalubrité et obligeront le roi à interdire l'inhumation dans les églises et encourager le transfert des cimetières vers la périphérie des villes et des villages.



Le cimetière des Saints-Innocents, 1550. Théodor Hauffbauer, Musée Carnavalet, Paris.

HISTOIRE ET PLACE DU VÉGÉTAL DANS LES CIMETIÈRES

Lors de la Révolution, l'ensemble des biens paroissiaux, dont les cimetières, sont retirés de l'autorité de l'Église. L'arrivée de deux textes majeurs réforme la législation funéraire et entérine les principes hygiénistes de l'époque.

Dans un premier temps, la déclaration royale de 1776 interdit l'inhumation au sein des lieux de culte et localise les cimetières nécessitant d'être agrandis hors des enceintes des villes et des bourgs. Ces règles se durcissent par la suite avec le décret de 1804 qui délègue la propriété des cimetières aux communes et précise leur localisation (minimum de distance par rapport aux premières habitations, terrain élevé à l'abris des vents dominants, murs de clôture hauts). L'inhumation des corps ne se fait plus par superposition dans les fosses communes mais par juxtaposition. Les premières fosses individuelles apparaissent et avec elles, de nouveaux usages sociaux. L'ordonnance de 1843 étend ces directives aux villages également contraints d'éloigner leur cimetière des habitations (Neuvy-Saint-Sépulchre en 1848 et Saint-Martin-de-Lamps en 1852). En parallèle de la conservation du plan-type hérité de la fin de l'Ancien Régime, les sites funéraires prennent la forme de parcs où les tombes sont agrémentées par la végétation. Les premiers cimetières paysagers émergent en tirant leur inspiration des jardins à l'anglaise. Le cimetière du Père Lachaise, témoin emblématique de cette période, devient un modèle où les paysages de reliefs et d'allées sinueuses ont trait à la rêverie et la mélancolie.



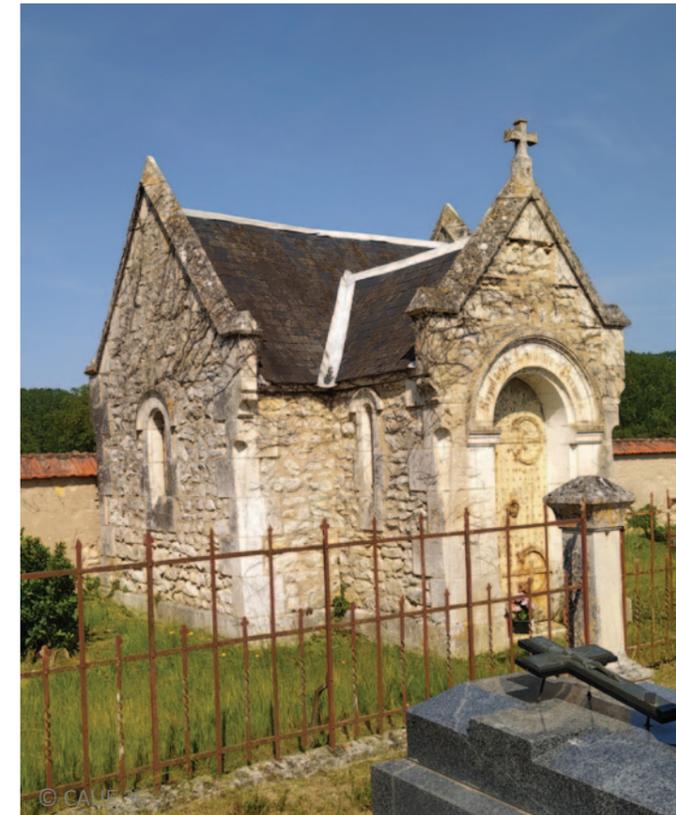
Végétation luxuriante et chapelles en pierre dans le cimetière du Père Lachaise.
© Romain Duflos/Ville de Paris

HISTOIRE ET PLACE DU VÉGÉTAL DANS LES CIMETIÈRES

Au XX^{ème} siècle, les tombes jardinées laissent peu à peu la place au minéral avec l'arrivée de monuments en pierre édifiés pour les familles les plus riches.

Cette pratique finissant par atteindre toutes les couches sociales, les cimetières renoncent davantage à la végétation spontanée finalement perçue comme un signe d'abandon. Les rangées de tombes en pierre et en marbre s'alternent avec les allées de gravier ou de schiste et la nature s'efface progressivement. Ces transformations interviennent au même moment de la promulgation de la loi séparant l'Église de l'État en 1905. Des modèles produits en série et présentant peu de variantes s'imposent davantage durant la seconde moitié du XX^e siècle. Le travail des croix de fonte aux multiples détails disparaît au profit de croix en pierre uniformes, les matériaux régionaux se substituent progressivement aux granites noirs et gris d'Europe du Nord¹ et l'artisanat funéraire de proximité cède peu à peu la place à une industrie funéraire standardisée et générique.

Un regain d'intérêt pour les cimetières paysagers s'opère tout de même durant la période d'après-guerre, en témoigne l'influence de Robert Auzelle, architecte publiant en 1969 un ouvrage sur les grands principes des cimetières paysagers². Néanmoins, le phénomène de standardisation des cimetières renforçait l'intolérance à la végétation spontanée incitant les communes à la pratique d'un entretien reposant principalement sur l'utilisation de produits phytosanitaires. L'interdiction récente de ces derniers par l'arrêté 2021 de la Loi Labbé incite à requestionner la place accordée au végétal dans ces lieux de recueillement. Parvenir à faire du cimetière un espace agréable et calme, où la nature et les parties anciennes cohabitent concourt aux enjeux actuels de mise en valeur du patrimoine, témoin d'un savoir-faire local et de préservation de la biodiversité.



Chapelle en pierre au cimetière ancien de Rivarenes (36)

1. REGIS Bertrand, « Origines et caractéristiques du cimetière français contemporain », *Insaniyat*, 68 2015. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/15129> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/insaniyat.15129>.

2. AUZELLE Robert, *Dernières demeures : conception composition réalisation du cimetière contemporain*, Paris, 1969.

ASPECT
RÉGLEMENTAIRE

UNE ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

La réglementation actuelle s'inspire largement du décret de 1804. Faisant partie du domaine public communal, le cimetière est considéré comme un ouvrage public dont la gestion et la compétence relèvent des communes ou des EPCI (délivrance de permis d'inhumation, d'exhumation, rédaction d'un règlement, maintien de l'ordre, de la décence, de la neutralité, de l'hygiène, du bon état des sépultures...). Les principales préconisations du Code Général des Collectivités Territoriales s'appuient sur le maintien de la sécurité et la tranquillité des lieux ainsi que le bon assainissement du site.

Les parties législative et réglementaire du **Code général des collectivités territoriales** émettent quelques préconisations concernant l'aménagement des cimetières :

- Le terrain consacré à l'inhumation des morts est **cinq fois plus étendu** que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année.
- Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. Article L2223-2 du CGCT.
- Les terrains **les plus élevés et exposés au nord** sont choisis de préférence. Ceux-ci doivent être choisis sur la base d'un rapport établi par l'hydrogéologue. Ce rapport se prononce sur le risque que le niveau des plus hautes eaux de la nappe libre superficielle puisse se situer à moins d'un mètre du fond des sépultures.
- Ils sont entourés d'une clôture ayant au moins **1,50 mètre de haut**.
- Cette **clôture** peut être faite de grillage métallique soutenu, de 3 mètres en 3 mètres, par des poteaux en fonte ou en ciment armé ; dans ce cas, elle est renforcée par un **écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes**.
- Des plantations sont faites en prenant les précautions convenables pour ne pas gêner la circulation de l'air.
Article R2223-2 du CGCT

L'évolution de la réglementation des cimetières concerne particulièrement leur gestion et leur entretien.

- **1^{er} janvier 2017, la loi Labbé** interdit aux agents des services publics d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts ouverts au public (forêts, promenades et voiries) à l'exception des cimetières ou des terrains de sport. Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique, sont exemptés.
- Le 1^{er} janvier 2019, l'interdiction est étendue aux utilisateurs non professionnels.
- Le 1^{er} juillet 2022, suite à l'**Arrêté du 15 janvier 2021** relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, l'interdiction s'étend aux habitations et divers lieux ouverts au public à usage public ou collectif (propriétés à usage d'habitation, établissements de santé et d'enseignement, lieux destinés au loisir, au tourisme, au commerce, au service, les lieux de travail), les terrains de sports et les cimetières.



PESTICIDES, PRODUITS
PHYTOSANITAIRES ET
PHYTOPHARMACEUTIQUES...

Le terme pesticides regroupe un ensemble de produits destinés à des usages divers (*insecticides, fongicides, herbicides...*). Certaines de leurs molécules sont répertoriées dans la liste des **substances prioritaires** de l'arrêté du 8 juillet 2010¹. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques désignent les pesticides servant à la protection des végétaux ou au désherbage des plantes jugées indésirables. En faisant référence aux cimetières entretenus « sans pesticide », on entend les produits phytosanitaires en général excepté ceux utilisables en **agriculture biologique**, à **faibles risques** ou de **biocontrôle** (*extraits d'origine minérale, animale ou végétale, micro-organismes, médiateurs chimiques*).

1. Arrêté fixant les modalités et délais de réduction progressive et d'élimination des déversements, écoulements, rejets directs ou indirects respectivement des substances prioritaires et des substances dangereuses visées à l'article R. 212-9 du code de l'environnement

PROCÉDURES DE REPRISE DES CONCESSIONS

La reprise de concessions peut être envisagée dans deux cas de figure spécifiques : dès lors que la concession, non perpétuelle, est arrivée à échéance ou alors, dans le cas où la concession est considérée comme étant à l'abandon. La reprise de sépultures en état d'abandon est autorisée par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NON RENOUVELLEMENT D'UNE CONCESSION TEMPORAIRE

A l'issue de la durée de la concession, les concessionnaires ou leurs ayants-droit disposent d'une période de **deux ans** pour renouveler le paiement de la concession. Cette échéance de deux ans passée, la commune peut alors engager une reprise de la concession.



Cimetière de Saint-Août (36) © CAUE36

CONSTAT D'UN ÉTAT D'ABANDON

Les signes permettant de juger d'un état d'abandon ne sont pas précisés dans le CGCT. La jurisprudence se repose sur la constatation de stigmates extérieurs desservant **la décence et le bon agencement du cimetière**. Les sépultures présentant des signes de délabrement (envahis de plantes parasites, affaissement ou casse du monument...) peuvent ainsi être considérées comme étant en état d'abandon. Par ailleurs, il demeure indispensable que la concession réponde aux deux critères suivants pour prétendre à une procédure de reprise :

- La concession doit dater d'**au moins trente ans**
- La dernière inhumation doit dater d'**au moins dix ans**

Les concessions perpétuelles ou centenaires dont l'entretien est à la charge de la commune (donation de la famille, testament...), ne peuvent faire l'objet de reprise. (Article R2223-23)



1. RÉALISATION D'UN PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal doit indiquer **l'emplacement** exact de la concession, décrire avec précision **l'état** dans lequel elle se trouve et mentionner, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, **la date** de l'acte de concession, **le nom des parties** qui ont figuré à cet acte, **le nom de leurs ayants-droit et des défunts** inhumés dans la concession.

Une copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un **acte de notoriété** constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.

Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R. 2223-13, ont assisté à la visite des lieux. Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus. (Article R2223-14)

PROCÉDURES DE REPRISE DES CONCESSIONS

La reprise de concessions demeure une démarche lourde avec un nombre important de formalités dont le non-respect peut entraîner l'invalidité de la procédure. Toutefois, cette mesure reste indispensable pour garantir la bonne gestion du cimetière et le renouvellement de son paysage dans le contexte d'évolutions des usages et des modes de gestion auxquels il est confronté.



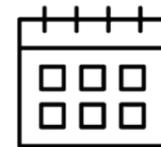
2. NOTIFICATION PAR UNE MISE EN DEMEURE

Si le maire a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, ces derniers doivent être **notifiés sous huit jours** suivant la réalisation du procès-verbal et sont **mis en demeure** de rétablir la concession en bon état d'entretien dans une seule et même lettre recommandée avec demande d'avis de réception. (Article R2223-15)



3. PUBLICATION DU PROCÈS-VERBAL

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont **portés à la connaissance du public** par voie d'affiches apposées durant **un mois** à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont **renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle**. Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal. (Article R2223-16)



4. CONSTAT DE NON RÉTABLISSEMENT

Après l'expiration du **délai d'un an** prévu à l'article L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise. **Un mois après cette notification** et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17. (Article R2223-18)



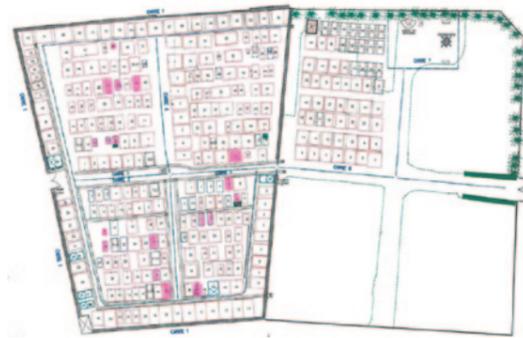
5. REPRISE DE LA CONCESSION

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession. Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées. (Article R2223-20)

GESTION DES LIEUX

RÉPERTORIER

Il est tenu dans chaque mairie une **liste des concessions** dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture. Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public. (Article R2223-17)



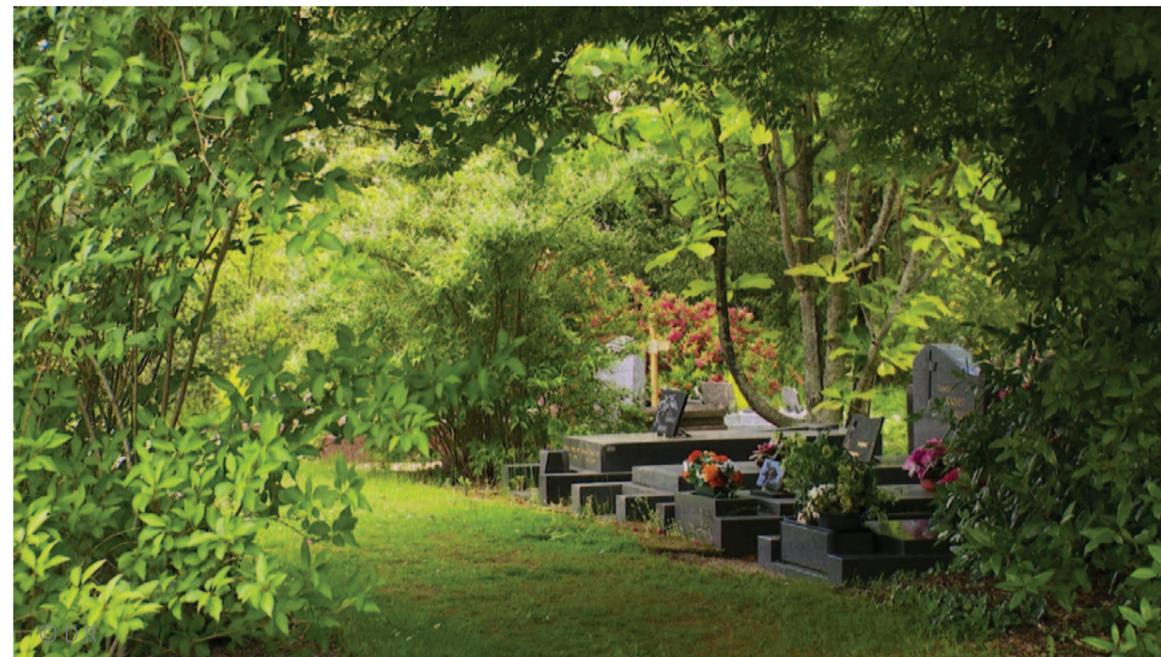
Plan du cimetière de Nohant-Vic (36)

VÉGÉTALISER

La reprise de sépultures peut être l'occasion de végétaliser le cimetière notamment dans les parties anciennes où des espaces dédiés à la plantation n'ont pas été prévus. Lorsque une ou plusieurs tombes adjacentes sont reprises, il est possible d'y installer un massif de vivaces, des arbustes ou encore un arbre si l'espace libéré est suffisant et que l'essence est bien choisie.

RESTAURER

La Fondation du Patrimoine aide les propriétaires privés (défiscalisation, subventions) et publics («mécénat populaire», fond régional...) à restaurer les sépultures ayant un caractère patrimonial. Les demandes se font sur dossier et sur sélection.

A screenshot of a web form titled 'Dossier de demande de label de la Fondation du patrimoine'. The form includes fields for name, address, postal code, city, telephone, and email, and is designed for individuals or associations to apply for heritage labels.

Ouvert en 1979, le cimetière parc de Nantes est enrichi d'une centaine de plantations par an.

UNE GESTION SANS TRAITEMENT
DES CIMETIÈRES

UN SOCLE DE CONNAISSANCES À ACQUÉRIR

Ne plus traiter les espaces verts d'une commune implique de porter un regard différent sur ces espaces que l'on avait autrefois l'habitude de maîtriser. Il s'agit par exemple, de ne plus considérer la pousse spontanée comme étant indésirable mais comme élément d'agrément, support d'une biodiversité et régulateur de chaleur. Ce changement de paradigme induit de faire évoluer à la fois les pratiques et habitudes d'entretien mais aussi les connaissances et compétences des agents.

L'entretien des cimetières repose dans la majorité des cas sur la régie communale. Cet acteur majeur est confronté à un enjeu de taille : étant donné les **particularités spatiale et symbolique** du cimetière, les moyens humains lui étant dédiés ne sont pas comparables à ceux employés pour les autres espaces publics paysagers. D'autre part, les agents sont en première ligne face aux plaintes et critiques négatives des visiteurs. Pour pouvoir y répondre avec pédagogie et garder la main sur l'entretien délicat de ces lieux, il demeure nécessaire de développer la **formation et la sensibilisation** des techniciens sur les enjeux de la végétalisation. Le soutien des élus est indispensable dans cet exercice.



Délégation du Centre-Val de Loire



BRENNÉ - BERRY

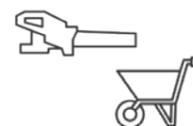
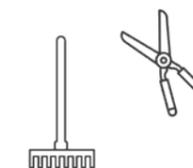


AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire



LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Manque de personnel
- Pénibilité du travail, répétitivité de certaines tâches
- Organisation du travail tributaire des aléas météorologiques et du calendrier contraint des cimetières (Rameaux, Toussaint)
- Difficulté à trouver le matériel adapté et coût de celui-ci
- Manque d'entretien par les familles
- Présence de « mauvaises herbes » ou plantes proliférantes
- Problèmes de cohabitation entre les arbres et les tombes



LA MUTUALISATION DE MATÉRIELS

La mutualisation de certains matériels coûteux peut être envisagée entre deux services d'une même collectivité afin d'en partager la charge financière.

FAIRE ÉVOLUER LA PERCEPTION DU VÉGÉTAL

La présence de flore spontanée est souvent mise en opposition avec le respect des défunts. Elle est vécue par certaines familles comme un manque voire une absence d'entretien du cimetière par la commune.

Néanmoins, plusieurs paramètres peuvent faciliter leur acceptation dans le cimetière :

- le maintien d' une hauteur acceptable
- l'esthétique de leur floraison ou de leur feuillage
- leur nombre modéré
- leur intégration à un mélange de plantes horticoles



Cimetière de Bressuire- Concepteur Gilles Garros © CAUE 79

INFORMER ET SENSIBILISER

L'arrêt des traitements et la végétalisation doivent impérativement être accompagnés d'une démarche de communication auprès de la population. Sans celle-ci, le processus peut être mal compris ou mal interprété par les usagers. La communication doit commencer **dès la phase de réflexion du projet**, afin d'impliquer et de rassurer la population sur le devenir du cimetière et les étapes à franchir pour y parvenir. **Lors de la réalisation**, des panneaux explicatifs permettent aux usagers de comprendre la démarche de végétalisation et de se projeter, car il faut souvent quelques années d'implantation et de développement de la végétation avant d'obtenir le résultat attendu.



Panneau à Argenton-sur-Creuse (36) fourni par le CPIE Brenne-Berry

IMPLIQUER LES HABITANTS

La participation habitante dans l'entretien des parties communes du cimetière peut être un moyen de sensibilisation pertinent dans le processus d'acceptation et d'évolution des mentalités. Elle peut avoir lieu lors d'un événement particulier ou par le biais d'un appel émis par la commune durant les périodes de fort développement de la végétation. Ces actions permettent d'allier à la fois un acte fort de communication et l'assurance d'un respect et d'une appropriation des lieux par les habitants.

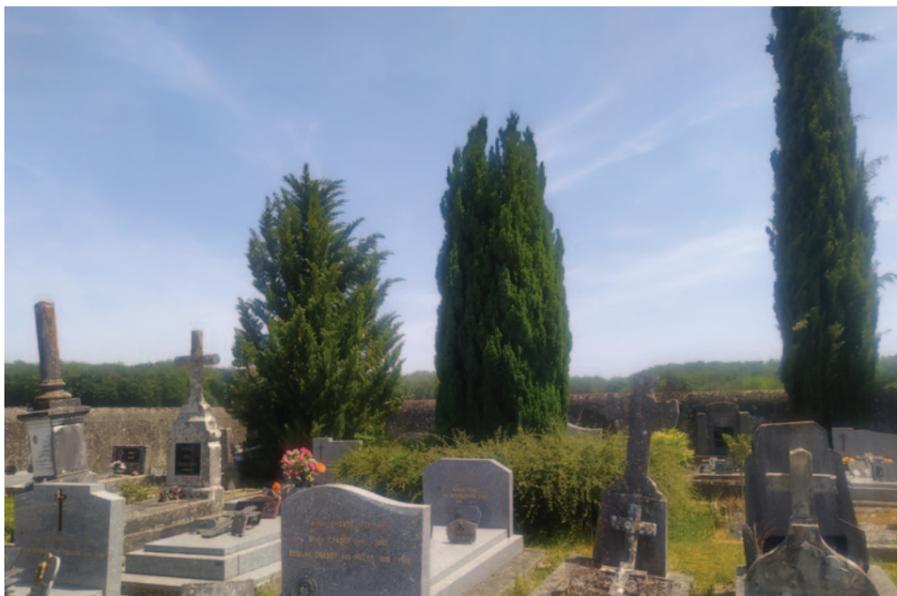


Exemples de mobilisations d'habitants bénévoles pour aider à l'entretien du cimetière : 1. Bréhan (56) © Ouest France 2022. 2. Paulnay (36) © La Nouvelle République 2023

RÉGLER POUR OPTIMISER LA CHARGE D'ENTRETIEN

Le maire peut élaborer un **règlement de cimetière** citant les droits et les devoirs des descendants ou successeurs. Ce document n'étant pas obligatoire, il permet néanmoins d'éviter que les manquements des ayants-droit portent préjudice à la gestion et l'entretien des lieux.

Les prescriptions peuvent notamment porter sur les heures d'ouverture et de fermeture, les modalités de circulation automobile (interdiction, tonnage maximum...), le devoir de maintenir en bon état les concessions, l'interdiction de plantation sur les sépultures, les dimensions maximales des monuments et leur emplacement (accolés...). En revanche, il ne peut agir en matière esthétique (choix de couleur, de type de matériaux...)



Cyprès atteignant plusieurs mètres et ayant envahi des concessions attenantes dans le cimetière de Fontgombault (36). © CAUE36

ADOPTER UNE STRATÉGIE DE GESTION DE LA VÉGÉTATION SPONTANÉE

La gestion de la végétation spontanée (non-plantée et poussant naturellement sans intervention de l'homme) peut se faire à travers :

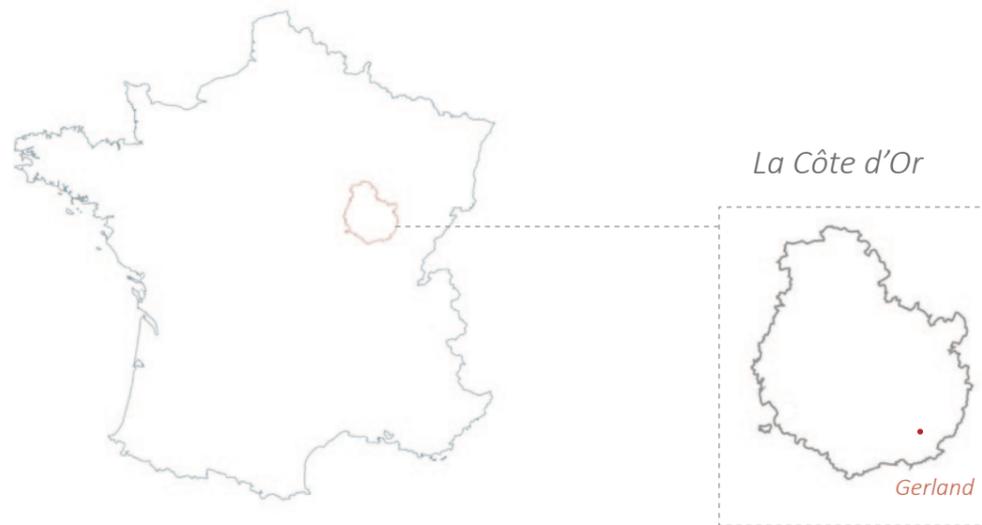
- l'enherbement
- la plantation
- le paillage
- la tonte différenciée
- l'aménagement raisonné de surfaces imperméables et/ou leur réfection
- l'acceptation de la flore spontanée par endroit



Plantation de vivaces et paillage à l'entrée du cimetière de Cré à Châteauroux, © CAUE 36

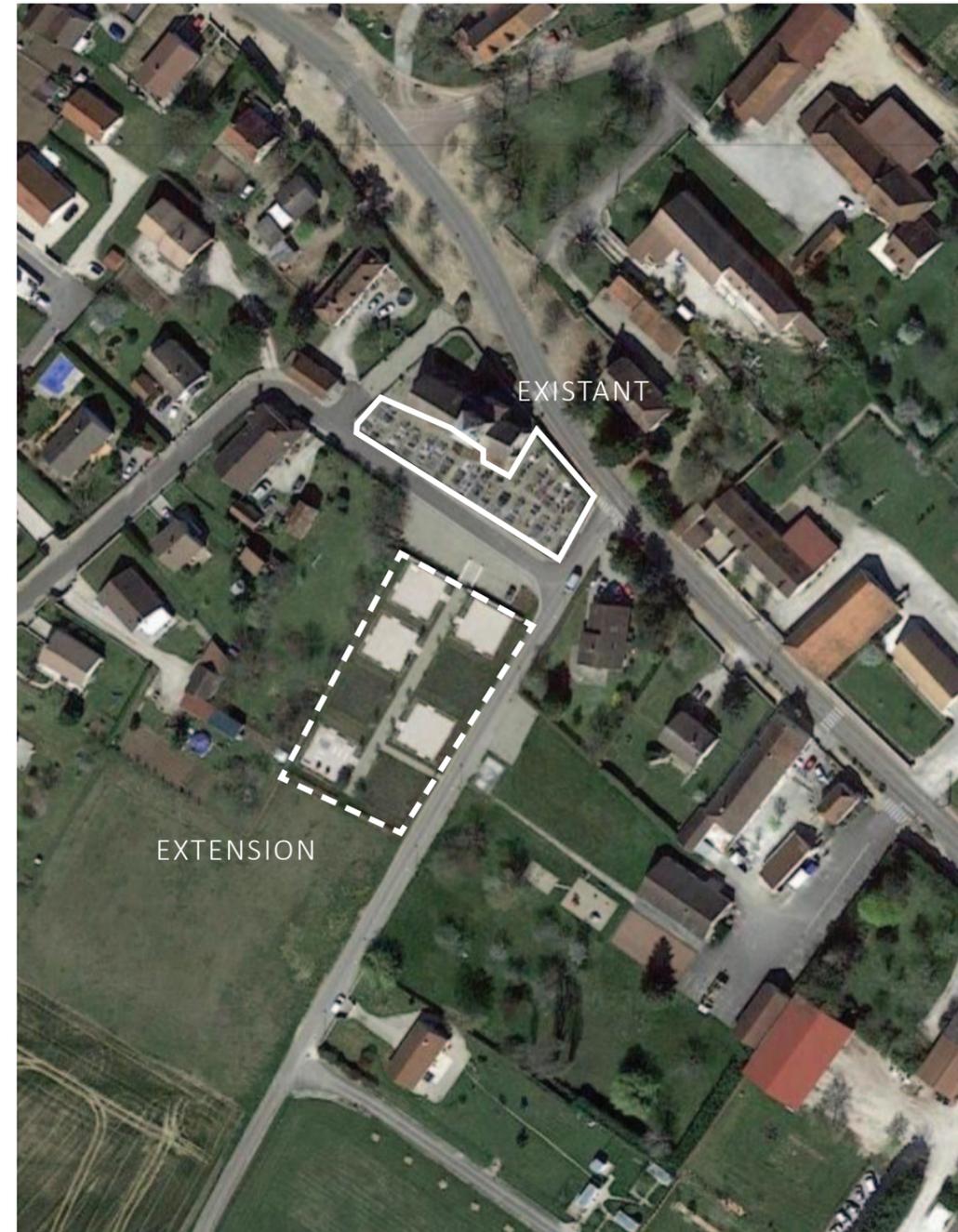
FOCUS EN FRANCE
DES EXTENSIONS VÉGÉTALISÉES

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE GERLAND (21)



*Maître d'ouvrage : Commune de Gerland (435 habitants)
et la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Concepteurs : Agence Mayot-Toussaint - paysagistes concepteurs
Année de réalisation : 2016
Surface : 3 050 m²
Coûts : 90 000 € HT*

Imaginé comme un parc, ce cimetière s'inscrit dans la continuité des espaces publics du village. Il est organisé en carrés comme des placettes où seront installées les tombes ou en carrés de prairies fleuries. Ces carrés sont entourés de plantes vivaces aux floraisons étalées afin de fleurir le cimetière toute l'année. Le cheminement peut se faire soit par une allée centrale carrossable et ombragée, soit par des allées engazonnées. Ce projet se veut mutable et évolutif en fonction des besoins et du budget de la commune.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE GERLAND (21)

// MATÉRIALITÉ

Le travail de calepinage et de dimensionnement des assises porte une attention particulière aux matériaux utilisés (pierre de comblanchien, pavés recyclés et mur en pierre mureuse de Bourgogne). Une référence au territoire et son artisanat.

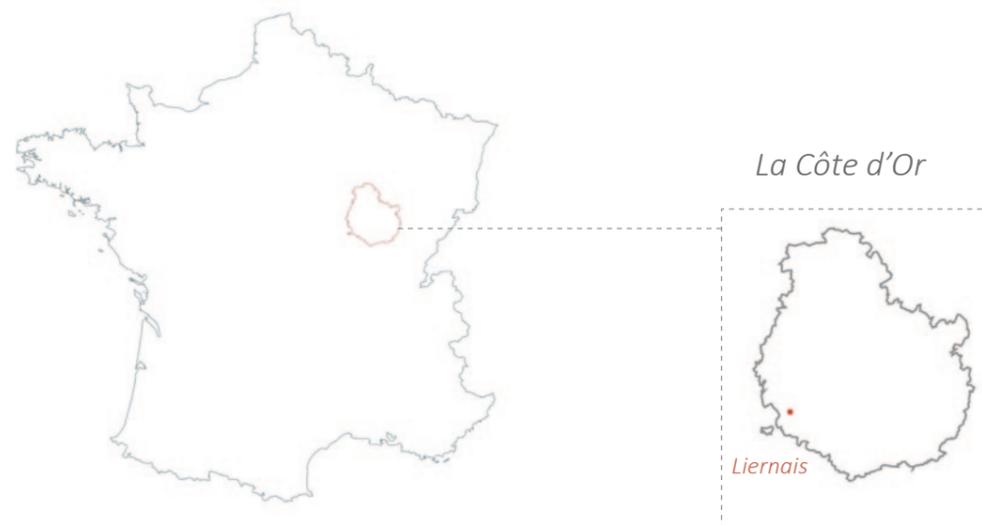


L'organisation spatiale de l'extension ouvre des perspectives sur le contexte bâti (église) et paysager du projet (champs agricoles).



© AGENCE MAYOT & TOUSSAINT PAYSAGISTES CONCEPTEURS

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LIERNAIS (21)



Maître d'ouvrage : Commune de Liernais (480 habitants)

Concepteurs : Atelier Correia et Associés

Année de réalisation : 2014

Surface : 6 300 m²

Coûts : 354 000 € HT

Le cimetière existant localisé au centre du bourg encadre l'église paroissiale et ne possède plus de place. La commune possède en contrebas une large prairie avec de grands arbres qui présente une percée sur la campagne environnante. Le nouveau cimetière y est installé sous la forme d'un « cimetière-parc ». Bordé sur trois côtés par des haies végétales, la prairie semble se fondre dans le paysage. L'objectif premier de ce projet est le respect du paysage naturel tout en réalisant un espace public emprunté de tous. Le mur d'enceinte en pierre, très marqué côté rue laisse ensuite place à des haies végétales sur les autres limites. La prairie ne possède alors plus de cadre, les limites deviennent abstraites.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LIERNAIS (21)

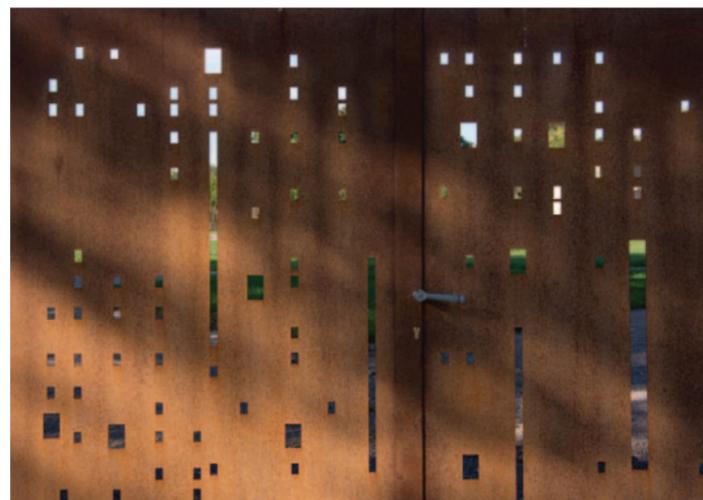
L'utilisation de la pierre naturelle dans l'écriture contemporaine de l'extension établit le dialogue avec le cadre bâti en arrière plan.

Le nouveau porche de l'extension tient le rôle de seuil et abrite également un local de rangement.



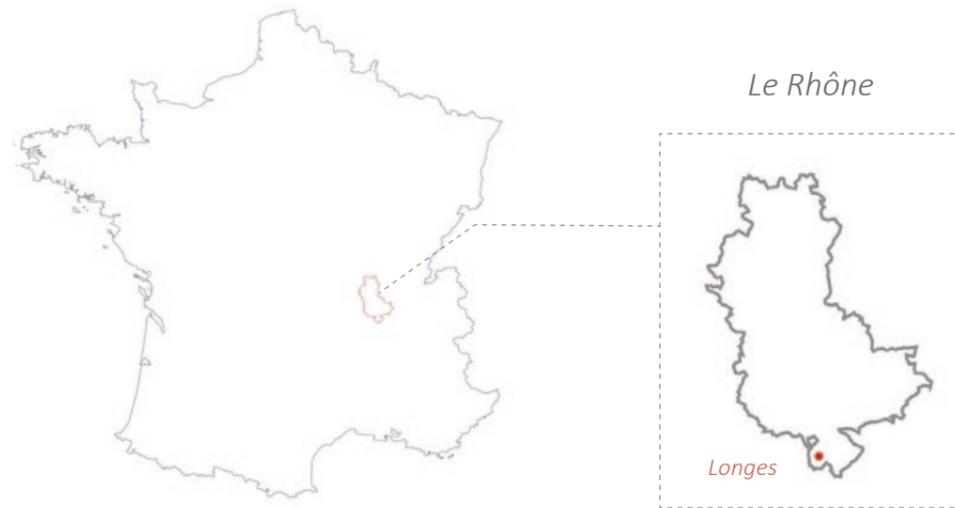
//PATTERNE

Le travail sur la forme de la clôture maçonnée en béton modèle un nouveau rapport au paysage environnant. Cette limite devient un élément habité, support de columbarium. La reprise du motif sur le portail en acier participe à envisager l'extension comme un ensemble cohérent.



© ESTELLE REBOURT

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LONGES (69)



Maître d'ouvrage : Commune de Longes (944 habitants)

Concepteurs : HORS LES MURS ARCHITECTURE & Rigot Joseph, architecte

Année de réalisation : 2008

Surface : 2 500 m²

Coûts : 220 000 € HT

***Projet Grand Prix de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement
du Rhône 2008 : Prix Découverte***

Le cimetière se situe en lisière du Parc Naturel Régional du Pilat, à l'extérieur du centre bourg. Le projet d'extension visait à la création d'un espace cinéraire (columbarium, jardin du souvenir et cavurnes) et de tombes en pleine terre. Le cimetière existant possède une identité forte puisqu'il est placé sur une pente. Il est de plan rectangulaire et clos de hauts murs. Ce projet d'extension fait écho à la tradition de la nécropole méditerranéenne et à la tradition anglo-saxonne du cimetière paysager, caractérisé par ses haies bocagères qui suivent les courbes de niveau, marquent les terrasses et dynamisent le lieu de mémoire et de souvenir.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LONGES (69)

1. Jardin du souvenir
2. Cavurnes
3. Columbarium
4. Emmarchement béton blanc
5. Cimetière existant
6. Tombes pleine terre
7. Caveaux
8. Parking végétalisé
9. Haie bocagère
10. Prairie fleurie
11. Parking



© HORS LES MURS ARCHITECTURE

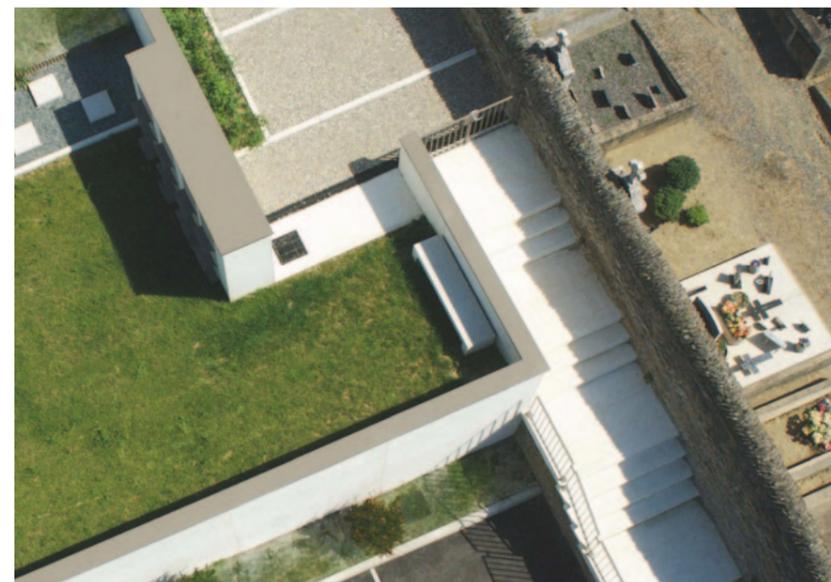
EXTENSION DU CIMETIÈRE DE LONGES (69)

// INTÉGRATION PAYSAGÈRE

La partie basse de l'extension s'organise autour du jardin du souvenir et est délimitée par un haut mur de columbarium. Les murs ceinturant le cimetière sont abaissés afin de toujours garder un point de vue sur le paysage.

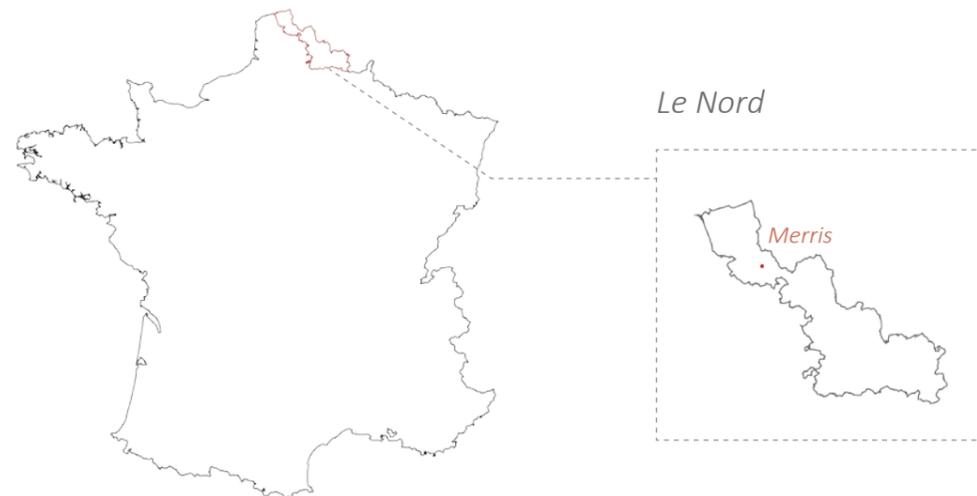


Le parking paysager favorise l'infiltration des eaux pluviales et participe à l'intégration du cimetière au paysage de coteaux du Pilat. Une seconde entrée située côté route dispose d'un emmarchement en béton blanc rejoignant l'extension. L'utilisation du schiste (murs de soutènement) et du béton de couleur blanche (référence à la pierre de comblanchien des anciens caveaux) conforte l'intégration du projet à son environnement.



© HORS LES MURS ARCHITECTURE

CIMETIÈRE PAYSAGER DE MERRIS (59)



Maître d'ouvrage : Commune de Merris (1032 habitants)

Concepteurs : EMA Paysagiste, MIESCH Emmanuel

Année de réalisation : 2020

Surface : 4130 m²

Coûts : 272 199 € HT

Le cimetière existant arrivait à saturation et le stationnement devenait également inadéquat pour accueillir l'affluence de personnes lors d'événements. Située sur une parcelle en longueur autrefois exploitée en culture agricole, l'extension du cimetière se niche entre le cimetière existant et le jardin d'une habitation. Deux aires de stationnement sont créées, l'une accessible au nord depuis la route départementale et l'autre au sud depuis une rue pavillonnaire. L'augmentation des demandes d'incinération poussera à la création de différents aménagements : des alvéoles paysagères pour les pierres tombales et les cavurnes, un jardin du souvenir avec un puits de dispersion et un columbarium.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE MERRIS (59)

// POROSITÉ

Les places de stationnement végétalisées, les arbustes et massifs fleuris ainsi que la clôture ajourée permettent d'apprécier le caractère paysager du cimetière depuis son seuil. Le reste de la clôture se poursuit en une haie végétale.



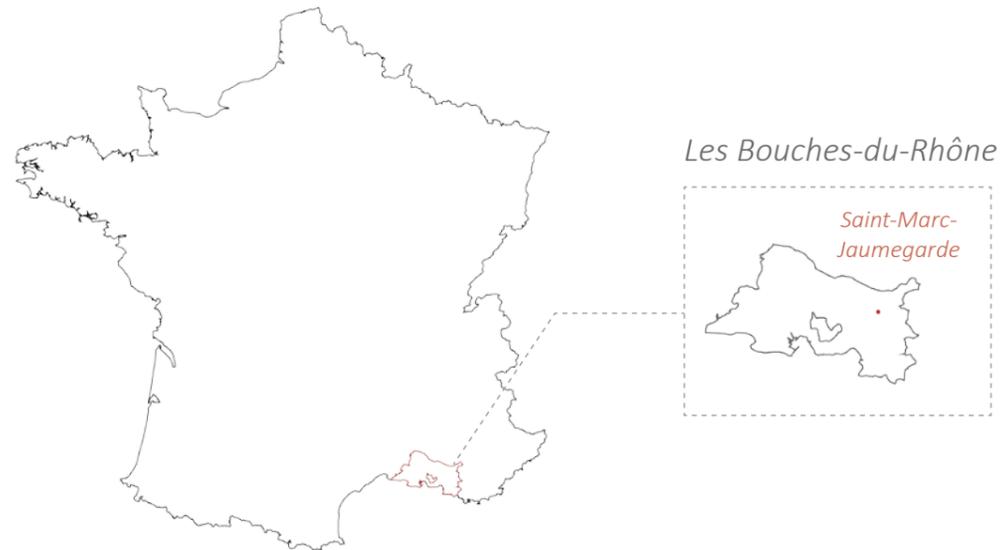
L'allée centrale est goudronnée et les allées secondaires sont engazonnées et délimitées par de fines bordures.

Le jardin du souvenir garde un rapport fort avec l'ancien cimetière grâce à l'abaissement de la clôture. Les massifs plantés et les arbres garantissent un espace cinéraire frais et ombragé pour se recueillir les jours ensoleillés.



© EMA PAYSAGISTE

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE (13)



Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Marc-Jaumegarde (1228 habitants)

Maître d'oeuvre : Huit et Demi Architectes

Année de réalisation : 2016

Surface : 6000 m²

Coûts : 1 100 000 € HT

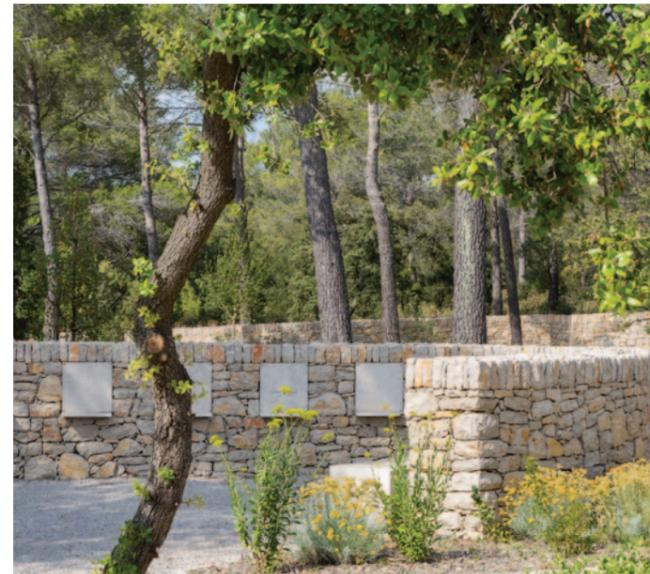
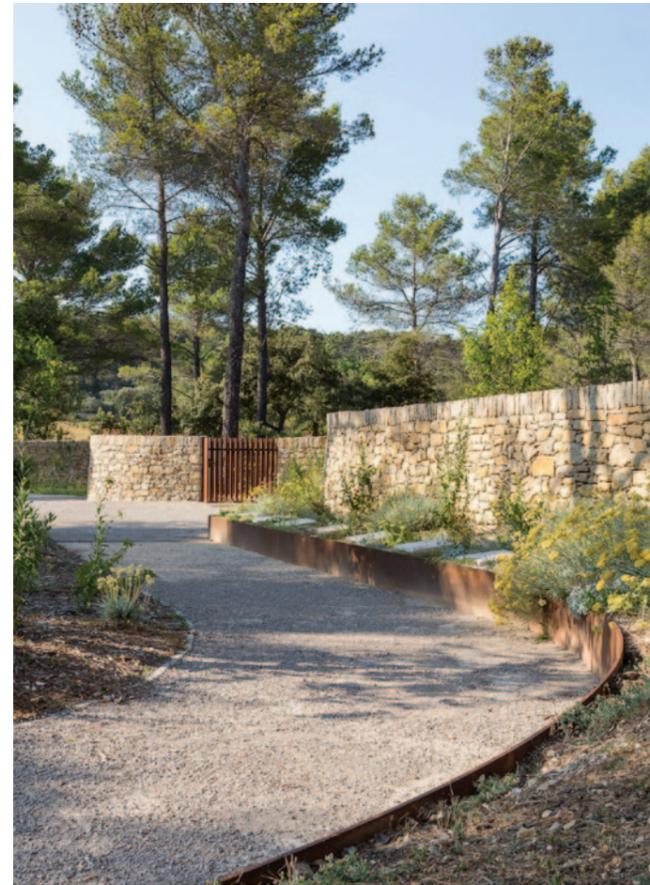
Situé au sommet d'un coteau surplombant le lac de Bimont, au nord de la montagne Sainte Victoire, la commune s'insère dans un paysage de pinède avec son centre bourg ancien, le complexe sportif et le cimetière. L'extension ménage des percées visuelles sur le paysage environnant à l'inverse du cimetière existant qui demeurait enfermé sur lui-même. Le projet d'extension met en avant le caractère topographique du lieu.



EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE (13)

// CONTOURS ET COULEURS

Les murs de columbariums et les cavurnes en pieds de murs structurent l'organisation spatiale du cimetière. Ils participent à délimiter les différents espaces et s'intègrent par leur matérialité à la pierre sèche utilisée en clôture. Les bordures et clôtures fines en acier corten soulignent ces éléments structurants ainsi que le végétal fortement présent aussi bien au sein du cimetière que dans le paysage environnant.

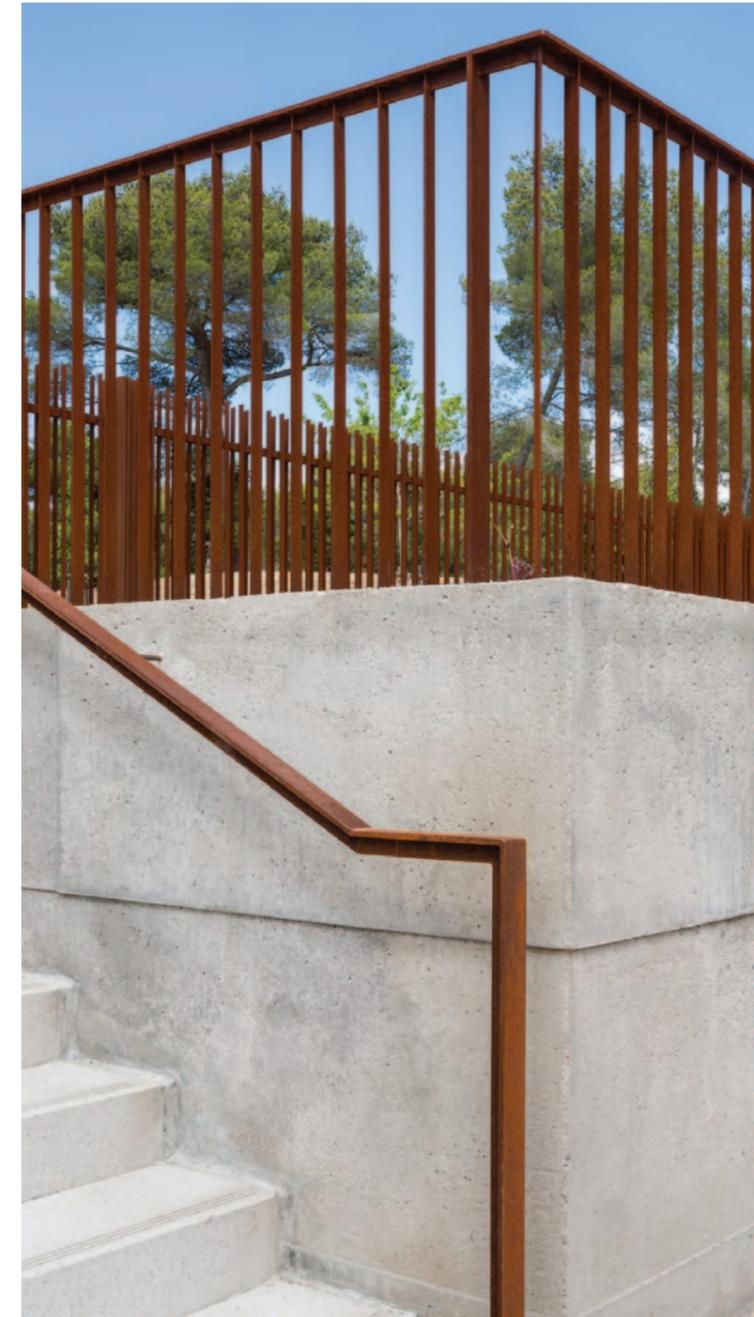


© HUIT ET DEMI

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE (13)



Les matrices en béton des locaux et des soubassements dialoguent avec le motif des murs en pierre sèche et la régularité de l'acier corten.



© HUIT ET DEMI

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT-MARC-JAUMEGARDE (13)



La qualification des sols diffère selon la localisation et les usages de seuil ou de déambulation. Les plaques béton permettent une circulation et une gestion aisées des espaces en pente et les allées gravillonnées viennent assurer une fonction plus perméable de ces espaces de circulation.

© HUIT ET DEMI

FOCUS DANS L'INDRE
VISITES DE CIMETIÈRES VÉGÉTALISÉS

UNE ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

UN TRAVAIL DE TERRAIN ESSENTIEL

A partir du retour d'expérience d'OZP et des informations récoltées auprès du CPIE Brenne-Berry, le CAUE a procédé à l'étude et l'arpentage de cimetières ayant suivi une première démarche de végétalisation dans le département de l'Indre.

Dans toute intervention paysagère, les spécificités liées au sol, à la topographie, au climat et à la biodiversité sont des paramètres essentiels à prendre en compte. Lors de ce travail de terrain, les différentes entités géographiques composant le territoire indrien ont permis de souligner le caractère particulier de chaque expérience de végétalisation. Les entretiens, les retours et avis recueillis variaient au regard de la nature des sites et des pratiques à l'oeuvre. Une quinzaine de cimetières ont été visités, le plus souvent en compagnie d'un agent communal et/ou d'un élu, sur une période allant du printemps au début de l'été 2023. Ces rencontres furent l'occasion d'échanger à la fois sur les habitudes d'entretien, les difficultés rencontrées à la suite de la végétalisation, mais aussi sur les projets futurs et les éventuels changements de pratiques envisagés. Chaque visite aura fait l'objet d'un bilan synthétique afin de constituer un corpus de référence dans le département.

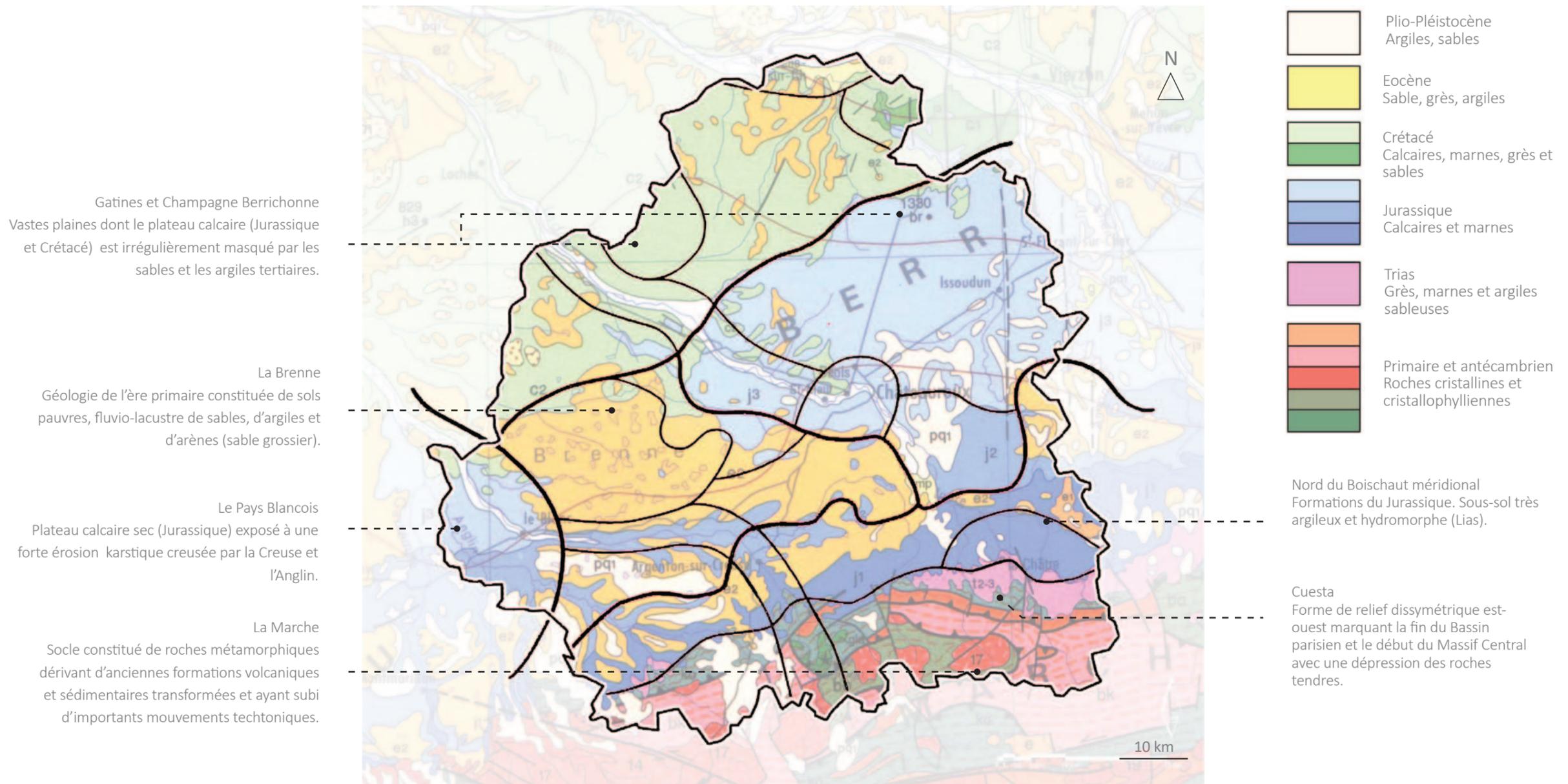


Communes aux cimetières végétalisés visités par le CAUE 36 en 2023

UNE ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

DES PAYSAGES ISSUS D'UNE GÉOLOGIE

Les multiples formations géologiques restent discrètes dans le paysage et le relief du département. Elles influencent néanmoins la végétation et l'occupation agricole du sol permettant de dégager les cinq entités géographiques dessinant le territoire : La Champagne Berrichonne, les Gâtines, la Brenne, le pays Blancois et le Boischaut sud.



Carte retravaillée à partir de l'Atlas des paysages de l'Indre, Claude CHAZELLE, 2001

LE CIMETIÈRE DE BUZANÇAIS

SITUATION



Population : 4516 habitants

Effectif du service technique : un agent pour le cimetière

*Surfaces : 1,7 ha dont 1200 m² d'espace cinéraire
3000 concessions. Future extension : 4600 m²*

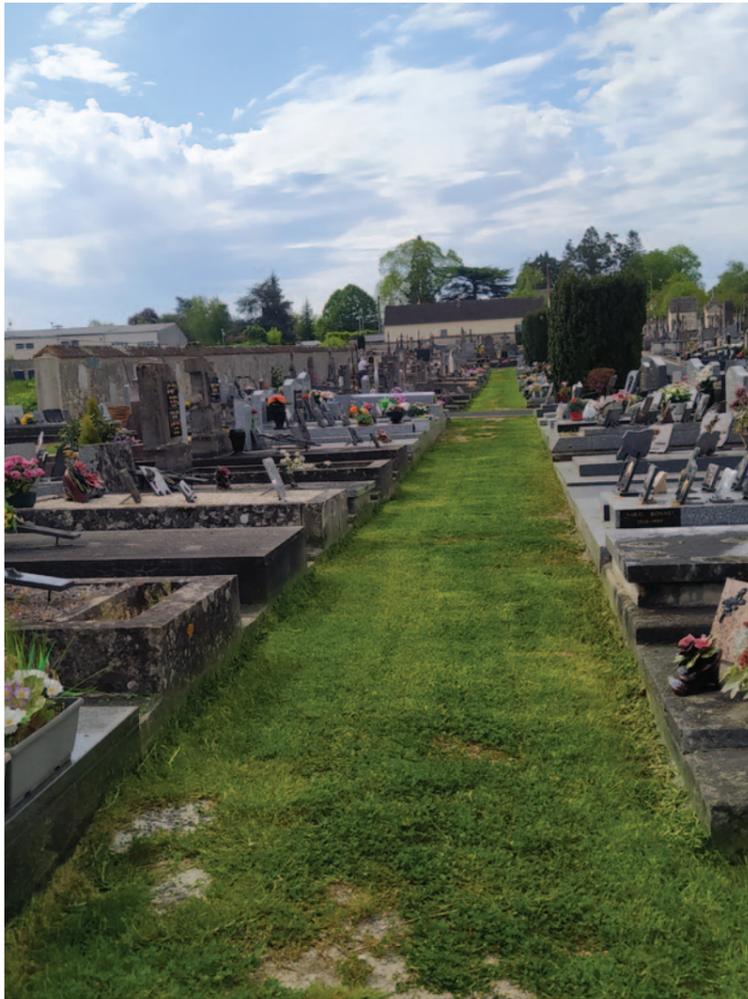
*Historique:- Extension dans les années 1990
- Enherbement en décembre 2021*

Caractéristique : Pente de 5-6%



LE CIMETIÈRE DE BUZANÇAIS

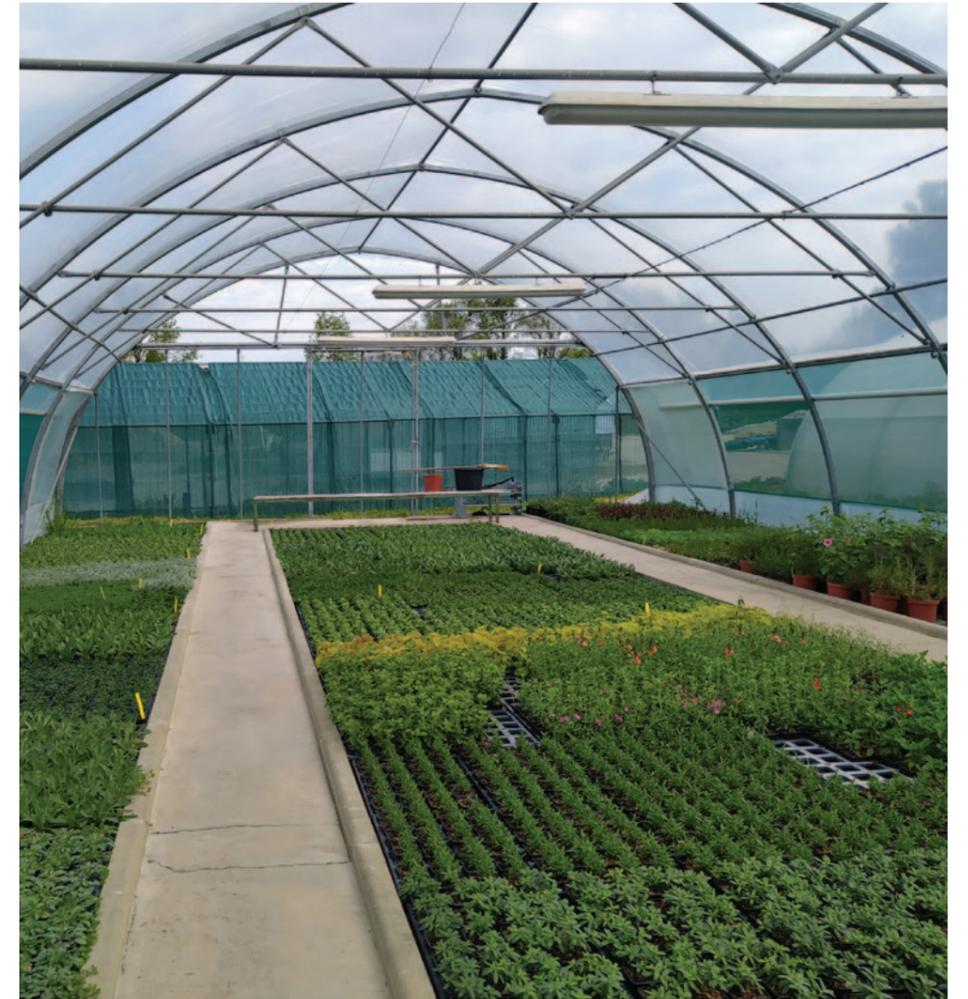
POINTS FORTS RELEVÉS



- L'ensemencement des allées latérales a été réalisé en pulvérisation (hydromulching) par un prestataire extérieur (PEV Environnement). Le mélange choisi contient des graminées à gazon (fétuque et micro-trèfles) sélectionnées en fonction de leur pousse et de leur faible besoin en eau (15 % de ray-grass). Objectif : avoir un gazon autonome demandant le moins d'eau possible.



- La fétuque pousse bien la première année contrairement au trèfle qui se développe plus lentement. Après quelques mois, le trèfle prend toute son ampleur jusqu'à tout recouvrir, même la fétuque. Ne prenant pas beaucoup de hauteur, il nécessite peu de tonte. Ses racines sont capables de capter l'azote de la terre, le sol végétalisé reste donc vert toute l'année.

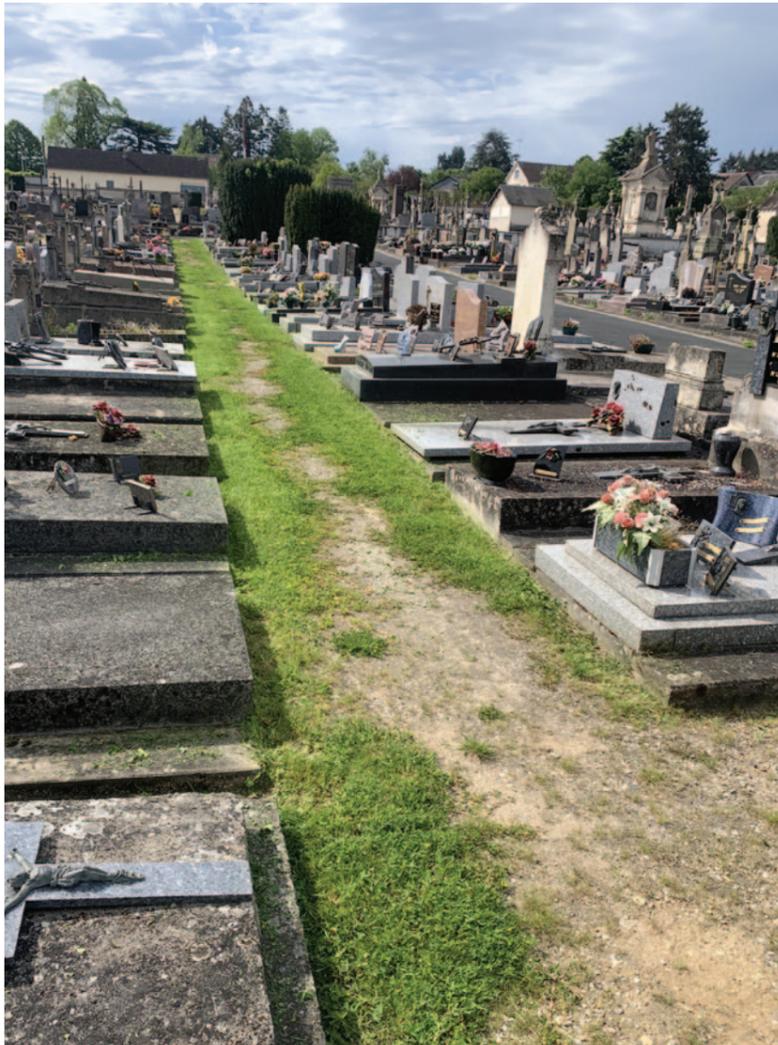


- La végétalisation de tous les espaces non-concédés est prévue (bouts d'allées, espaces inter-tombes, future extension). Dans l'extension, les arbres seront plantés avant la réalisation de l'aménagement. (Essences persistantes à grosses feuilles et aux racines pivotantes).

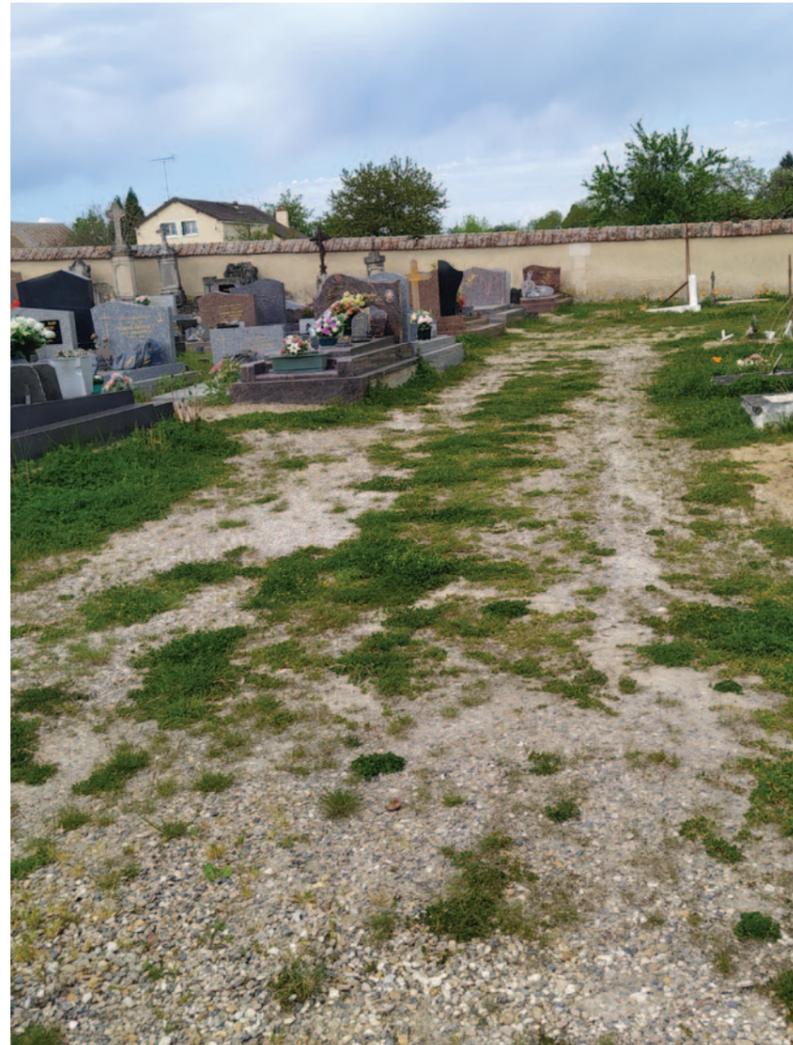
- Pratique de la PBI (Protection Biologique Intégrée) avec des larves de chrysopes et des coccinelles + test d'oyas enterrés pour les plantations hors-sol pouvant libérer de l'eau sur 5 à 7 jours pour les gros modèles + récupération d'eau à l'aide de deux grandes cuves.

LE CIMETIÈRE DE BUZANÇAIS

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Cimetière en pente : cela demande une réflexion supplémentaire lors de l'ensemencement pour éviter le risque de ravinement durant les pluies et donc la pousse clairsemée du gazon.



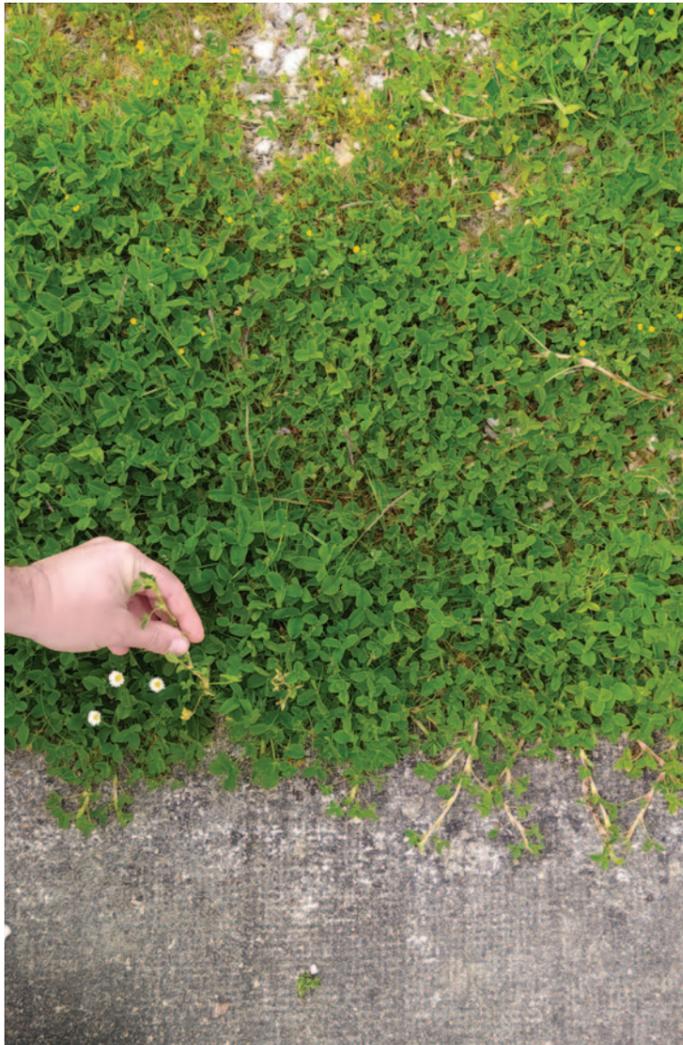
- L'ancien cimetière connaît un agencement disparate : tombes collées, largeurs différentes inter-tombes
- Germination hétérogène des parties enherbées car l'année 2022 présentait un temps sec et peu de pluie jusqu'à l'automne.



- Les agents n'ont pas encore planté de vivaces car le matériel n'était pas disponible (partagé avec d'autres services de la commune).

LE CIMETIÈRE DE BUZANÇAIS

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Il est possible de faire le mélange de gazon soi-même en plantant dans un premier temps la fétuque puis les micro-trèfles. Cette association permet d'étouffer les adventices. L'idéal serait de limiter les proportions de ray-grass dans les mélanges de gazon (germe en quelques jours et demande beaucoup d'eau).



- Période conseillée pour l'enherbement : mi-novembre voire décembre.
- Mycorhizer les plantes avant leur plantation permet de favoriser leur développement.
- Tremper les mottes quelques minutes avant de les planter est une astuce permettant d'anticiper l'arrosage.



- Choisir les essences selon les besoins (dimensions, port, caduc ou persistant, période de fleurissement, taille des feuilles, système racinaire...) pour arriver à une sélection adaptée au site.

LE CIMETIÈRE DE SAINT DENIS, CHÂTEAURoux

SITUATION



Population : 43 331 habitants

Effectif du service technique : équipe espace vert du secteur (250 ha de gestion).

*Surface : 6 ha - 580 m² d'espace cinéraire
7600 concessions*

Historique : cinq étapes de construction en comptant le columbarium

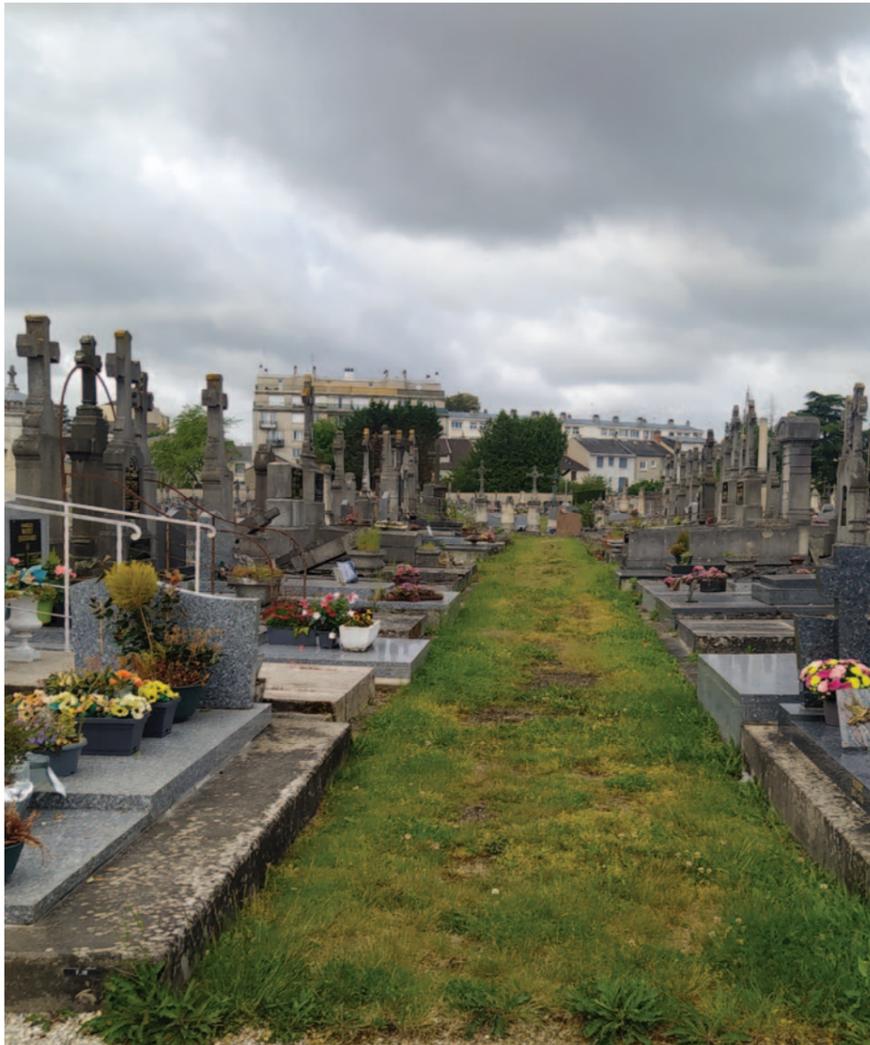
- première tombe datant de 1894*
- mise en place de la démarche zéro phyto en 2016 avec une réduction de 50% des produits phytosanitaires la première année.*

Caractéristiques : faible pente



LE CIMETIÈRE DE SAINT DENIS, CHÂTEAUROUX

POINTS FORTS RELEVÉS



- L' équipe chargée de l'entretien intervient une fois par mois (débroussaillage des pieds et inter-tombes, tonte des allées puis soufflage) en gestion différenciée.
- L' arrêt du désherbeur thermique a permis un gain de temps important et la limitation du risque d'incendie en période estivale.



- Dans certaines zones, l'engazonnement utilisait un mélange contenant de la verveine tapissante. Le micro-trèfle a ensuite progressivement recouvert le gazon semé. Plusieurs tests auront été réalisés en parallèle avec d'autres mélanges.
- L' arrêt des jardinières a permis une économie d'eau et un gain de temps important.



- Les abords des allées en graviers qui demandaient un temps d'entretien important seront débroussaillés afin que la végétation gagne en densité. Une sélection des espèces se fera ensuite afin de ne garder que les graminées pour que cette bande soit totalement enherbée.

LE CIMETIÈRE DE SAINT DENIS, CHÂTEAUROUX

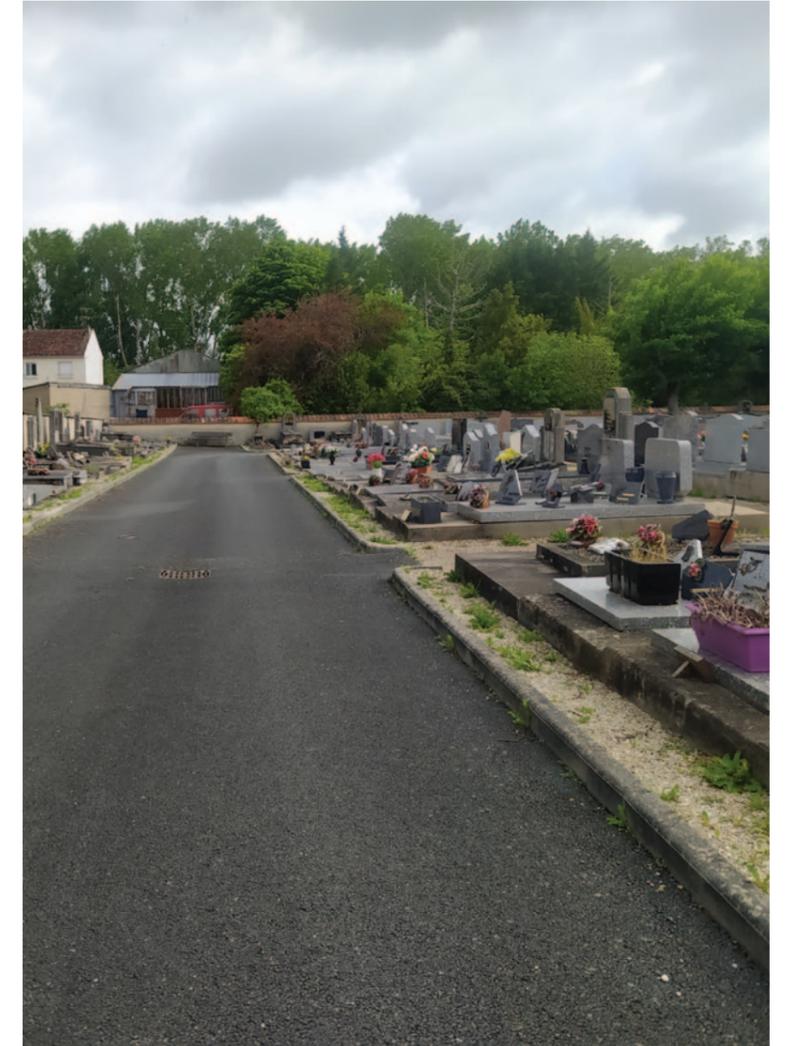
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La réorganisation des équipes d'entretien a mené à un certain manque de matériel et de personnel pour gérer la même ampleur d'espaces verts. L'entretien représente en cumulé environ 1600 heures par an et le recours à des intérimaires sur des tâches de gestion spécifiques montre certaines limites.



- Le manque de communication et de sensibilisation au début du processus de végétalisation a mené à un certain nombre de plaintes.
- D'importantes difficultés sont rencontrées au sujet de certaines sépultures perpétuelles.
- Certaines espèces choisies pour les massifs arbustifs ont été victimes d'attaques de pyrales.



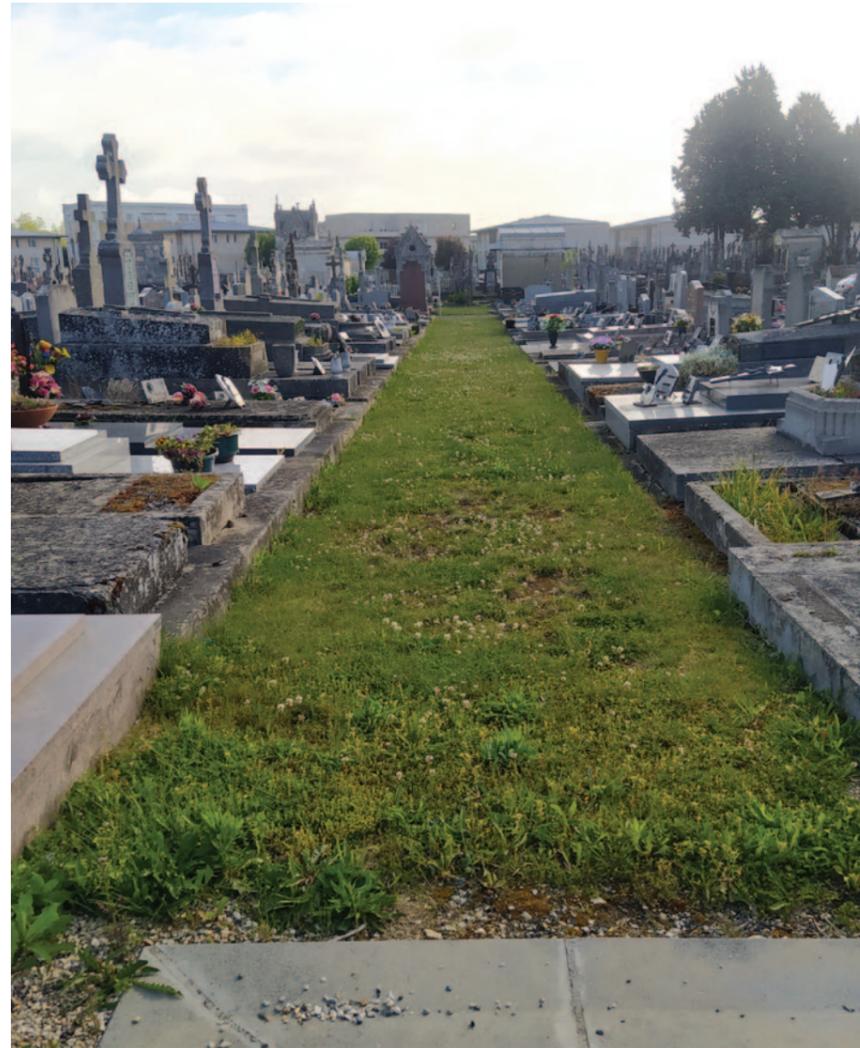
- Les bordures ne sont pas adaptées et sont contraignantes pour l'entretien des bords d'allées.
- Une partie des gravillons en bords d'allées se retrouvent dans les canalisations.

LE CIMETIÈRE DE SAINT DENIS, CHÂTEAUROUX

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Utiliser le désherbeur thermique de façon trop prolongée peut parfois provoquer une levée de dormance et entraîner une pousse plus rapide de la végétation.
- Effectuer des tests permet d'évaluer au mieux ce qu'il y a de plus adapté aux sols. Ici, la faible différence entre les zones semées et les zones laissées en spontané a permis un gain de temps sur le travail de préparation du sol pour l'enherbement.



- Dans les caractéristiques des essences choisies, il est aussi important de prendre en compte leur résistance face aux nuisibles.



- Pour pallier les produits phytosanitaires notamment au travers d'une démarche différenciée, une évolution sur les pratiques et les mentalités des usagers reste indispensable. La communication reste donc essentielle en amont des interventions envisagées.

LE CIMETIÈRE DE CRÉ, CHÂTEAUROUX

SITUATION



Population : 43 331 habitants

Effectif du service technique : trois agents à l'année en temps complet. Gestion reprise par le service des Espaces verts depuis 2021

Caractéristiques : pente douce

Surface : 7 ha au total

- jardin du souvenir de 1300 m²*
- espace d'arbres du souvenir de 5970 m²*
- nouvelle extension de 4563 m²*



LE CIMETIÈRE DE CRÉ, CHÂTEAUROUX

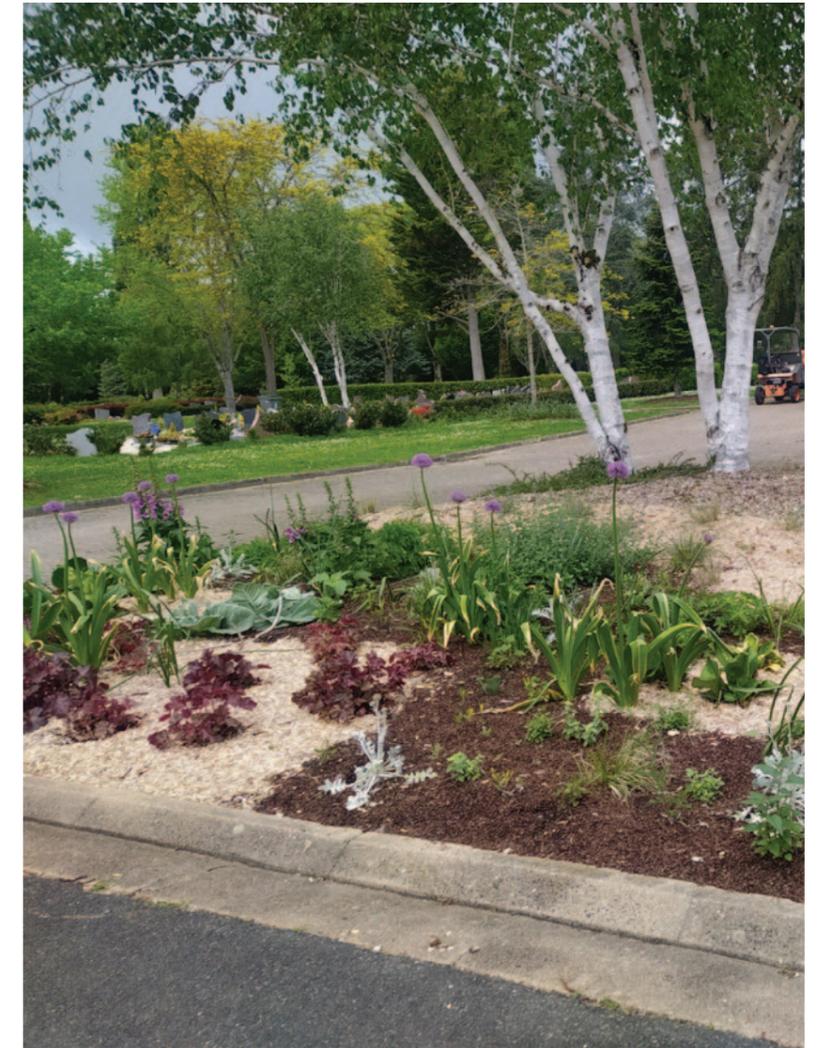
POINTS FORTS RELEVÉS



- La partie ancienne possède un réel atout paysager. La diversité des essences présentes dans le cimetière (bouleaux, peuplier d'Italie, érable...) participe à créer des qualités d'ambiance singulières grâce aux variations de couleurs, de tailles et de ports.



- A l'entrée du cimetière, des tests sont effectués sur une large bande qui sera agrémentée de narcisses, de jonquilles et d'autres fleurs. Ces tests permettront de créer un fleurissement coloré marquant le seuil. De l'autre côté de l'allée, un massif d'annuelles a été remplacé par des vivaces adaptées, l'idée étant que la végétation recouvre toute la surface. Une solution adéquate pour un fleurissement de longue durée demandant peu d'entretien et peu d'eau.



- L'espace cinéraire prend l'apparence d'un jardin calme et ombragé grâce aux différents supports d'aménagement (pergolas, columbarium, cheminements...). L'agrandissement de cet espace cinéraire est également prévu.

LE CIMETIÈRE DE CRÉ, CHÂTEAUROUX

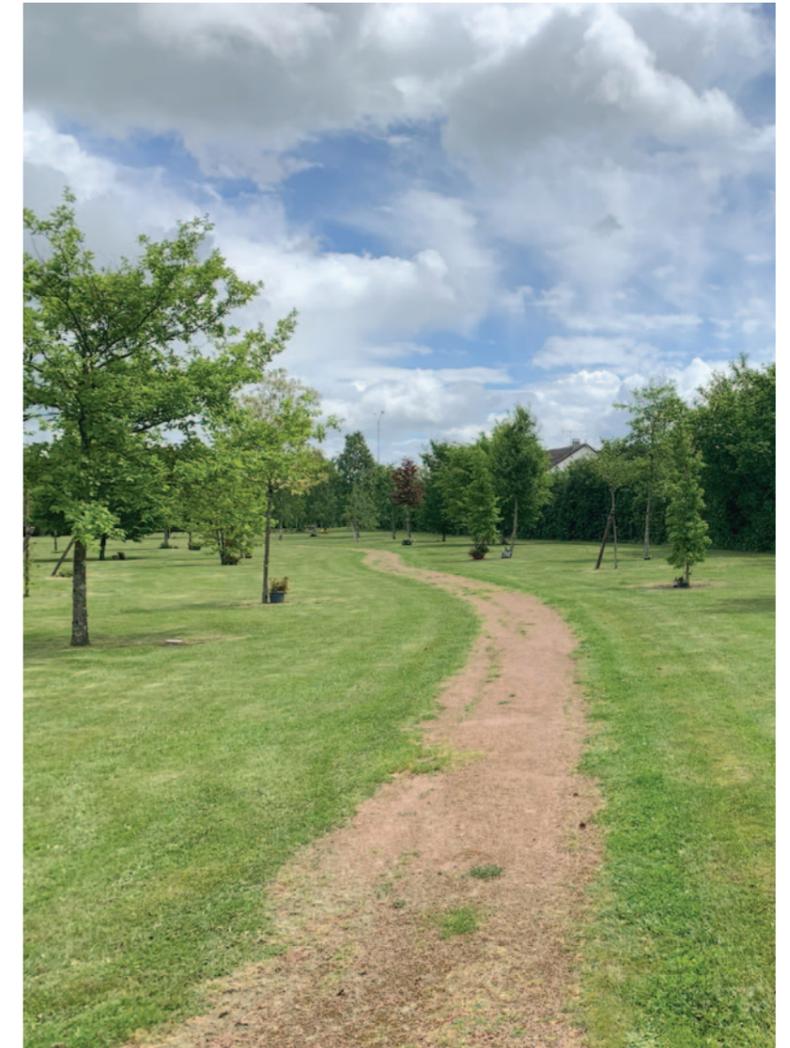
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La partie la plus récente du cimetière ne possède pas les mêmes qualités paysagères que celle située vers l'entrée du fait de sa géométrie rectiligne et de ses arbres moins nombreux.
- A cause de racines qui soulèvent les pierres tombales, des remises en place de concessions ont été effectuées et aucun changement dans la réglementation concernant ce problème ne semble envisageable.



- Lors de la plantation des arbres et arbustes (*berberis*, *eleagnus* et *forsythia*), aucune sélection des essences n'a été effectuée au regard du type de feuillage, de la taille des feuilles et de leur système racinaire, ce qui pèse fortement sur l'entretien.
- Certains carrés présentent des décalages dans le



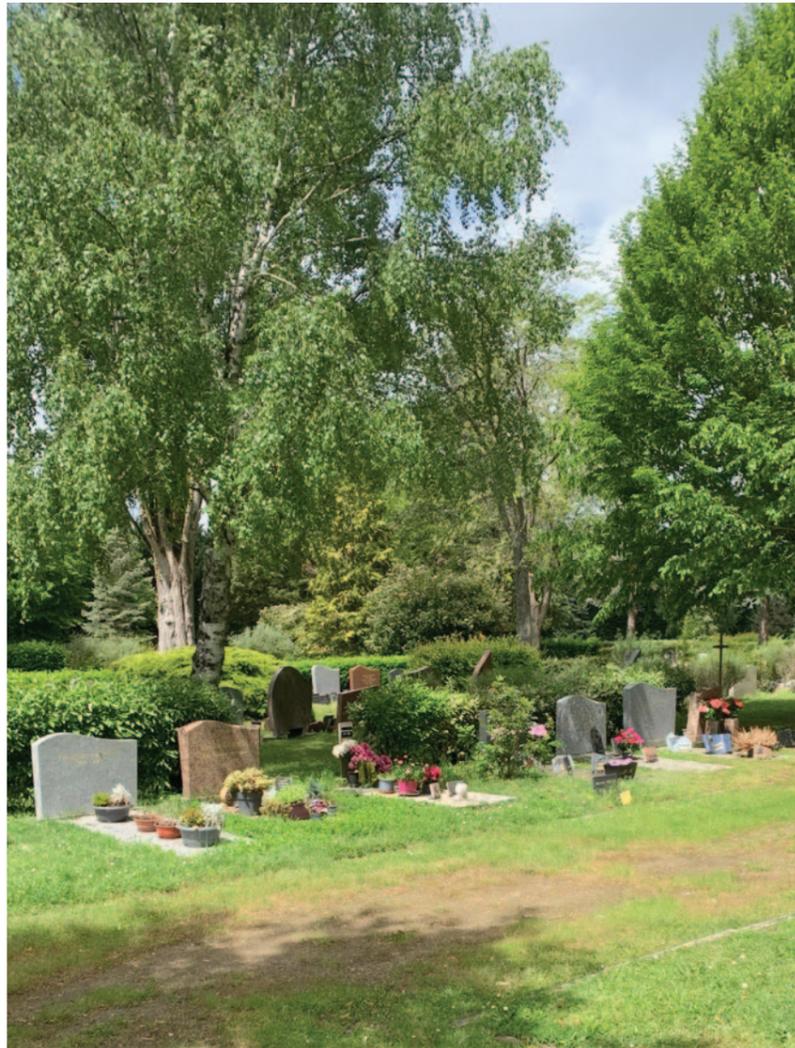
- positionnement des tombes ce qui induit un travail plus minutieux des agents.
- Les essences plantées pour les arbres du souvenir (arbre entouré de caverne) ne sont pas adaptées, ni à la fonction, ni au sol argileux du cimetière.

LE CIMETIÈRE DE CRÉ, CHÂTEAURoux

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Planter des variétés de végétaux plus petits pouvant être laissés libres dans leur développement, sauvages par endroits, demanderait moins d'entretien.
- Planter le plus rapidement possible les espaces libres afin d'anticiper la croissance lente des végétaux dans l'aménagement.



- Pour un meilleur aménagement répondant aux principes d'un cimetière paysager et créant une apparence unitaire de tous les aménagements réalisés, l'idéal serait que l'entretien et la conception des cimetières soient réalisés par la même équipe.



- Concernant les haies, il est préférable d'opter pour des essences/cultivars adaptés au sol en place. Lors du choix des essences, il est essentiel de faire attention à la vitesse de croissance des arbustes afin de limiter la fréquence de l'entretien des haies.

LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL, ARGENTON-SUR-CREUSE

SITUATION



Population : 4954 habitants

Effectif du service technique : un agent à plein temps sur le cimetière de Saint-Paul et le cimetière du Merle Blanc

Surface : 1,5 ha pour 2243 concessions. Pas d'espace cinéraire.

Historique : - cimetières datant du début du 19^{ème} siècle

Caractéristiques : pente de 4%

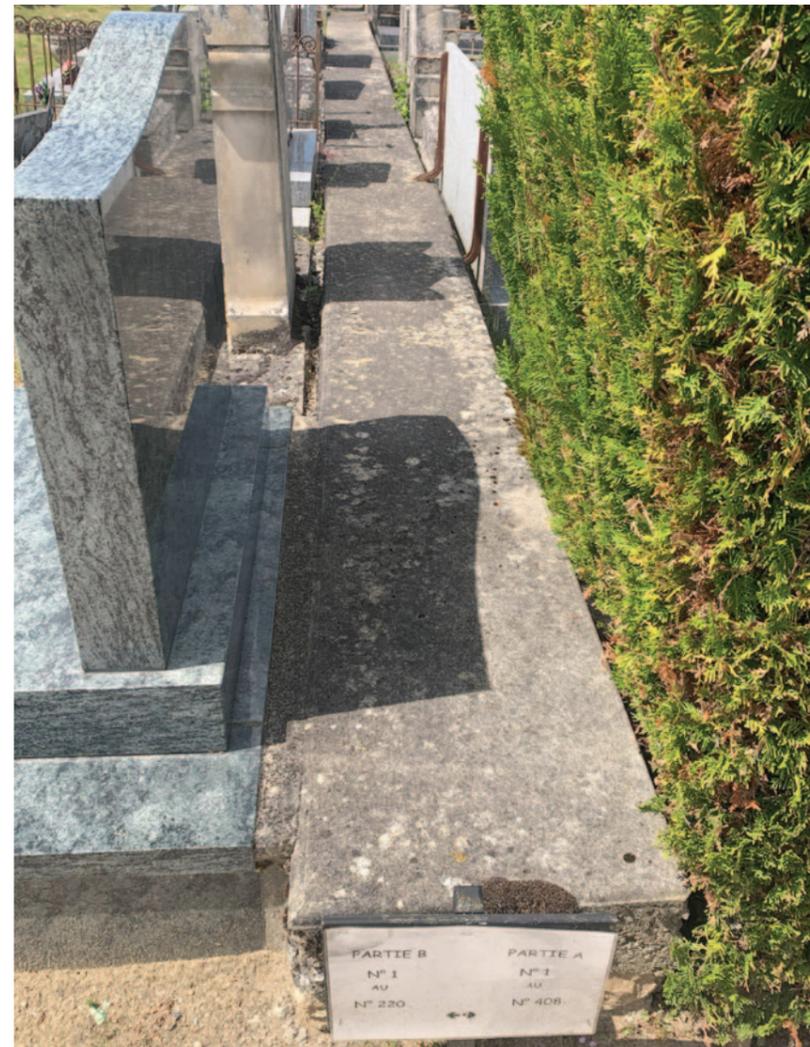


LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL, ARGENTON-SUR-CREUSE

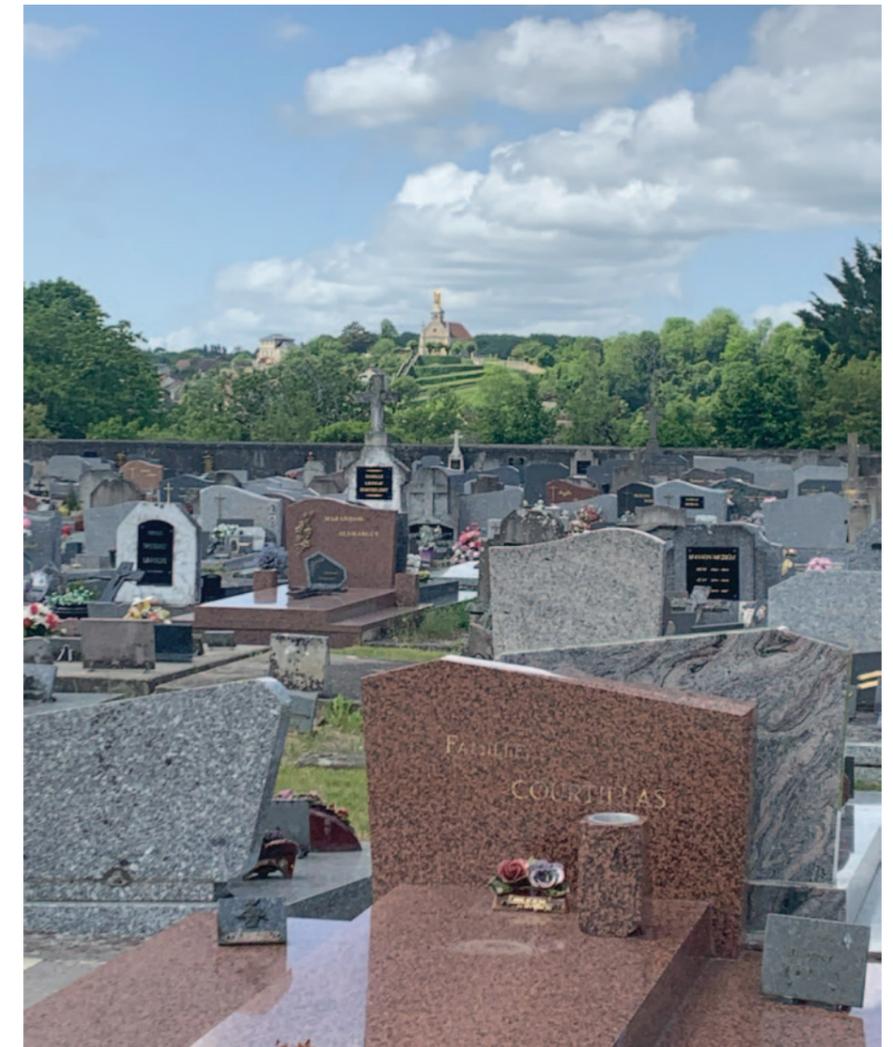
POINTS FORTS RELEVÉS



- La communication est assez développée sur l'ensemble du cimetière. Un panneau est placé à l'entrée du cimetière pour rappeler l'obligation d'entretenir les sépultures par les concessionnaires. Un autre panneau fourni lors de l'Opération Zéro Pesticides est placé devant le caveau communal et informe sur la démarche de végétalisation. Un exemplaire similaire est affiché au niveau des tombes en pleine terre.



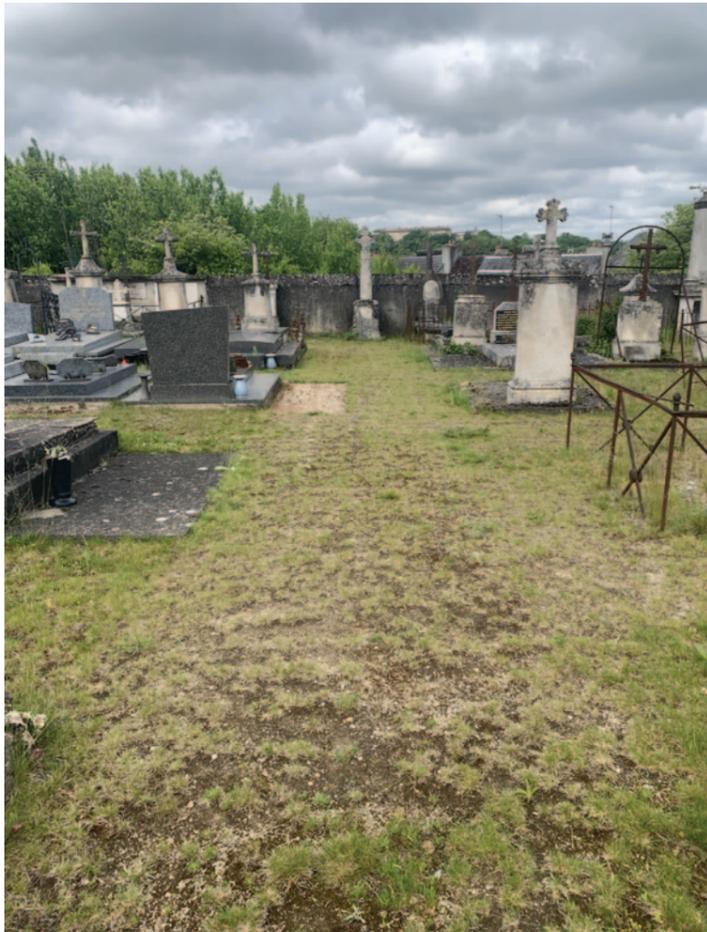
- Les allées anciennement en sable ont été engazonnées de façon progressive. Un mélange de fétuque et de micro-trèfle a été utilisé. Certaines allées ont été laissées en végétation spontanée.
- Une trentaine de concessions ont été reprises et ont été immédiatement revendues. Des exhumations sur des concessions échues et abandonnées (une minorité en caveaux et une majorité en pleine terre) ont été réalisées en régie en présence de la police municipale établissant un procès-verbal.



- Dans certaines allées, les espacements entre les têtes de tombe ont été bétonnés permettant ainsi de gagner du temps lors de l'entretien.
- La situation en promontoire du cimetière permet de dégager des vues sur la rive opposée ornée de la Chapelle de la Bonne Dame.

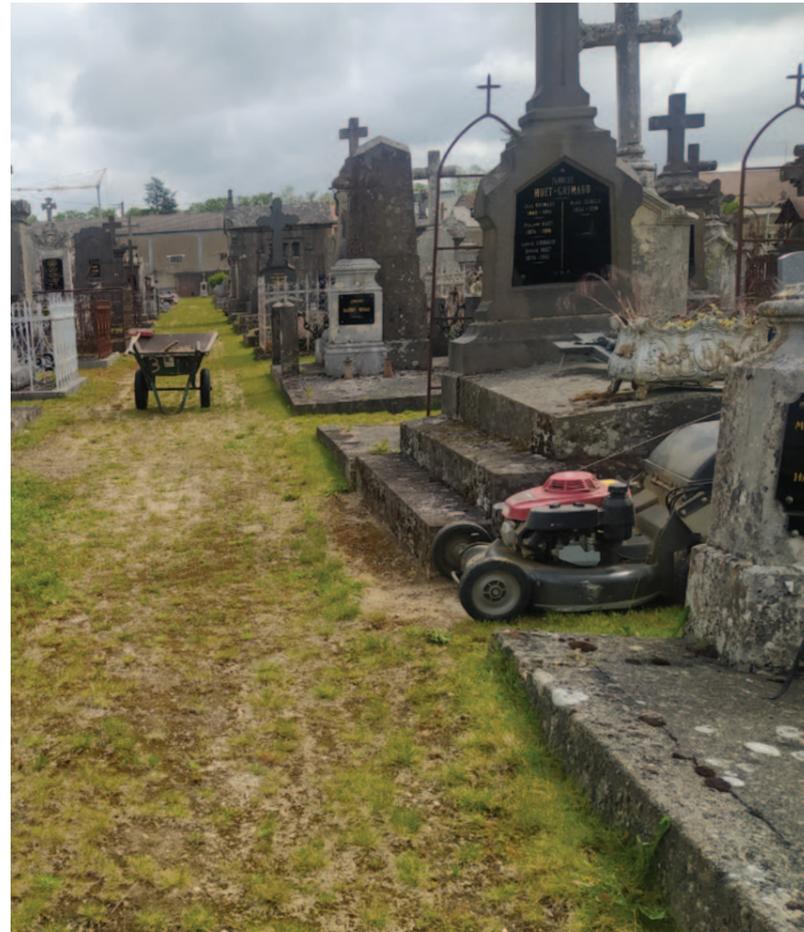
LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL, ARGENTON-SUR-CREUSE

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Le passage répété des mini-pelles a endommagé le gazon des allées devenu de moins en moins homogène et davantage contraignant pour l'accessibilité des personnes âgées. Certaines parties ensemencées après ces dégâts ont mené à un résultat peu concluant.

- L'allée principale en gravier ne peut être enrobée du fait des ouvertures par l'avant. Les allées secondaires enherbées sont confrontées au même problème et présentent donc un gazon clairsemé en plus des tassements de terrain.



- Malgré son grand investissement, le seul agent aujourd'hui en charge de l'entretien des deux cimetières de la commune (Saint-Paul et Merle Blanc) n'a pas reçu de formation particulière concernant la végétalisation et l'entretien du cimetière lors de son changement d'affectation.

- L'entretien laborieux réalisé au gant et au sécateur dans les espaces inter-tombes et certaines concessions abandonnées est réalisé allée par allée. La tonte des allées est aussi fastidieuse (vidage du sac dans une brouette puis transfert dans un grand caisson). Deux à trois



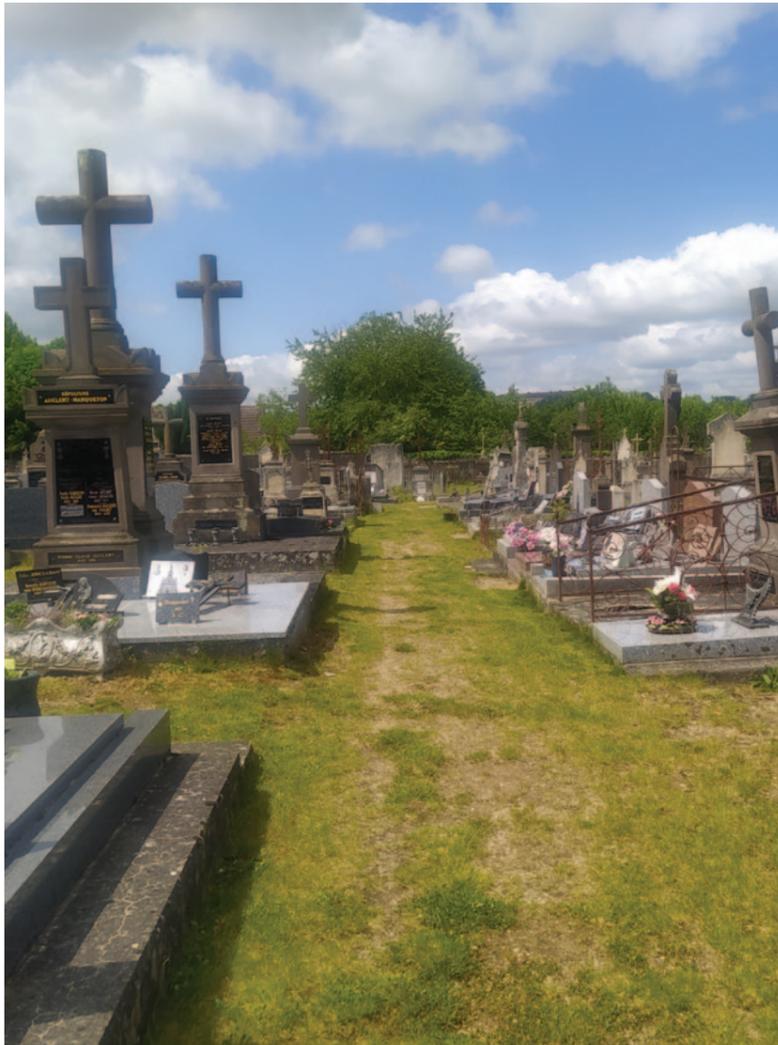
agents permanents seraient nécessaires pour l'entretien de ce cimetière d'un hectare et demi.

- La situation du cimetière sur un socle n'exclut pas l'inondation de quelques caveaux dont certains présentent des ouvrages de grande qualité (escaliers, voûtes...). Ces vidanges ont été effectuées par l'entreprise des *Vidanges Blancoises*.

- Un certain nombre de monuments sont en état de délabrement avancé malgré leur qualité patrimoniale (ouvrage en pierre, en verre et en porcelaine).

LE CIMETIÈRE SAINT-PAUL, ARGENTON-SUR-CREUSE

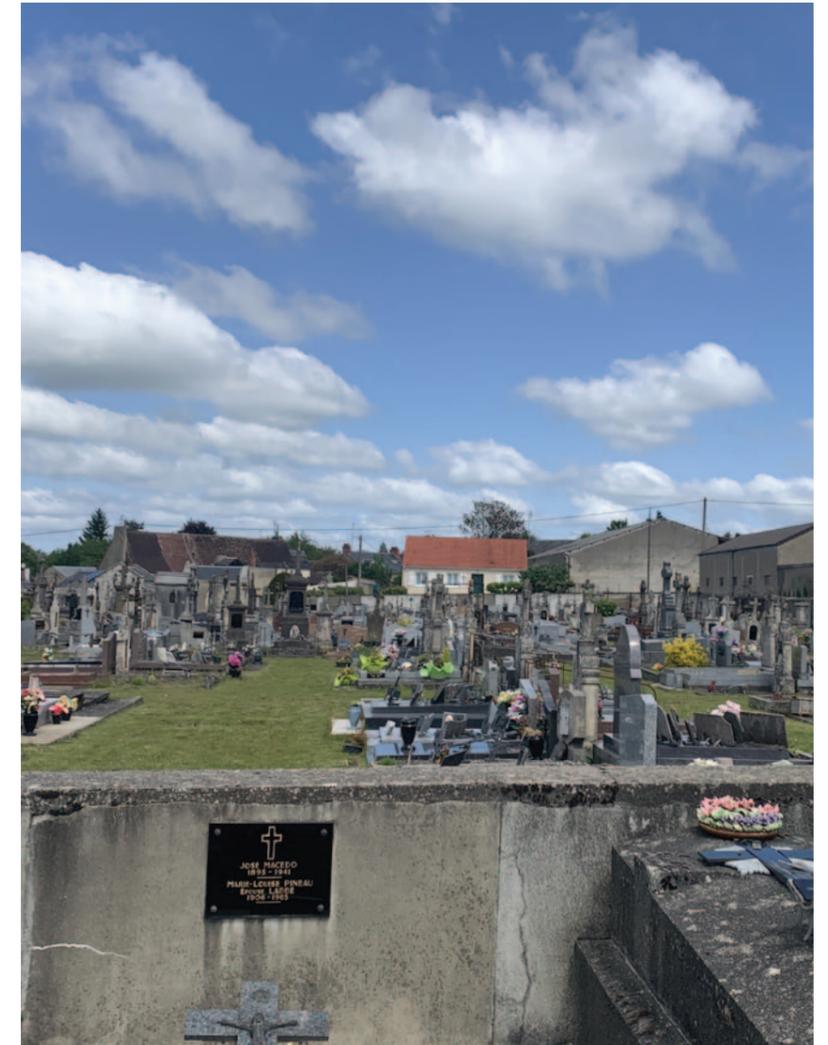
CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Lors des reprises de concessions, l'exhumation représente un travail conséquent et laborieux. Il sera réalisé à terme par une entreprise habilitée aux procédures de rétrocession.



- Une technique d'ensemencement plus poussée (hydromulching) utilisant un mélange adapté (pourcentage de micro-trèfle) permettrait de garantir un gazon plus homogène. La limitation des visites et du passage d'engins après cette période permettrait de laisser au gazon le temps de bien se répandre.



- Un espacement plus ordonné permettrait d'optimiser le seul passage de la tondeuse et le comblement des espaces inter-tombe par des vivaces ou des semelles bétonnées réduirait considérablement le temps d'entretien.

LE CIMETIÈRE DU MERLE BLANC, ARGENTON-SUR-CREUSE

SITUATION



Effectif du service technique : un agent à plein temps entre le cimetière de Saint-Paul et le cimetière du Merle Blanc.

Surfaces : 1,3 ha dont 1750 m² d'espace cinéraire

*Historique : - création en 1980
- première case du columbarium en 1999*



LE CIMETIÈRE DU MERLE BLANC, ARGENTON-SUR-CREUSE

POINTS FORTS RELEVÉS



- L'aménagement du cimetière entre dans le cadre d'un chantier-formation par le biais d'un appel d'offres du Conseil Régional Centre-Val de Loire œuvrant à l'évolution des parcours et appareils de formation.
- La plupart des sépultures s'ouvrent par le dessus ce qui permet de moins impacter les allées lors d'interventions.

- Des plantations de vivaces ont été réalisées comblant l'espace vacant entre les sépultures et les bouts d'allées.
- L'espace cinéraire est agrémenté d'arbres et aménagé de pergolas végétalisées créant des espaces ombragés et colorés durant la belle saison.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Les allées secondaires laissées en gravillons mêlés à de la végétation spontanée contribue à un aspect assez minéral du cimetière.
- Malgré les tentatives de plantations grimpantes, la rudesse des clôtures en béton se ressent fortement rendant le cimetière totalement opaque à son environnement.

- Excepté l'espace cinéraire et le parking, le cimetière ne contient que très peu d'arbres rendant son caractère paysager peu évident.
- Le choix des essences d'arbres et arbustes dans l'espace cinéraire ne prend pas en compte la pénibilité de l'entretien.

LE CIMETIÈRE DU PÊCHEREAU

SITUATION



Population : 1855 habitants

Effectif du service technique : un agent dédié à l'entretien du site, à hauteur de 25% de son temps.

Surface : 8200 m² dont 260 m² d'espace cinéraire

Historique : - engagement dans la charte Zéro Pesticides en 2015

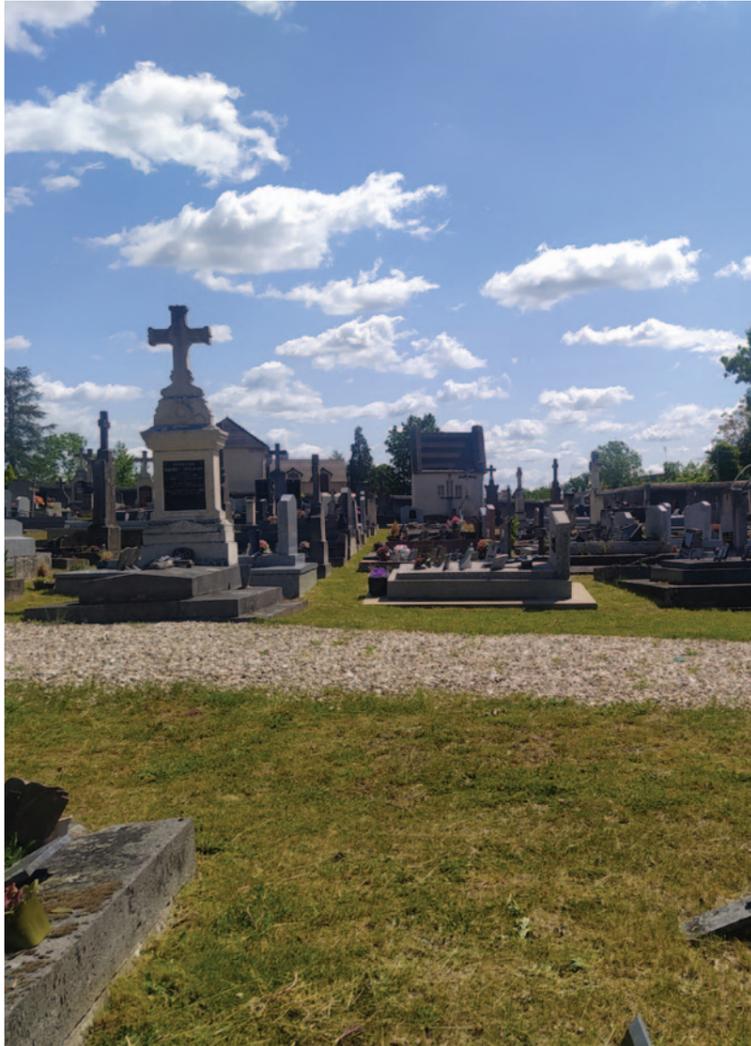
- engazonnement des allées entre 2015 et 2018.

*Caractéristiques : - cimetière sableux accolé à une ancienne carrière servant à la construction de l'église de la commune.
- pente faible*



LE CIMETIÈRE DU PÊCHEREAU

POINTS FORTS RELEVÉS



- L'entretien représente trois jours par mois et n'est pas forcément réalisé par la même personne.
- La reprise de concessions et la mise à disposition de caveaux vides dans la partie ancienne a permis la conservation des ouvrages intérieurs et leur revente moins onéreuse.



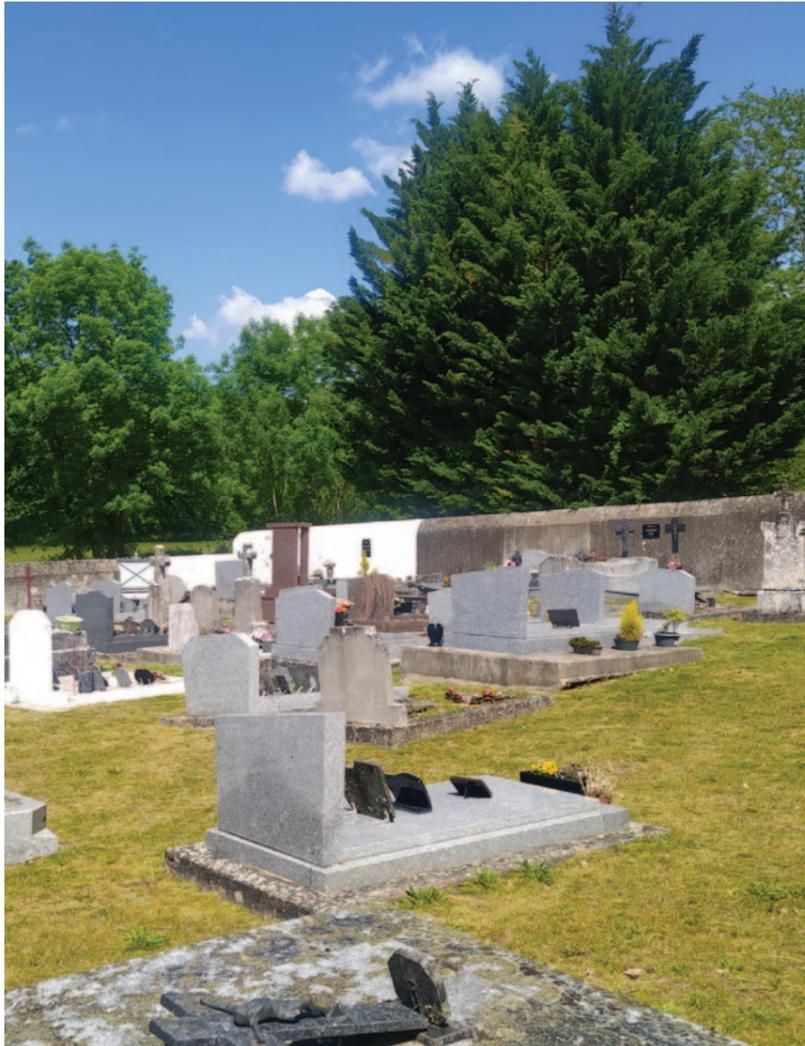
- Une croix celtique et une chapelle remarquable de type creusois participent à la richesse patrimoniale de ce cimetière.
- Dans l'extension, les allées sont gravillonnées et les carrés sont enherbés d'un mélange de gazon ne prenant



- pas beaucoup de hauteur. Les concessions sont accolées, sans interstice et les allées sont plus larges.
- L'engazonnement du cimetière a été plutôt bien accepté par la population.

LE CIMETIÈRE DU PÊCHEREAU

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La configuration de l'ancien cimetière complique le passage de la mini-pelle lors de reprises de concessions car il présente des espaces irréguliers entre les sépultures.

- Dans tout le cimetière, les tombes sont collées à la clôture ce qui peut complexifier l'entretien des murs.



- Du fait de son sol sableux, certaines zones engazonnées ne résistent pas à la sécheresse de l'été.

- Les espaces demandant le plus d'entretien sont les passe-pieds.



- Comme dans d'autres communes, la pousse de cyprès dans certaines sépultures menacent par leur ampleur importante de soulever les pierres environnantes.

LE CIMETIÈRE DU PÊCHEREAU

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Leur désherbeur vapeur apparaît plus adapté pour la période hivernale de fin février-début mars, où les jeunes pousses ont un système racinaire peu profond. Ils auront toutefois remarqué qu'il favorise la levée de dormance des plantes.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE

SITUATION



Population : 400 habitants

Effectif du service technique : un agent employé pour l'entretien du cimetière

Surface : 4000 m²

*Historique : - commencement de la végétalisation en 2018
-test de sédum débuté en 2020*

Caractéristiques : faible pente



LE CIMETIÈRE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE

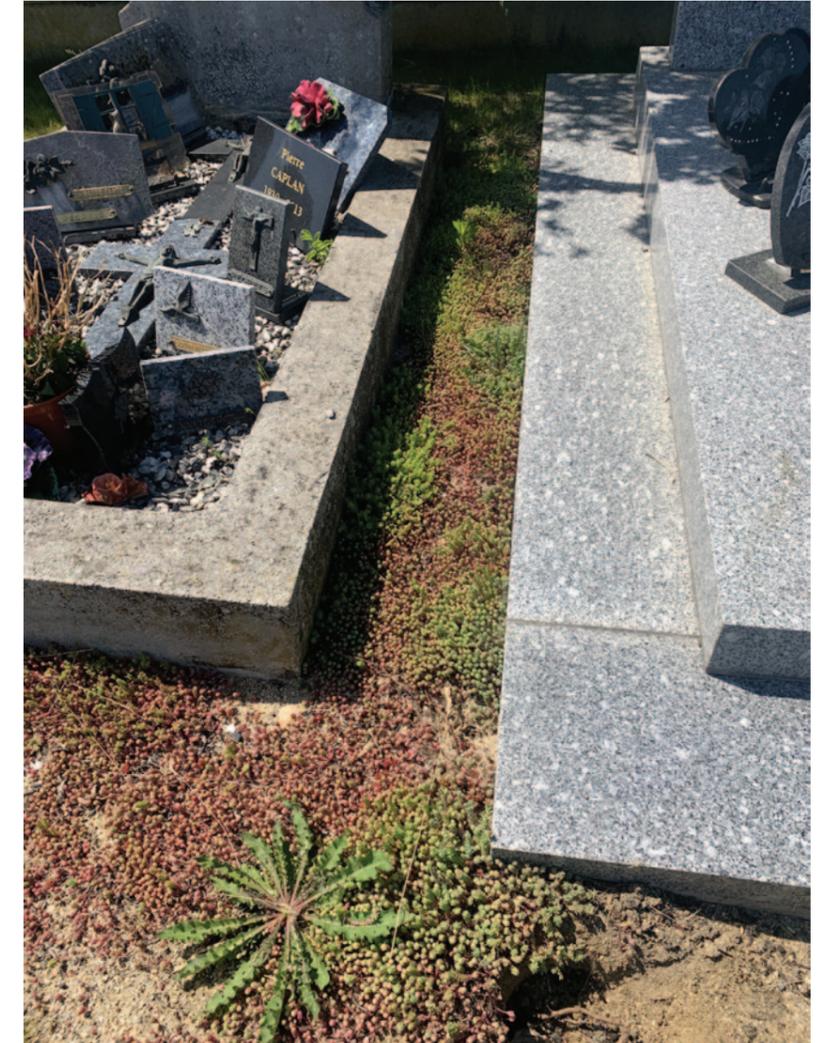
POINTS FORTS RELEVÉS



- Le mur de clôture de l'entrée est en pierre apparente. Des arbustes et vivaces marquent le seuil du cimetière et certaines parties du cimetière ancien.
- Les agents interviennent moins à deux sur le site depuis qu'il a été engazonné. En moyenne, un agent consacre une journée et demi d'entretien par mois lors de la période de pousse (de fin mars à la Toussaint). En période hivernale aucune intervention n'est nécessaire.



- L'engazonnement du site a été réalisé en régie avec le mélange EM2000 de chez Barenbrug, composé de : 30% Koeleria macrantha, 40% Fétuque ovine, 20% Fétuque rouge ½ traçante et 10% Ray grass anglais.



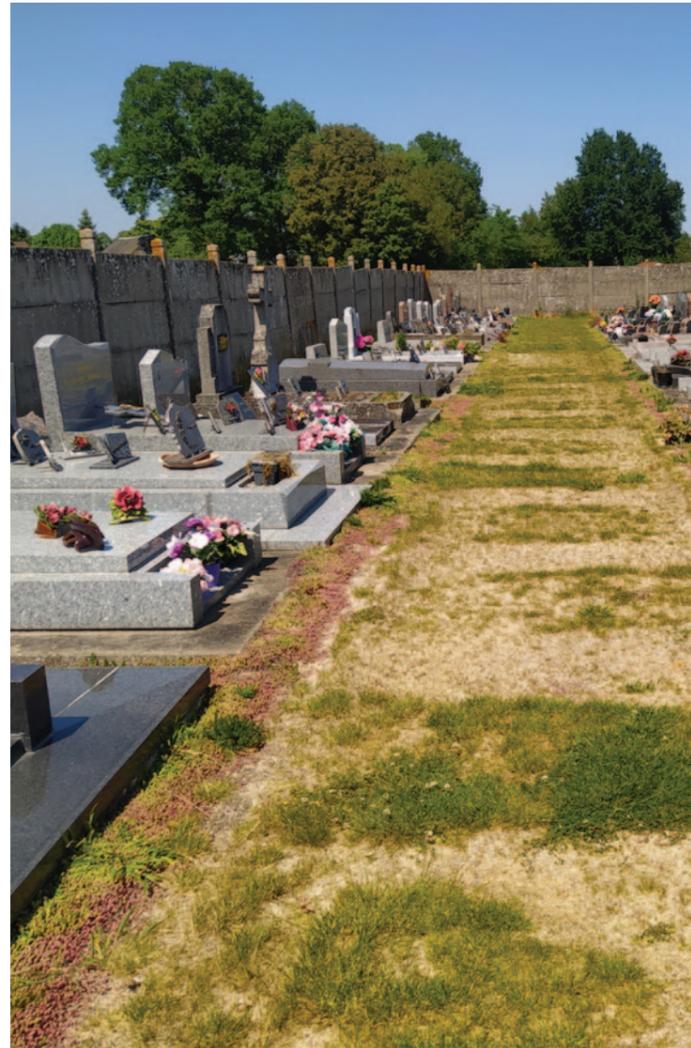
- Tous les espaces libres ont été végétalisés et les inter-tombes présentent une bande enherbée ou une plantation de plusieurs types de sédum (mélange Greenfield). Les retours concernant cet aménagement restent plutôt positifs.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La principale difficulté selon la commune est de se constituer une flotte de matériels adaptée pour l'entretien du cimetière (tondeuse autoportée de petite largeur, coupe-fil et souffleur à batterie).
- Dans la partie extension, l'espace entre les tombes est variable et parfois accolé, ce qui ne contribue pas à l'optimisation de l'entretien.



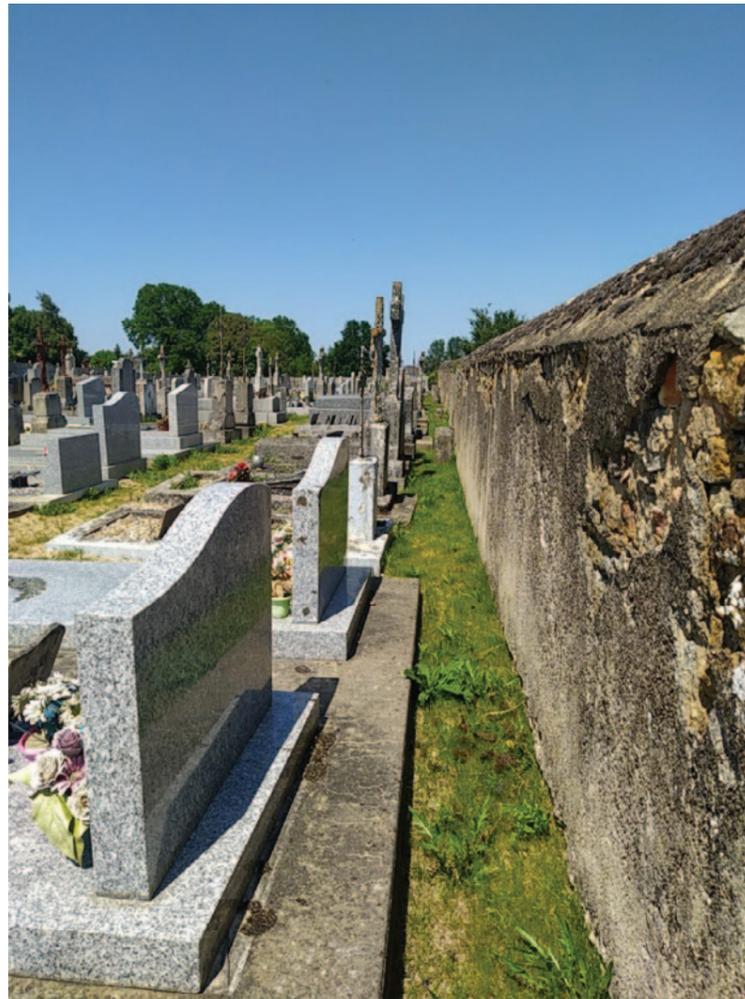
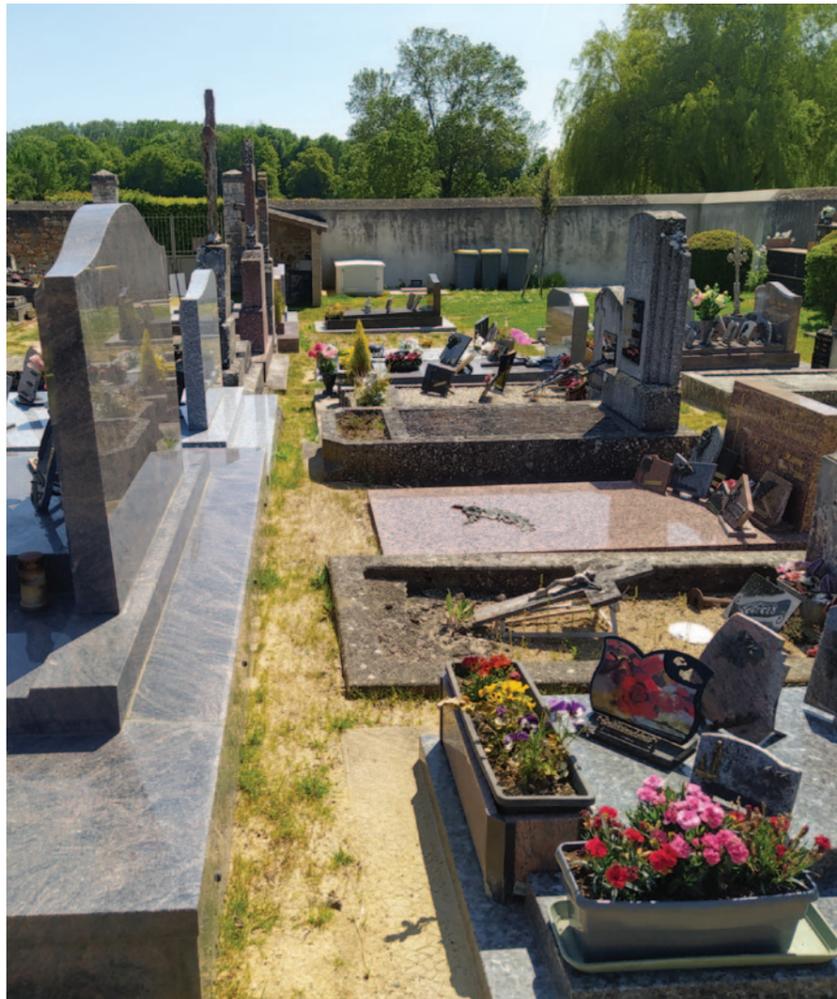
- Les murs de clôture de l'extension en plaques de béton rendent les lieux austères, n'établissent aucun dialogue avec l'extérieur et ne jouent pas avec les matérialités que l'on peut retrouver sur la partie ancienne.
- Certains administrés constatent qu'il leur est plus difficile de se déplacer sur le gazon que sur une surface totalement plane et stabilisée. De fait, les allées enherbées restent pour la plupart assez clairsemées.



- Malgré l'effort de plantation d'un arbre, le jardin du souvenir fait preuve d'un aménagement assez rude, avec la proximité des bacs poubelles et sa localisation isolée dans un coin du cimetière.
- La commune peine à trouver des prestataires répondant à la demande de reprise des concessions et les reprend donc « au fil de l'eau » selon les besoins.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BAZELLE

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Les débroussailleuses thermiques dont on ne peut régler la vitesse sont inadaptées car il faut utiliser des outils tournant à bas régime en raison de la proximité des monuments funéraires. Il faut également prévoir un souffleur car il est nécessaire de nettoyer les monuments funéraires des débris produits lors du passage du coupe-fil.

LE CIMETIÈRE DE RIVARENNES

SITUATION



Population : 509 habitants

Effectif du service technique : trois agents à temps complet en charge de tous les espaces verts, de la voirie et de l'entretien des bâtiments de la commune.

*Surface : 3900 m² dont 50 m² d' espace cinéraire.
Entre 300 et 350 concessions.*

Historique : - columbarium et caverne datant de 2010

- arrêt de l'utilisation du désherbant et début de l'enherbement des allées en 2014.

Caractéristique : sol sableux.



LE CIMETIÈRE DE RIVARENNES

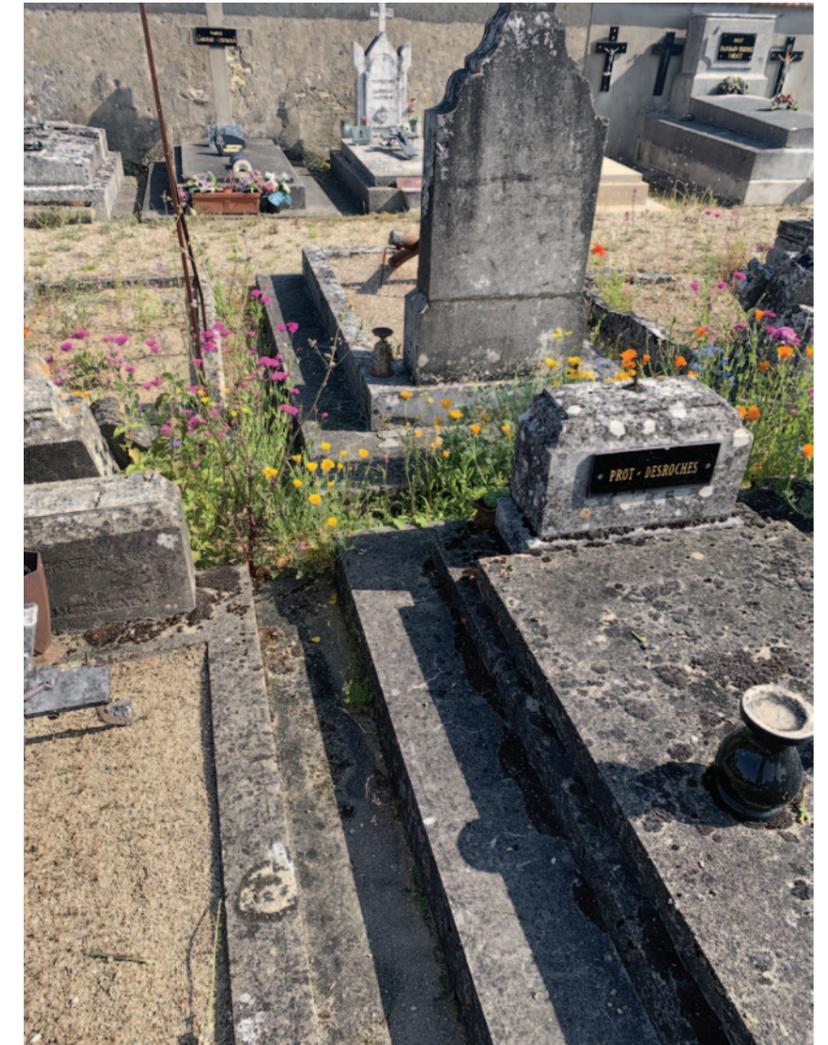
POINTS FORTS RELEVÉS



- Les employés se forment souvent avec le CNFPT sur différentes thématiques (vivaces, plantes annuelles et bisannuelles, reconnaissance de végétaux et taille raisonnée des arbres et arbustes). Les agents ont également échangé sur leur démarche avec d'autres communes de la Brenne ; ils partagent des techniques et conseillent quelques autres communes.



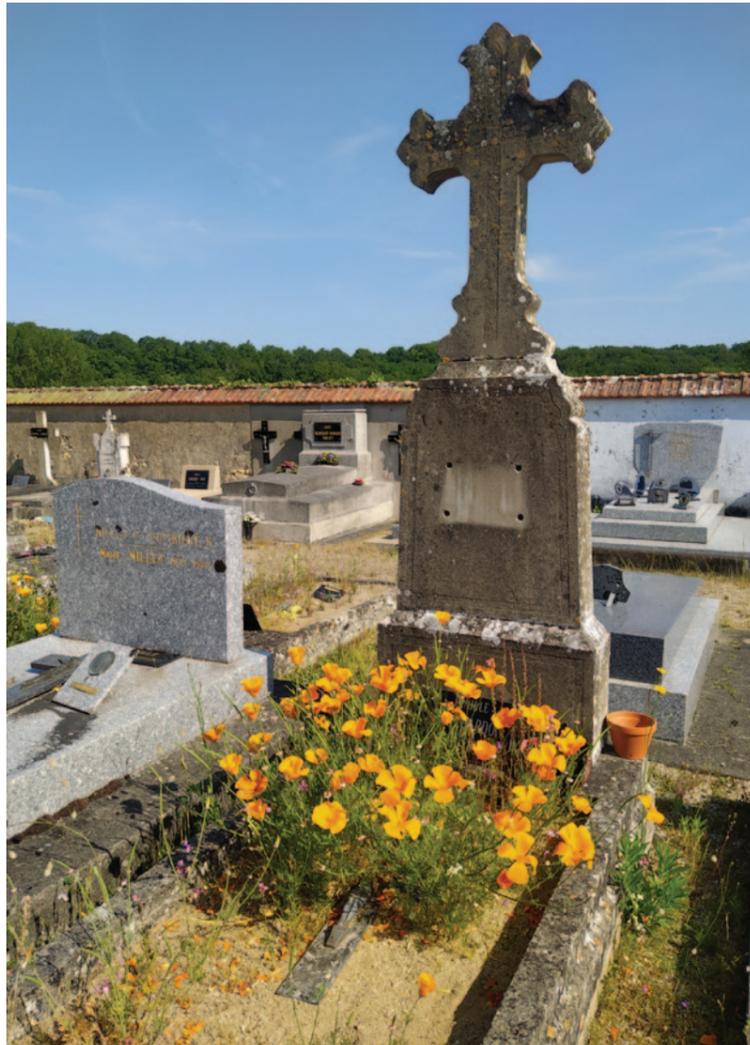
- Pour l'enherbement, un mélange provenant de la Coopérative Agricole spécialement adapté aux cimetières a été utilisé (fétuque rouge, trèfle et ray-grass). Les gravillons ont d'abord été retirés jusqu'à atteindre la base sableuse, puis le sol travaillé avec une herse rotative pour terminer par l'ensemencement.



- La tonte réalisée une fois par mois utilise un kit mulching permettant de hacher ce qui est tondu et de laisser sur le sol ces résidus qui graineront de nouveau par la suite.
- Des panneaux avec des photo-montages représentant le cimetière végétalisé ont été affichés afin que les administrés puissent se projeter.

LE CIMETIÈRE DE RIVARENNES

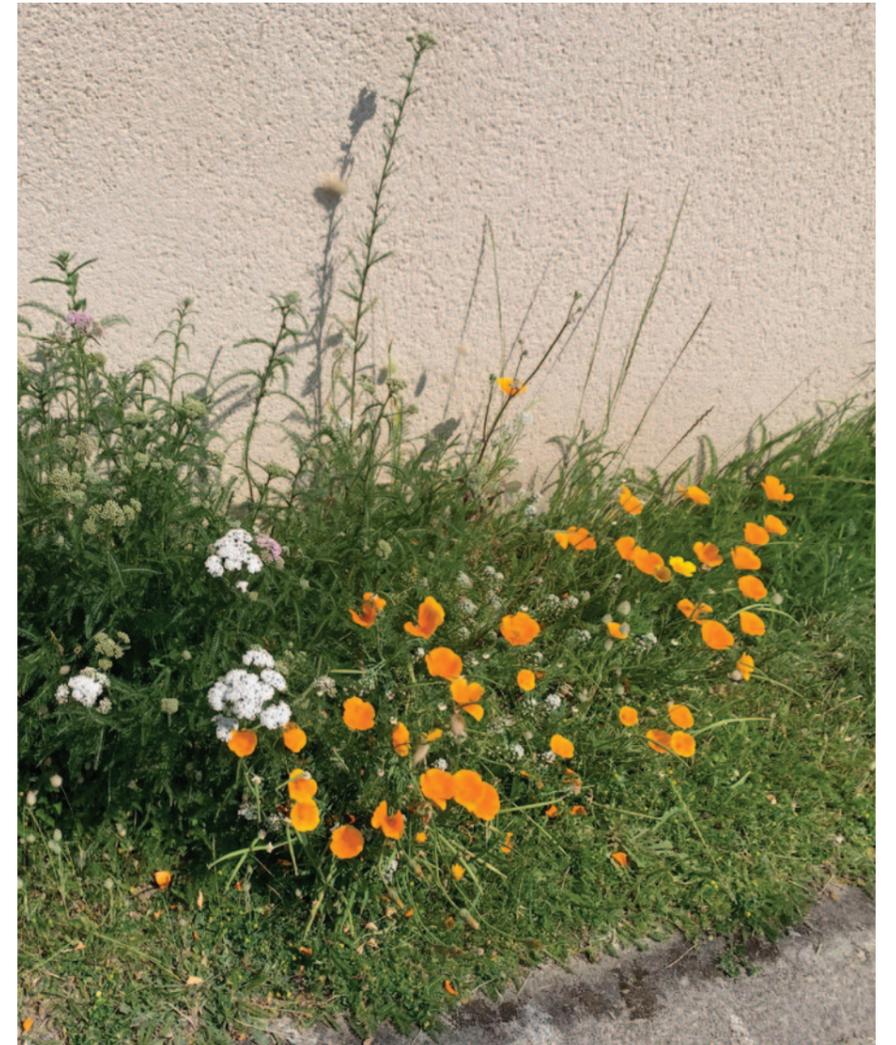
POINTS FORTS RELEVÉS



- La réalisation d'un chantier participatif avec les habitants sur la végétalisation des pieds de murs dans la commune a permis de faire transition avec la végétalisation du cimetière. La démarche est globalement acceptée dans l'extension mais un peu moins dans la partie ancienne.



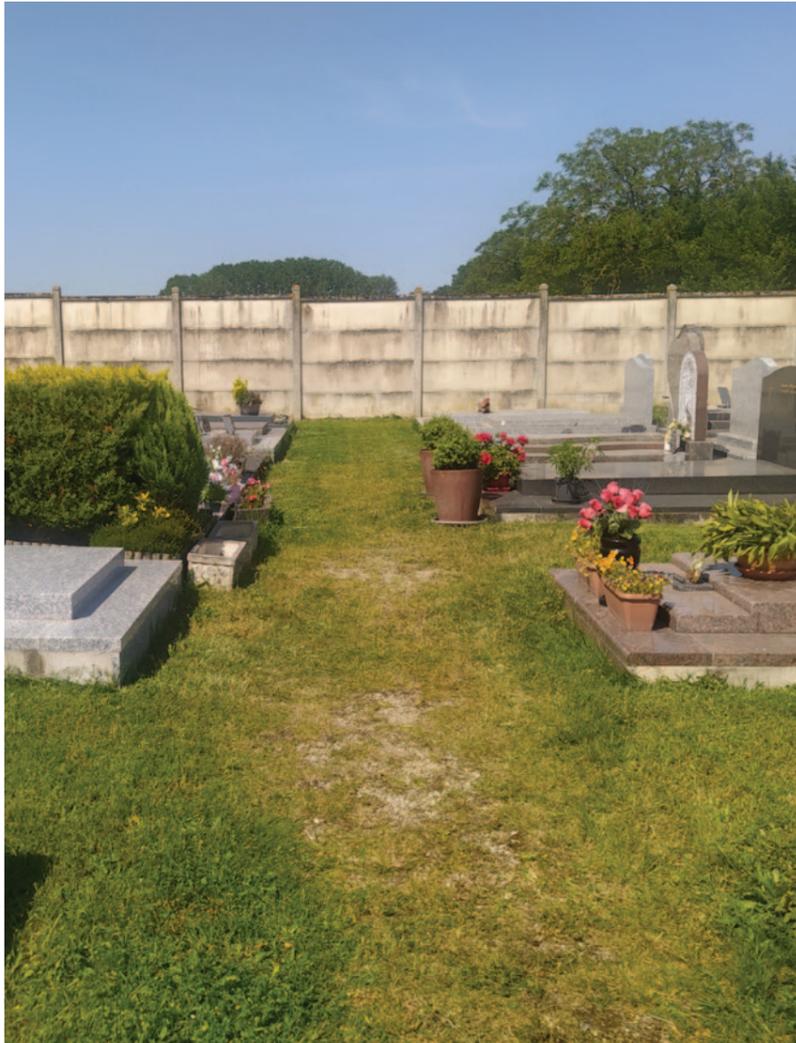
- Pour limiter le passage des mini-pelles dans les petites allées, la commune incite à construire dès l'achat de la concession et prête attention à l'accolement des sépultures pour éviter tout enherbement dans les interstices.



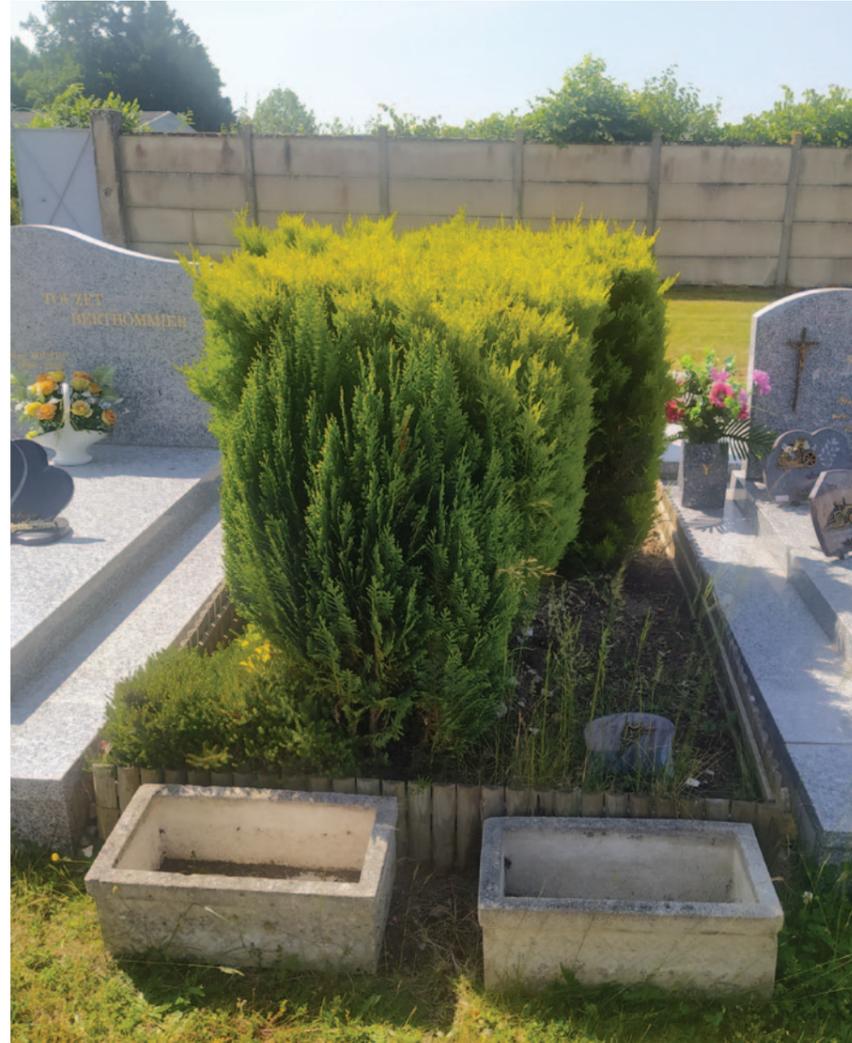
- Dans la partie ancienne, l'enherbement est laissé en spontané et est complété par des jachères fleuries avec les graines restantes du chantier participatif (Nova-Flore). Représentant peu d'entretien (une fauche par an), l'objectif est de fleurir tous les espaces où la tondeuse ne peut pas passer (tête de tombes, passe-pieds...) et de favoriser le développement de la biodiversité (abeilles, bourdons, papillons, escargots...).

LE CIMETIÈRE DE RIVARENNES

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Certaines allées enherbées présentent des trous à cause du passage d'engins le lendemain de l'ensemencement.
- L'enherbement utilisé demeure onéreux.



- Certaines concessions plantées de cyprès ou de thuyas deviennent problématiques par l'ampleur que prennent leur plante (gêne des concessions attenantes, soulèvement des pierres etc.)



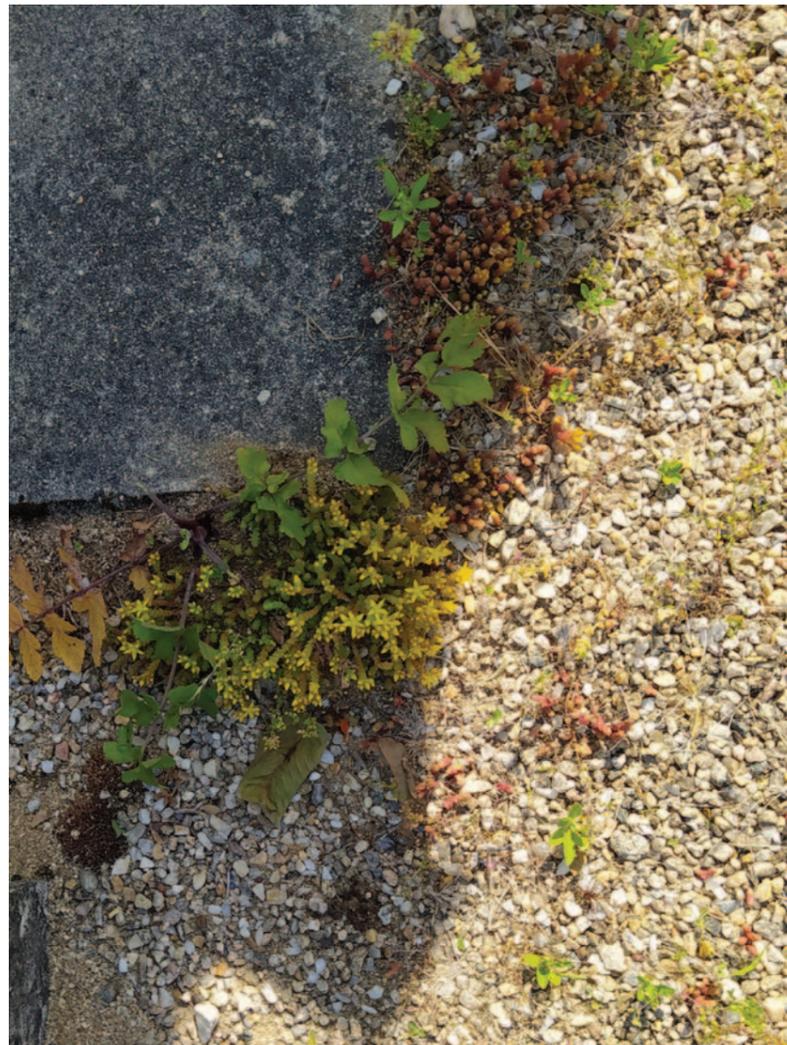
- La présence de nombreux pots proches des cavurnes enterrées est gênante lors de l'entretien.
- Le mur de clôture en béton est générique et peu qualitatif.

LE CIMETIÈRE DE RIVARENNES

CONSEILS ET RETOUR D'EXPÉRIENCE



- Aujourd'hui, plusieurs espèces spontanées se sont installées : le chiendent, le serpolet (thym sauvage), la marjolaine et le micro-trèfle. Le thym sauvage, une espèce très résistante à la sécheresse, était lui déjà présent avant l'enherbement.

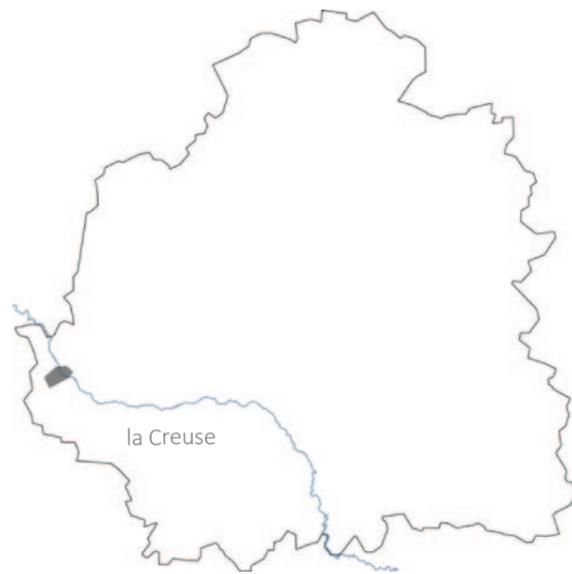


- L'enherbement a été réalisé en deux phases : une première au printemps (trop tôt selon eux) et une deuxième à l'automne. La période de fin novembre/décembre semble être à privilégier.



LE CIMETIÈRE DE FONTGOMBAULT

SITUATION



Population : 247 habitants

Effectif du service technique : un agent sur l'entretien du cimetière et des espaces verts de la commune.

Surface : 2900 m²

*Historique : - extension datant de 1990
- engagement dans Charte Zéro Pesticides depuis 2011*



LE CIMETIÈRE DE FONTGOMBAULT

POINTS FORTS RELEVÉS



- Dans la partie ancienne, les allées sont recouvertes d'une végétation spontanée et les carrés sont enherbés.
- L'extension s'étend sur une ancienne parcelle agricole en terre ce qui a facilité son enherbement.
- Les murs de clôture en béton de l'extension sont enduits dans des tons rappelant la pierre constituant ceux de la partie ancienne.



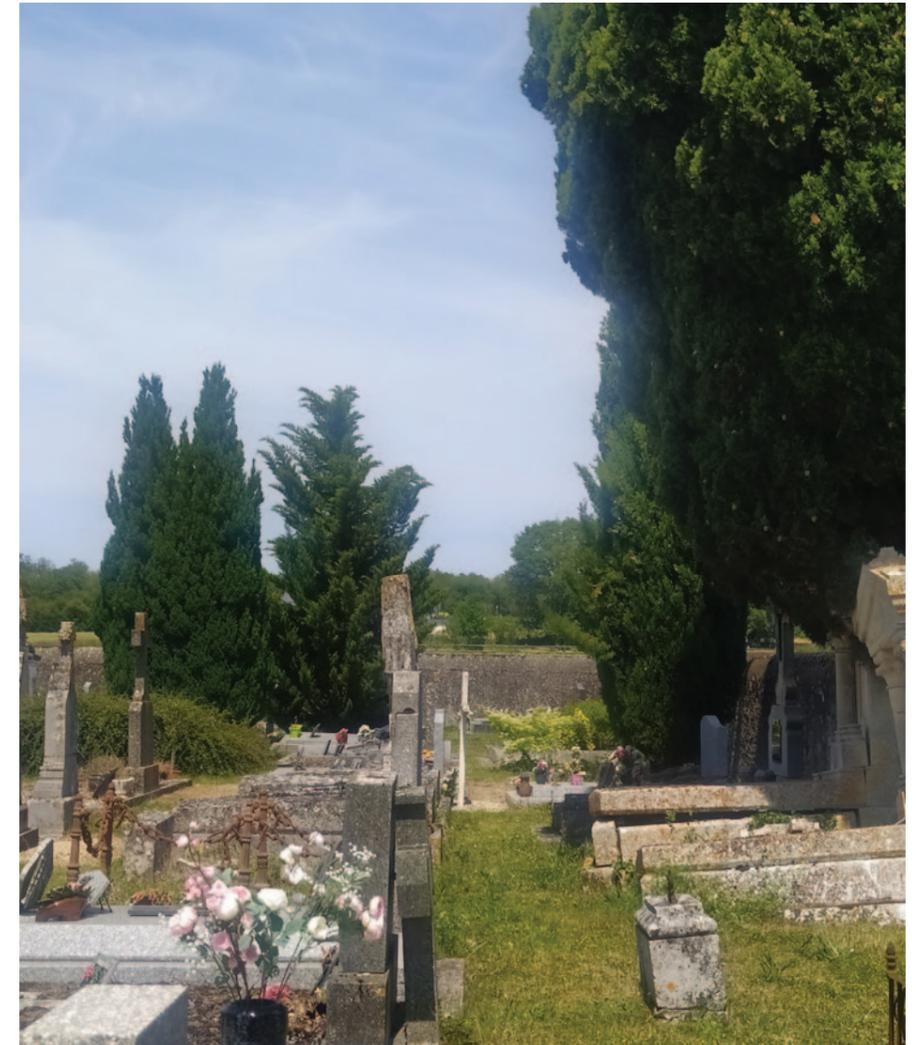
- La commune a prévu la mise en place d'un arrêté pour ôter les fleurs fanées des concessions.
- L'aménagement de l'espace cinéraire situé dans l'extension prévoit la plantation d'arbres et arbuste afin de créer une aire de recueillement agrémentée et ombragée.



- La végétalisation des pieds de murs au sein de la commune est réussie et compose un fleurissement qualitatif en entrée de bourg.

LE CIMETIÈRE DE FONTGOMBAULT

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La fréquence d'entretien est hebdomadaire et d'une journée par mois en été (tonte et taille des plantes sur le parking attendant si besoin et débroussaillage d'au moins deux heures).

- Une seule procédure de reprise a été réalisée sur les concessions d'anciens combattants belges morts à l'hôpital de Fontgombault (actuelle abbaye) durant la Première Guerre mondiale. Leurs restes ont été exhumés et rapatriés en Belgique.

- La disposition des tombes dans l'extension varie d'une concession à l'autre ce qui n'optimise pas le passage de la tondeuse et nécessite le débroussaillage des interstices.

- Des difficultés ont été rencontrées dans la communication auprès des habitants lors de l'engagement dans la charte zéro pesticide et le début de l'enherbement.

- De nombreuses tombes sont abandonnées et en partie détruites par des arbres ou arbustes plantés sur les sépultures. Aujourd'hui, ces plantations atteignant plusieurs mètres de haut empiètent sur les tombes attenantes. Leurs gestion et entretien deviennent une réelle problématique.

- La structure de la clôture de l'extension commence à s'endommager du fait de sa proximité avec des arbres plantés il y a une trentaine d'années.

LE CIMETIÈRE DE LURAIIS

SITUATION



Population : 247 habitants

Effectif du service technique : un agent pour le cimetière et les espaces verts de la commune. Environ 15 jours par an sur le cimetière.

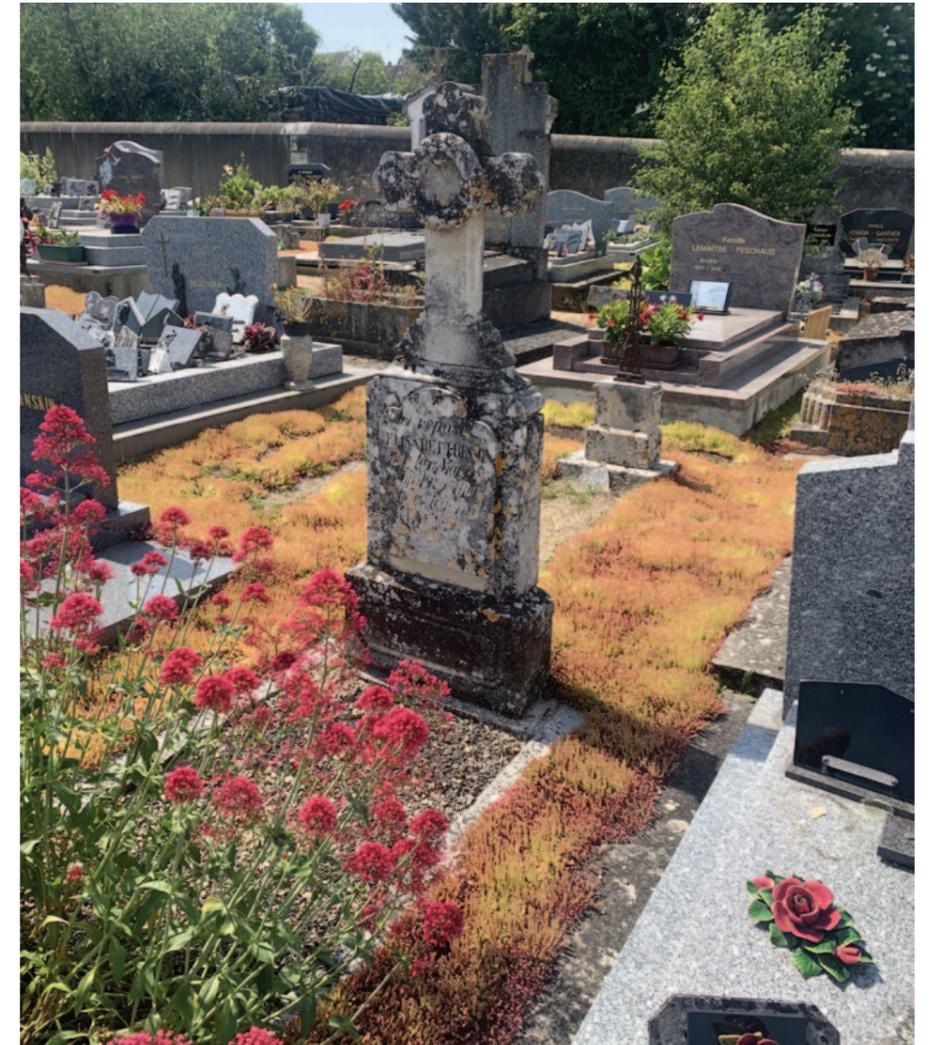
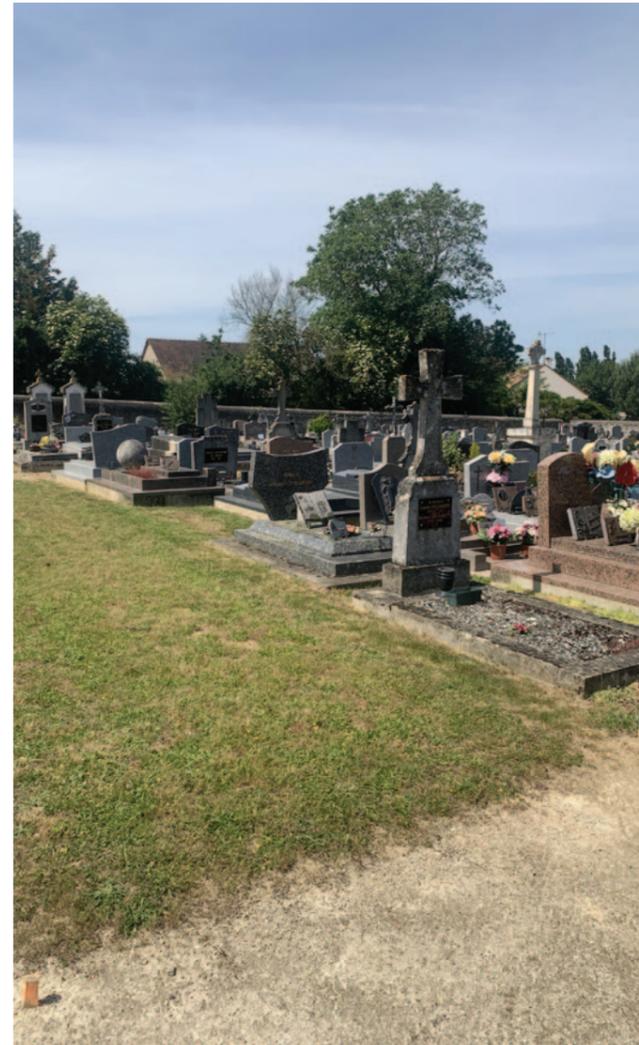
Surface : 2184 m²

*Historique : - extension datant de 2005
- procédure de reprise de concessions en 2007
- engagement dans la charte Zéro Pesticides en 2020
- début de la végétalisation en automne 2022*



LE CIMETIÈRE DE LURAIIS

POINTS FORTS RELEVÉS



- Les élus et l'agent communal en charge de l'entretien ont visité plusieurs cimetières pour s'inspirer d'exemples de végétalisation à différents stades d'avancement. Ils se sont informés sur la démarche par le biais de l'Agence Régionale de la Biodiversité et la Fédération Nationale des CAUE.

- Les deux tours de la nouvelle entrée construite après l'agrandissement du cimetière font référence aux anciens pigeonniers érigés dans la commune et abritent un local de rangement et des bacs de tri.

- 30 concessions, dont 4 perpétuelles ont été reprises et rachetées peu de temps après.

- Le règlement du cimetière interdit la plantation d'arbres dans les concessions.

- Les zones inaccessibles par la tondeuse ont été plantées de sédum en rouleaux pour garantir un résultat immédiat. Leur premier essai d'implantation s'est effectué en 2020. (Retrait des gravillons, travail de la terre puis ajout d'un terreau en amont).

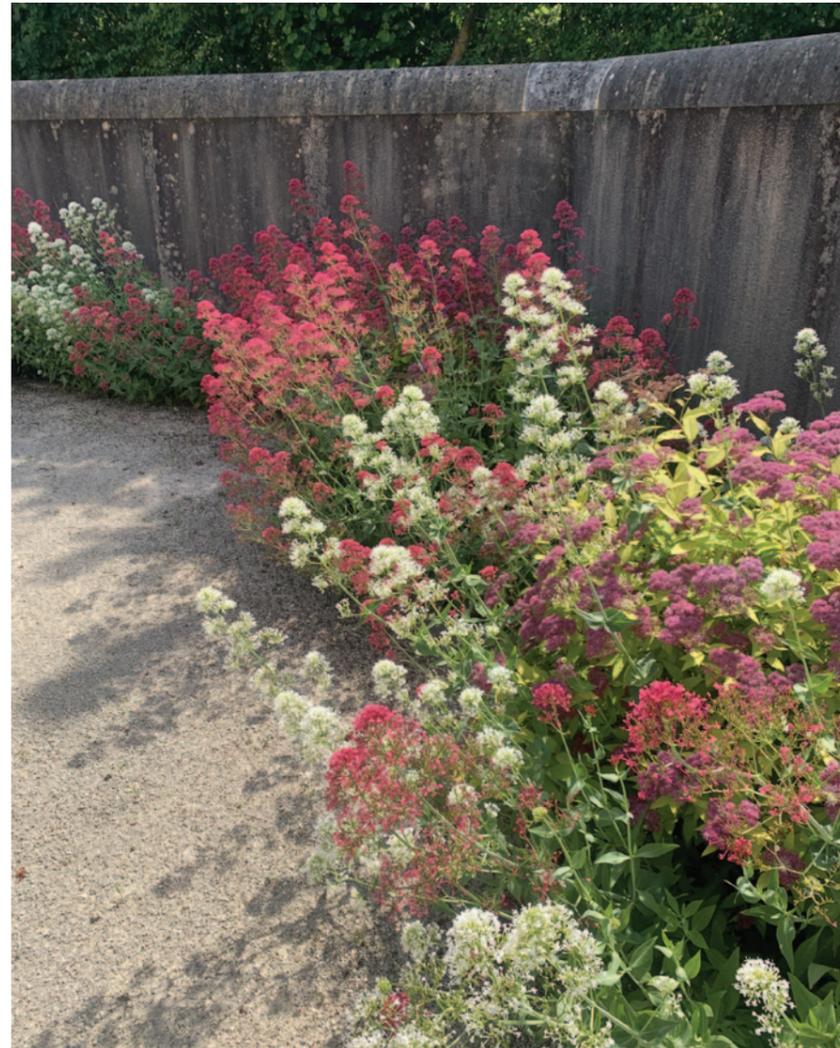
- Le sédum choisi change de couleur au fil des saisons (fleurit blanc en juillet) donnant un résultat esthétique très réussi. Il supporte le piétinement occasionnel et sa hauteur maximale est de 45 cm. Les endroits où le passage de la tondeuse est rendu possible ont été enherbés avec un mélange composé de fétuque. Le micro-trèfle prolifère spontanément. L'ajout d'un terreau a été fait au préalable avant l'ensemencement.

LE CIMETIÈRE DE LURAI

POINTS FORTS RELEVÉS



- L'entretien se réduit au passage de la tondeuse dans les allées et du fil au niveau des pieds de tombe. En cumulé, cela représente une quinzaine de jours par an avec un entretien plus important la semaine précédant les Rameaux et la Toussaint.



- La communication dans le bulletin municipal a été régulière avant et pendant la plantation de sédum. L'entreprise des pompes funèbres du Blanc ayant réalisé la majorité des inhumations a été sensibilisée pour ne pas abîmer le sédum lors de leurs interventions (plaque en bois pour les passages réguliers...).



- L'espace cinéraire est délimité par des cyprès entourant le mur de columbarium. Des vivaces sont plantées au niveau des pieds de murs et un ancien monument abandonné a été réemployé pour la création d'une table de support.

LE CIMETIÈRE DE LURAI

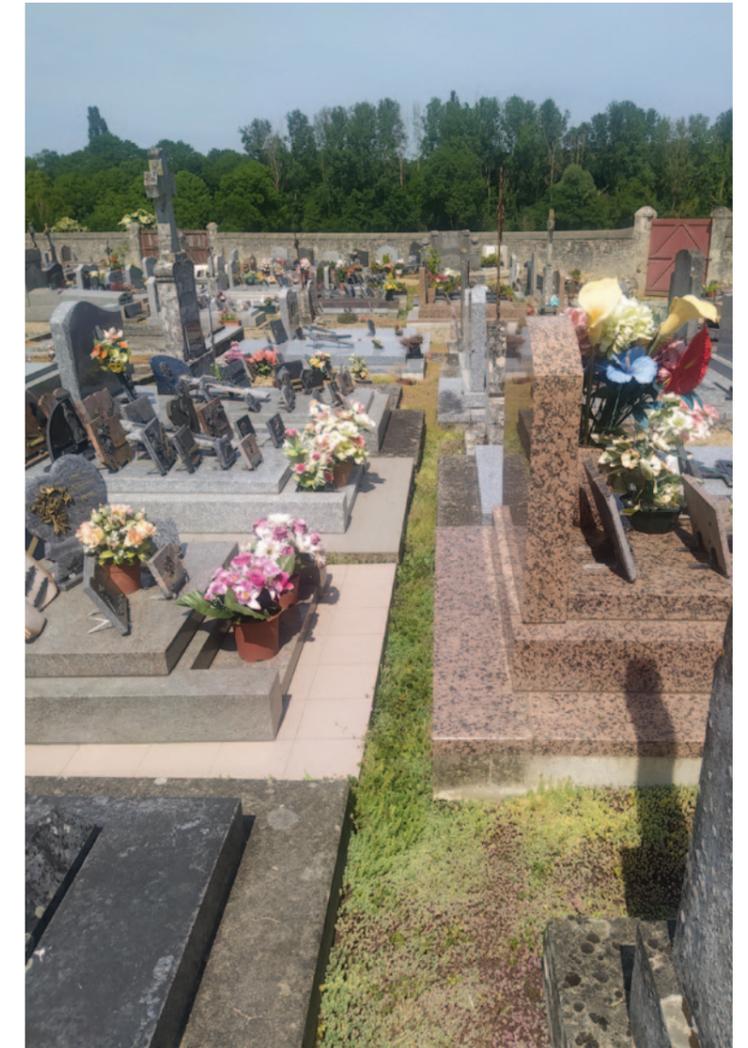
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Le coût de plantation de sédum demeure assez élevé (aux alentours de 4900 € pour l'année 2022 et de 3000 € pour l'année 2023).
- Le découpage des plaques de sédum est laborieux (mesure des espacements entre les tombes etc.)



- Le sédum a tendance à s'étendre sur certaines sépultures.
- Le trèfle rampant recouvre le sédum par endroits et l'étouffe.



- En dépit du gain de temps considérable, quelques adventices persistent et nécessitent une intervention manuelle.

LE CIMETIÈRE D'ÉCUEILLÉ

SITUATION



Population : 1202 habitants

*Effectif du service technique :
Équipe de six agents à temps plein et deux agents à mi-temps sur les
espaces verts de la commune dont cinq en charge de l'entretien du
cimetière (2 jours tous les 15 jours).*

Surface : 15 030 m²

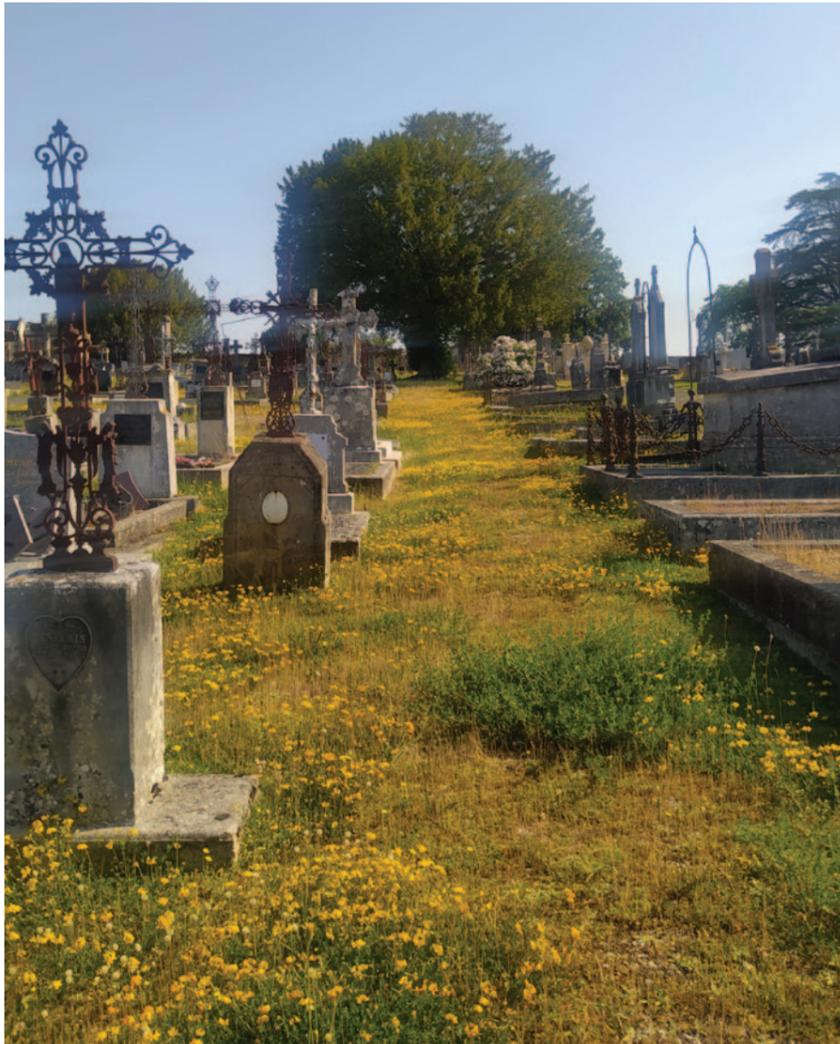
*Historique : - extension datant de 1973
- engagement dans la Charte Zéro Pesticide depuis 2016*

Caractéristique : - pente 6%, sol argileux



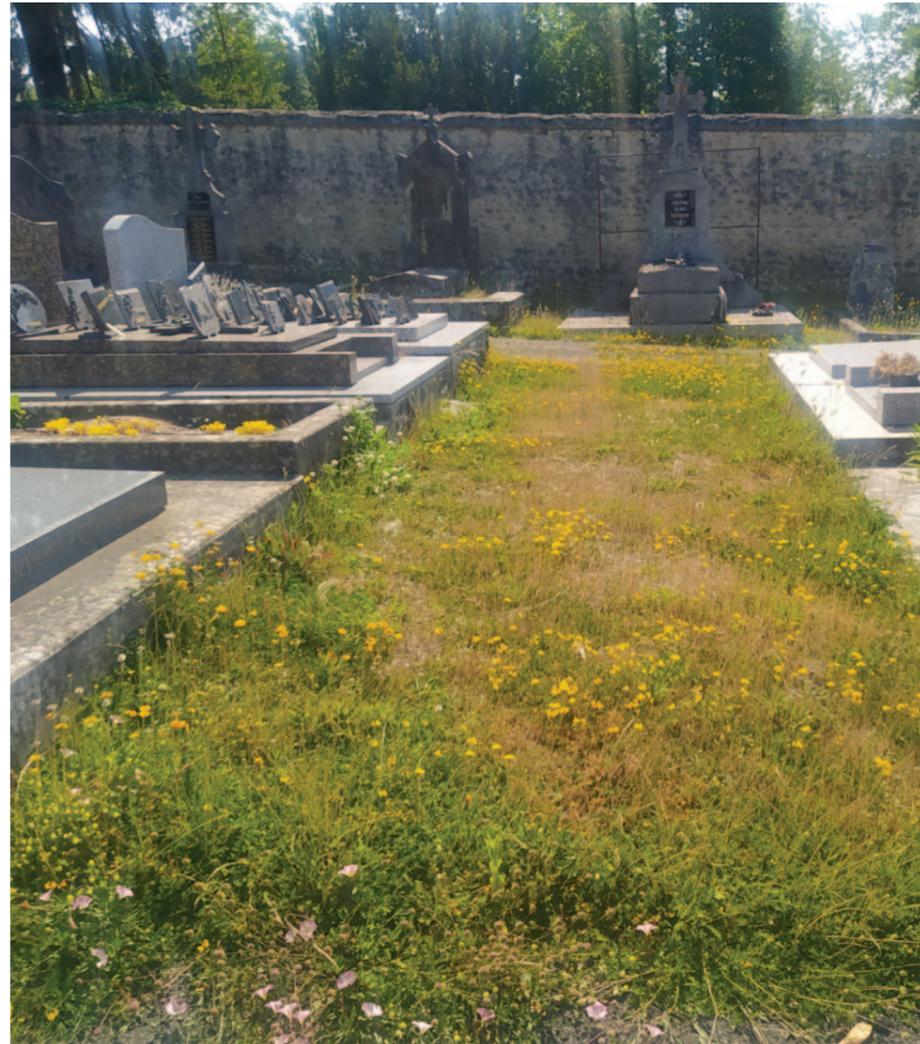
LE CIMETIÈRE D'ÉCUEILLÉ

POINTS FORTS RELEVÉS



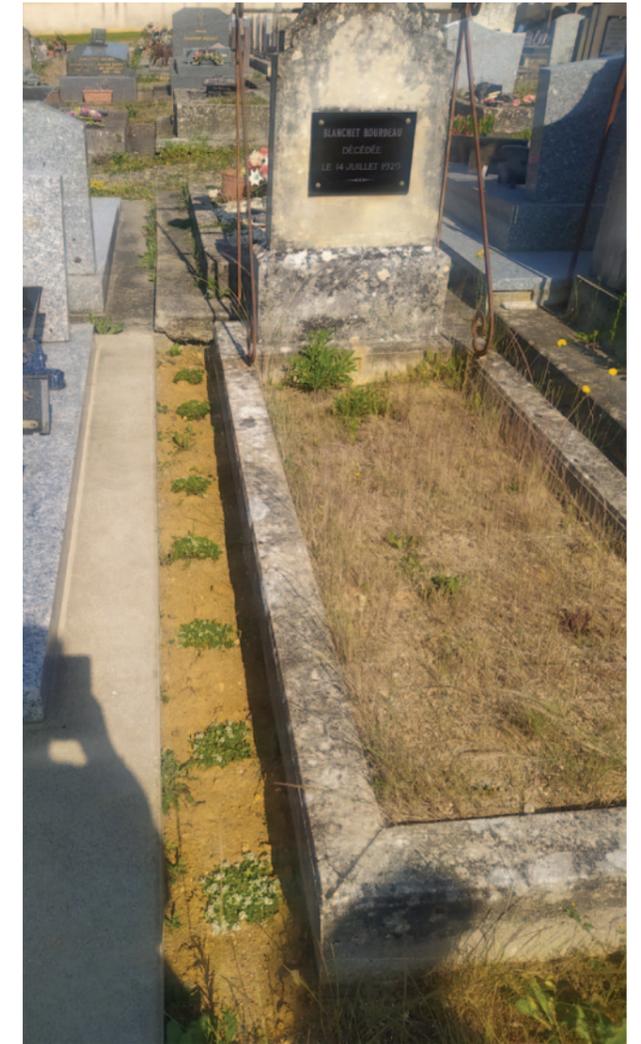
- Une vingtaine de concessions ont été reprises par l'intervention de l'entreprise Elabore.

- Les agents ont participé à une formation, par le biais d'une entreprise privée, en partenariat avec l'Association des Maires de l'Indre. Pour les concessions en état d'abandon, il a été conseillé de ne pas entretenir afin de prouver qu'elles sont bien à l'abandon et de pouvoir amorcer la procédure de reprise.



- Les allées sont en végétation spontanée et colorées par la présence de lotier.

- Des tests de plantations de thym serpolet dans les inter-tombes ont été effectués afin de fleurir et de réduire le temps d'entretien. Les agents prévoient d'effectuer une plantation à touche-touche et du micro-trèfle ou du lotier pour gagner de la surface et avoir un résultat tapissant.



- La démarche de végétalisation a été communiquée au sein du bulletin municipal.

- Actuellement, les administrés se sont habitués à la présence de l'herbe et apprécient le résultat une fois tondu.

LE CIMETIÈRE D'ÉCUEILLÉ

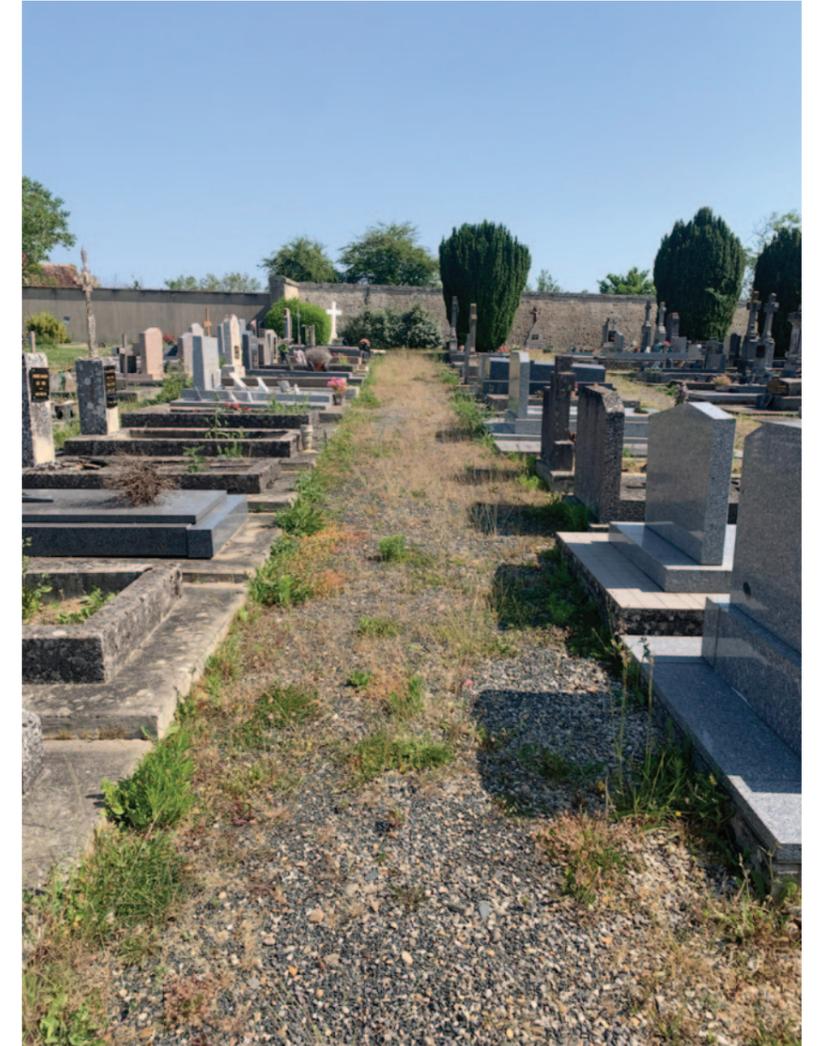
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Les allées laissées en végétation spontanée représentent un temps d'entretien plus important que pour les allées engazonnées.
- La population plus ancienne reste hostile à cette végétation et y voit un manque d'entretien.



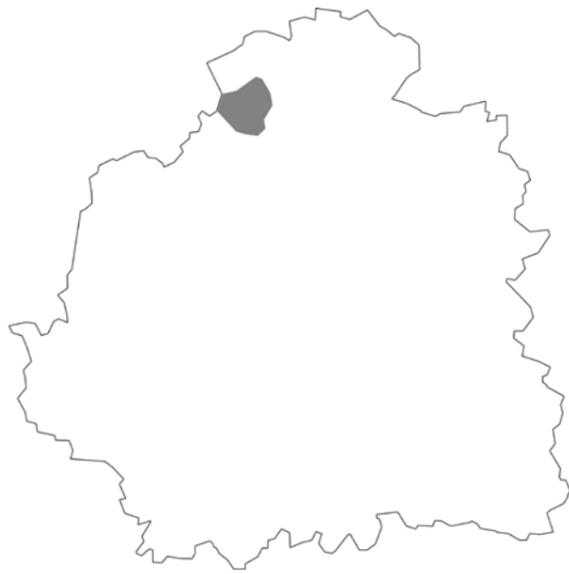
- Dans l'espace cinéraire, l'entretien manuel des adventices présentes dans les gravillons de l'allée et le taillage de la haie représentent un temps important.
- Les agents rencontrent quelques problèmes lors de l'utilisation du rotofil sur le sol en gravier où les projections abîment les concessions.



- Le ramassage manuel de l'herbe tondue et l'entretien des espaces en inter-tombes dans la partie ancienne représentent une charge de travail conséquente.
- L'utilisation d'un désherbant biologique ne présente une bonne efficacité qu'à court terme et reste onéreux.

LE CIMETIÈRE DE LUÇAY-LE-MÂLE

SITUATION



Population : 1324 habitants

Effectif du service technique : un agent à temps plein à l'année et un agent supplémentaire lors des Rameaux et de la Toussaint.

Surface : 10 554 m²

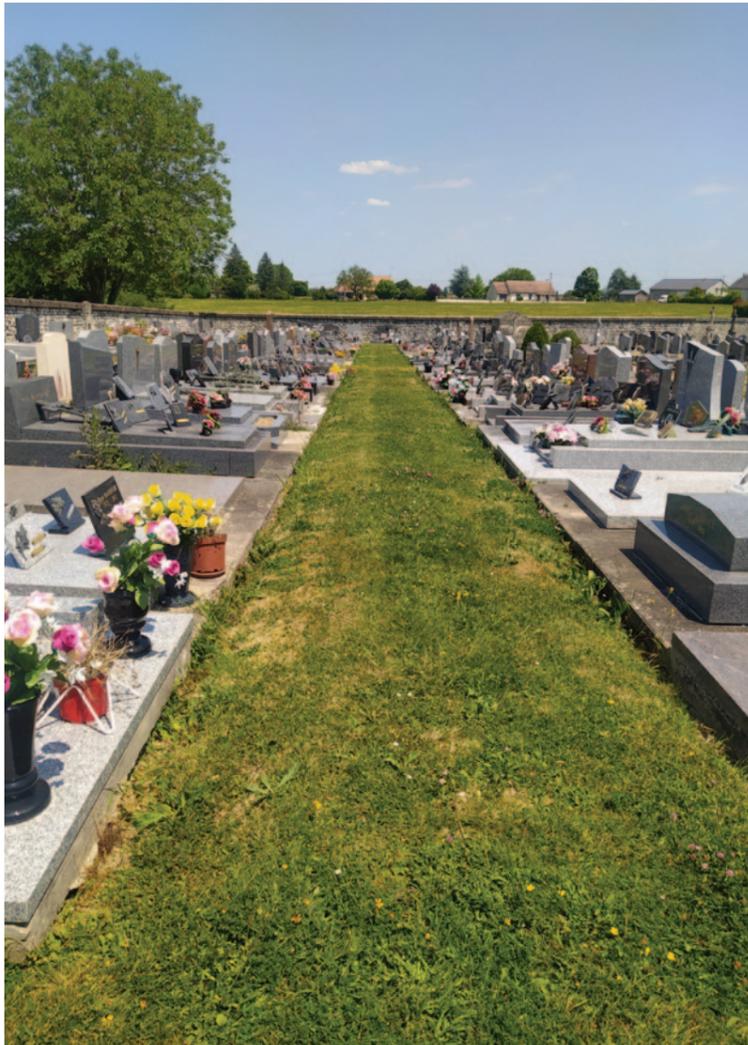
*Historique : -partie ancienne datant de 1897 environ
- première extension en 1960
- deuxième extension et espace cinéraire en 2005
- engagement dans la charte Zéro Pesticide en 2014*

Caractéristique : sol argileux

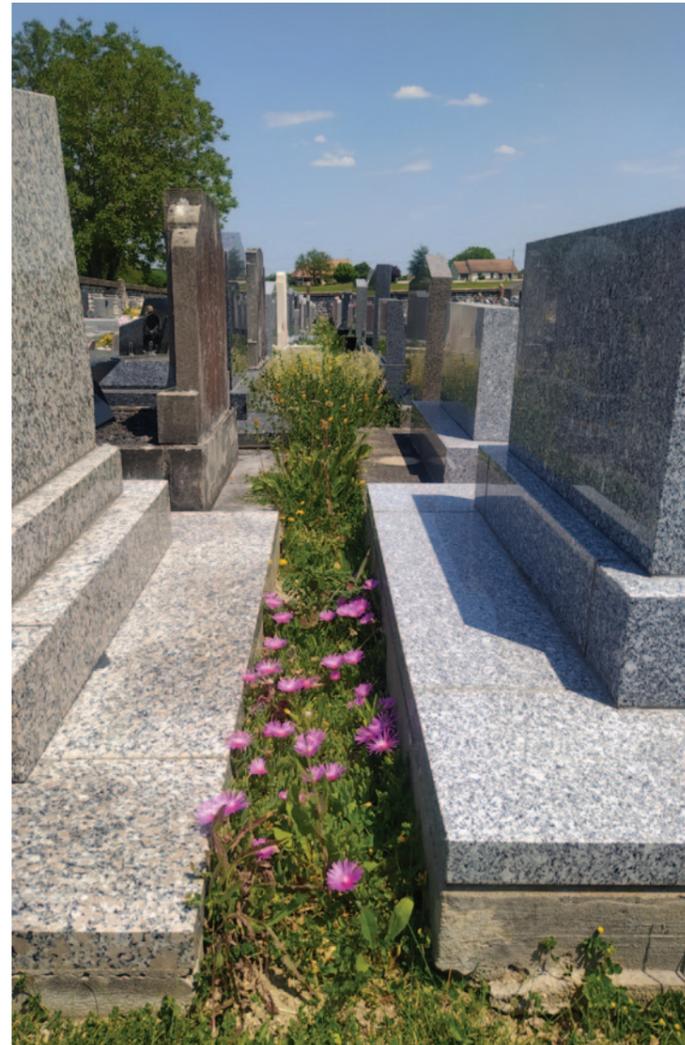


LE CIMETIÈRE DE LUÇAY-LE-MÂLE

POINTS FORTS RELEVÉS



- La commune a réalisé plusieurs tests avant d'arriver aux résultats qu'elle attendait concernant l'enherbement. Dans un premier temps, une prairie naturelle en semence a été choisie mais sans résultat concluant. La commune a ensuite opté pour la végétalisation spontanée pour sa résistance plus importante et son résultat homogène, le micro-trèfle ayant le dessus au fil des années et donnant un aspect verdoyant toute l'année.



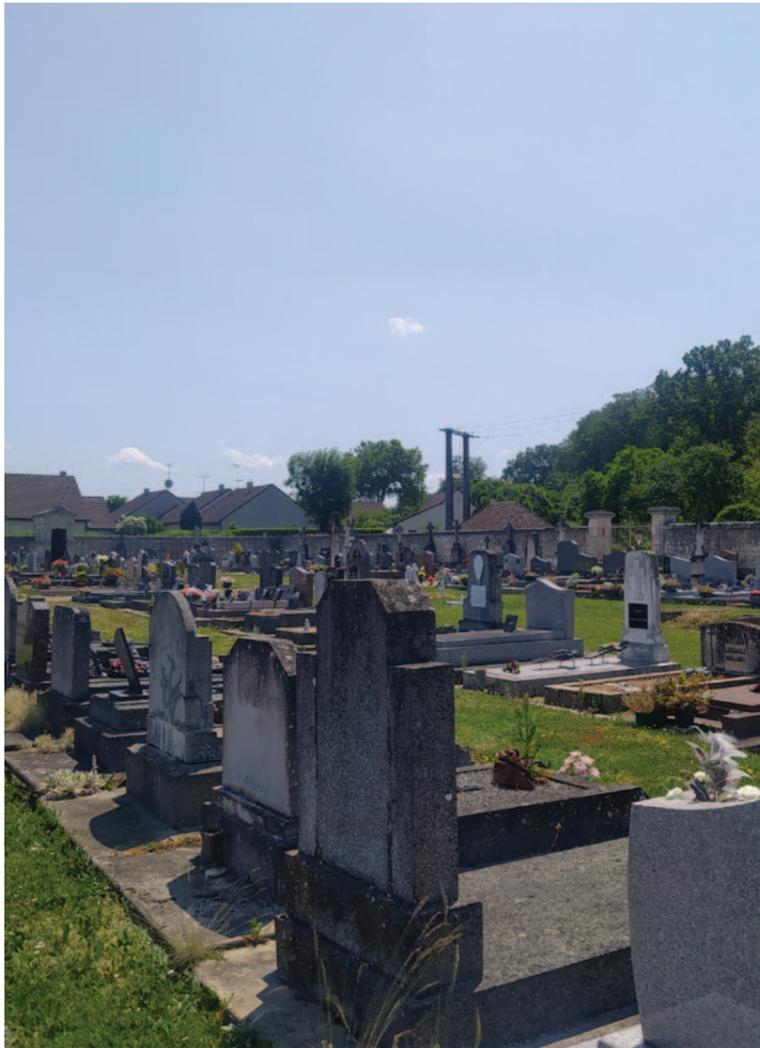
- Au niveau des têtes de tombe, un mélange contenant 17 espèces différentes dont le pavot de Californie a été planté. Au bout de trois ans, seules les espèces dominantes sont encore présentes comme le delosperma, une espèce de la famille des pourpiers. Ces zones représentent aujourd'hui un temps d'entretien beaucoup moins important (passage occasionnel de la binette pour les adventices).



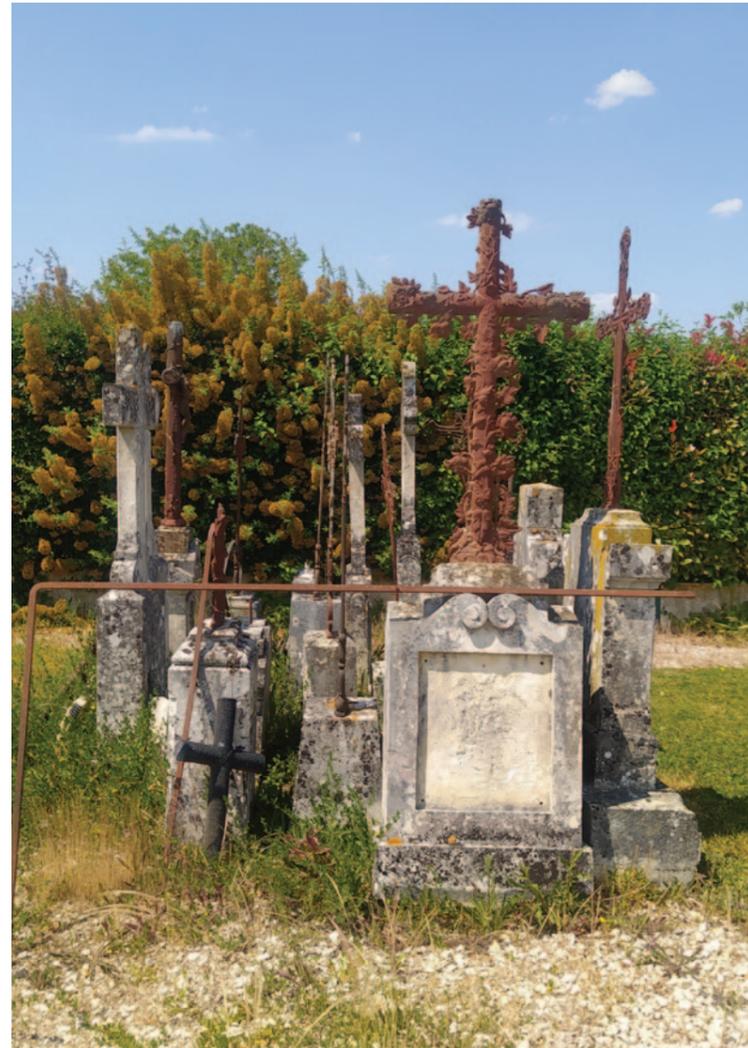
- La fréquence d'entretien est hebdomadaire sur une période s'étendant de mai à septembre.
- L'une des allées secondaires aujourd'hui trop bombée est projetée pour êtreensemencée de nouveau.
- Dans l'espace cinéraire, des mûriers et des arbustes permettent de créer des coins d'ombre et un espace de recueillement plus intime.

LE CIMETIÈRE DE LUÇAY-LE-MÂLE

POINTS FORTS RELEVÉS



- Le projet de végétalisation a été communiqué dans le bulletin municipal et à travers l'installation de panneaux placés aux entrées et au niveau des surfaces végétalisées.



- La commune compte d'ores et déjà 84 concessions reprises et procède à une identification secteur par secteur. Elle est assistée dans ses démarches par une entreprise (Sibottier, Valençay).



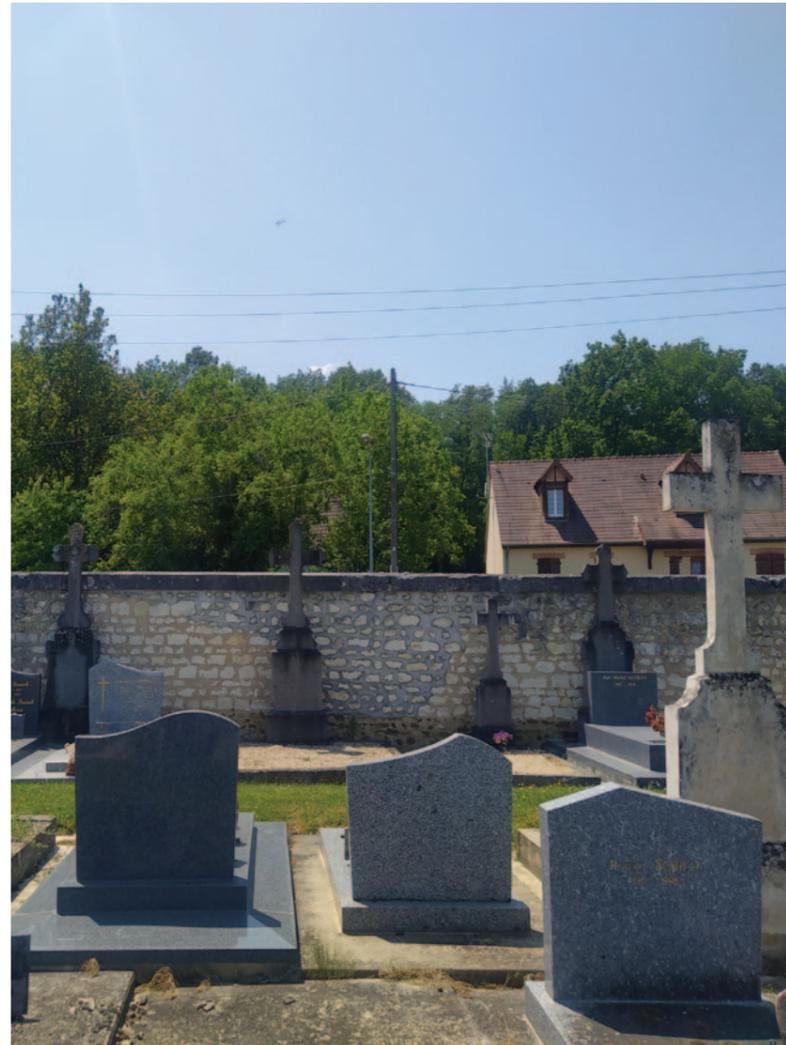
- Dans une optique de préservation du patrimoine et de mise en valeur des savoir-faire locaux (taillage de pierre et ferronnerie), la commune prévoit de récupérer les monuments anciens des concessions reprises et de les exposer dans une partie du cimetière en créant un « jardin de stèles ».

LE CIMETIÈRE DE LUÇAY-LE-MÂLE

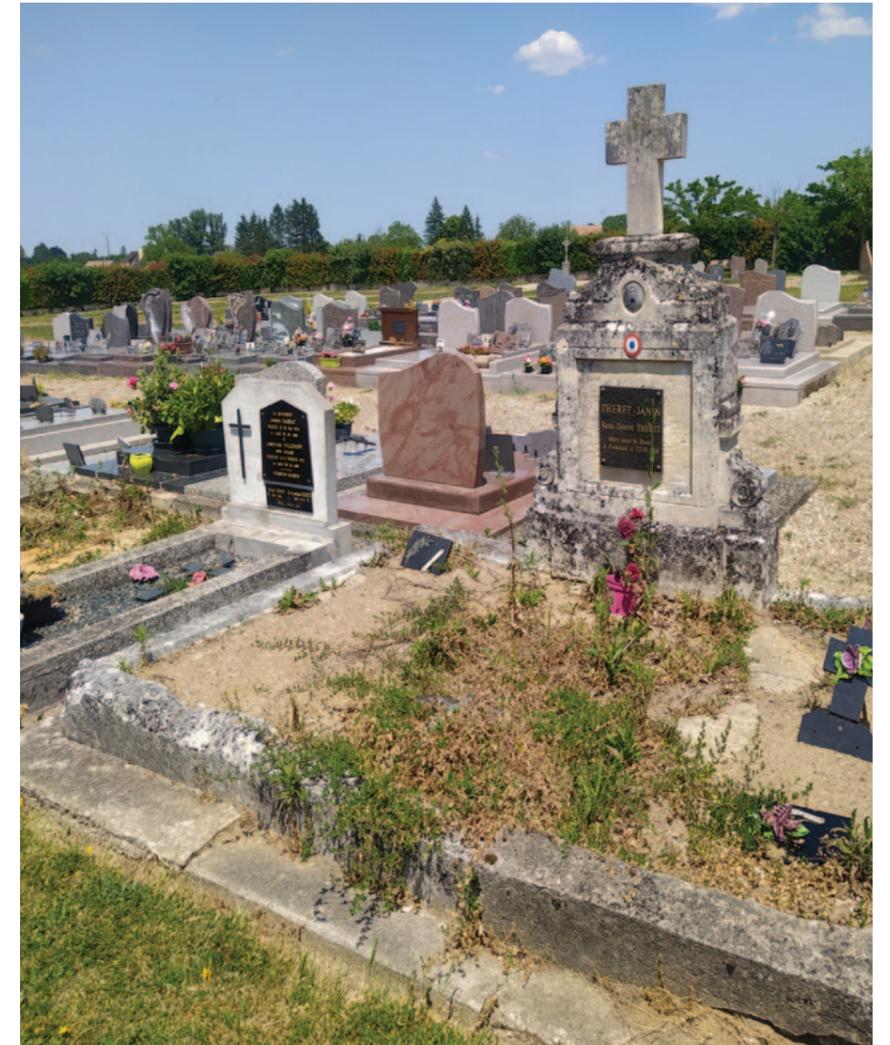
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- L'entretien des adventices est toujours nécessaire au niveau des espaces inter-tombes.



- Le manque d'optimisation de la première extension (écart entre les têtes de tombe) joue une charge d'entretien supplémentaire.



- Comme dans de nombreux cas, la présence de tombes en état d'abandon rend aussi difficile la gestion du cimetière.

LE CIMETIÈRE DE LYS-SAINT-GEORGES

SITUATION



Population : 214 habitants

*Effectif du service technique : un agent + un CDD pour le
taillage de la haie et autres missions*

Surface : 1900 m² pour environ 250 concessions

*Historique : - cimetière datant de 1956 (initialement situé
derrière l'église)
- commencement de la végétalisation en septembre 2021*



LE CIMETIÈRE DE LYS-SAINT-GEORGES

POINTS FORTS RELEVÉS



- L'entretien du cimetière se limite à deux fois par mois selon la météo.
- Toutes les allées ont été engazonnées.



- La clôture prend la forme d'une haie de lauriers. La haie est taillée une fois par an pendant une semaine et par deux agents.
- Une démarche de reprise de sépultures est en cours avec l'AMI (Association des Maires de l'Indre).



- Le règlement intérieur du cimetière comporte un volet sur l'obligation de positionner les sépultures de manière accolée.
- La commune a pour projet d'acquérir le jardin adjacent actuellement en friche pour agrandir le cimetière. Ce jardin déjà très arboré serait alors propice à l'aménagement d'un cimetière paysager.

LE CIMETIÈRE DE LYS-SAINT-GEORGES

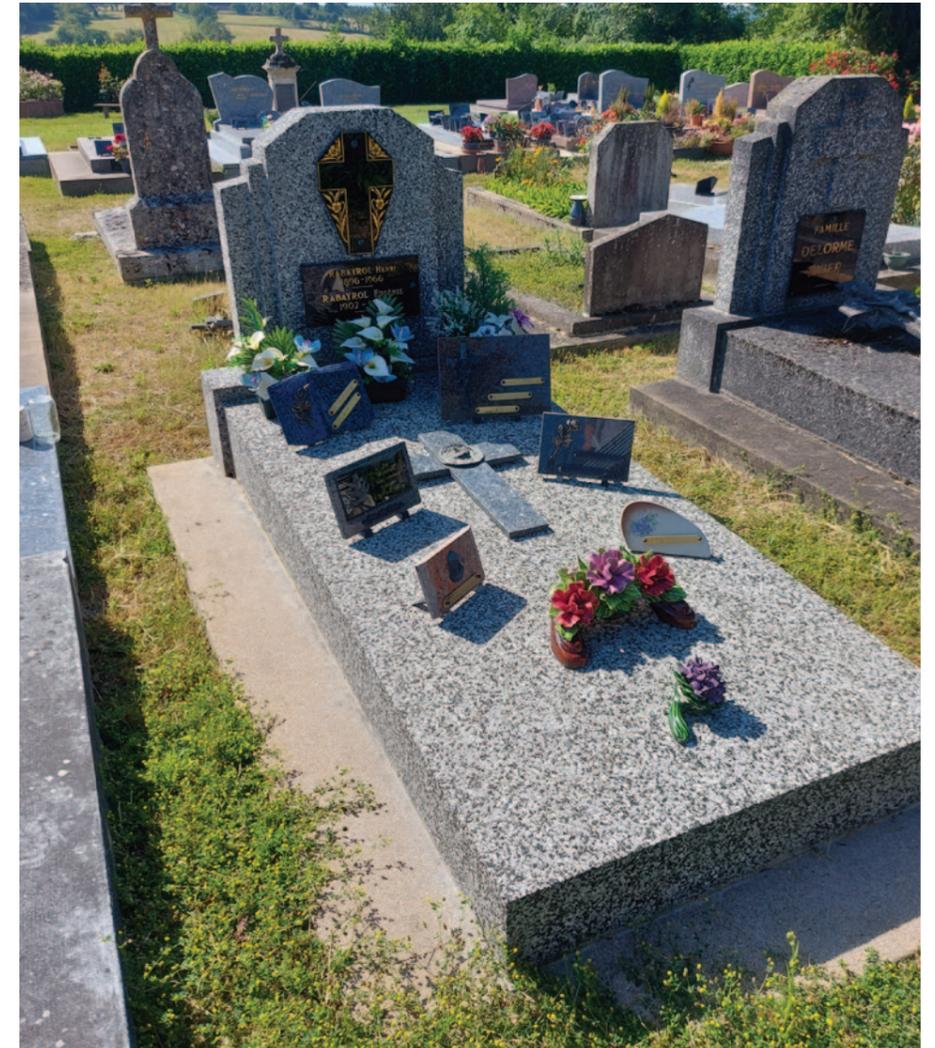
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- La réouverture du cimetière le lendemain de l'ensemencement n'a pas permis à l'enherbement de prendre uniformément. Il est conseillé d'attendre environ une semaine pour favoriser un gazon le plus homogène possible.



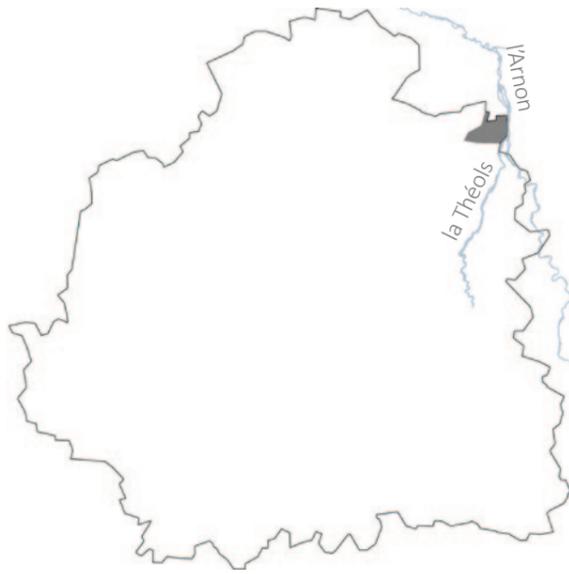
- La présence de cyprès au niveau de têtes de tombes a empiété sur les concessions voisines. Il est aujourd'hui difficile de les distinguer les unes des autres.



- Malgré une grande proportion de concessions accolées, quelques interstices demeurent, ce qui peut contribuer à augmenter la charge de travail.
- Des panneaux de communication sont prévus à l'entrée du cimetière mais beaucoup de plaintes demeurent toujours actuellement.

LE CIMETIÈRE DE REUILLY

SITUATION



Population : 2003 habitants

Effectif du service technique : un agent pour l'entretien du cimetière

Surface partie ancienne : 1 ha - Extension : 4 700 m²

Historique : - commencement de la végétalisation en 2018

Caractéristiques : - Pente forte (8%), sol sableux



LE CIMETIÈRE DE REUILLY

POINTS FORTS RELEVÉS



- L'enherbement a permis de limiter le phénomène de ravinement provoqué par la forte pente et les eaux de ruissellement.
- L'accolement d'une grande majorité de tombes dans la partie ancienne permet de limiter la charge d'entretien.



- La présence de sédum spontané se retrouve par touches au niveau des pieds de tombes.
- Des panneaux de communication provenant de l'opération zéro pesticide sont localisés vers les carrés enherbés.



- L'espace cinéraire est délimité par la plantation d'arbres qui permettront de créer un espace de recueillement ombragé et plus intime.

LE CIMETIÈRE DE REUILLY

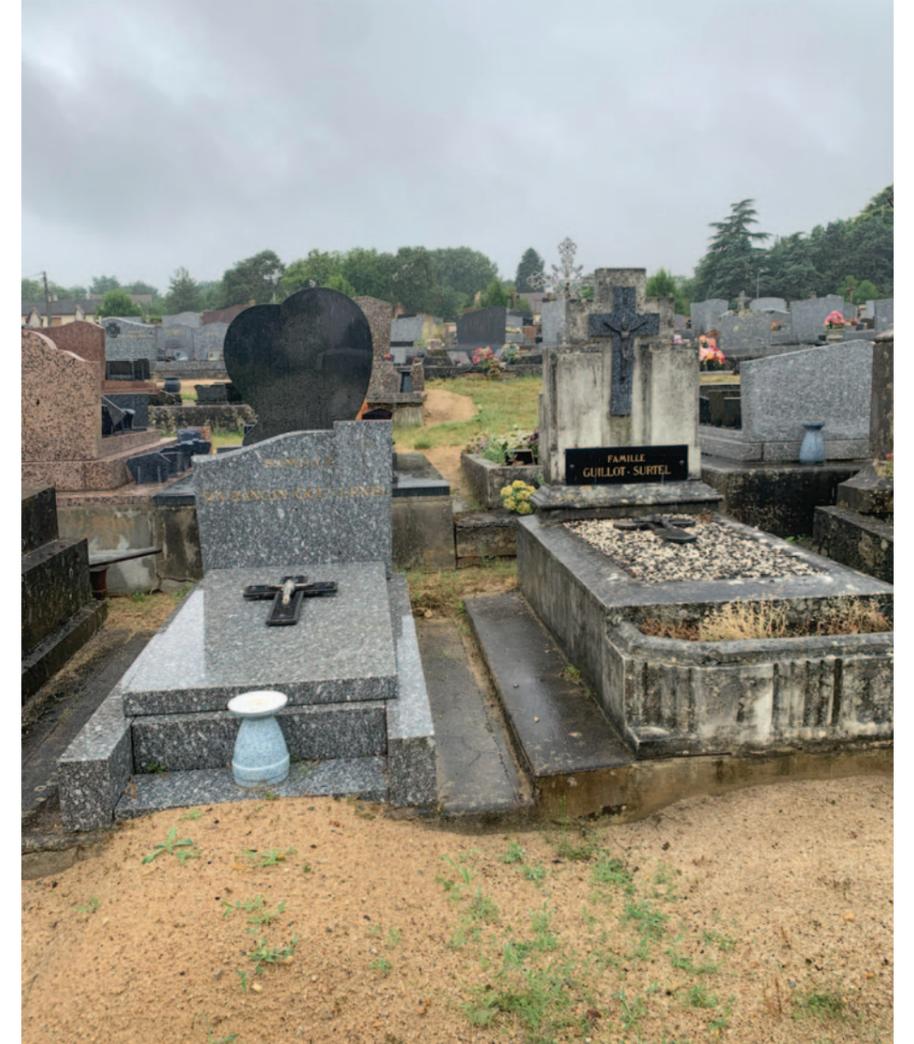
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Le cimetière présente un problème de ruissellement avec des caniveaux peu adaptés aux forts épisodes pluvieux.
- L'agent est parfois dans l'obligation d'entretenir les concessions plantées qui empiètent sur celles attenantes.



- L'entretien se fait continuellement et représente environ 20h par semaine. L'utilisation de deux types de tondeuses est nécessaire pour l'entretien de la partie ancienne et de l'extension.



- Les ouvertures par l'avant de concessions anciennes contraignent à garder les pieds de tombes en sable.
- Aucune démarche de reprise de concessions n'est envisagée pour le moment.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-AOÛT

SITUATION



Population : 820 habitants

Effectif du service technique : deux agents sur le cimetière et le reste des espaces verts de la commune.

Surface : 9000 m²

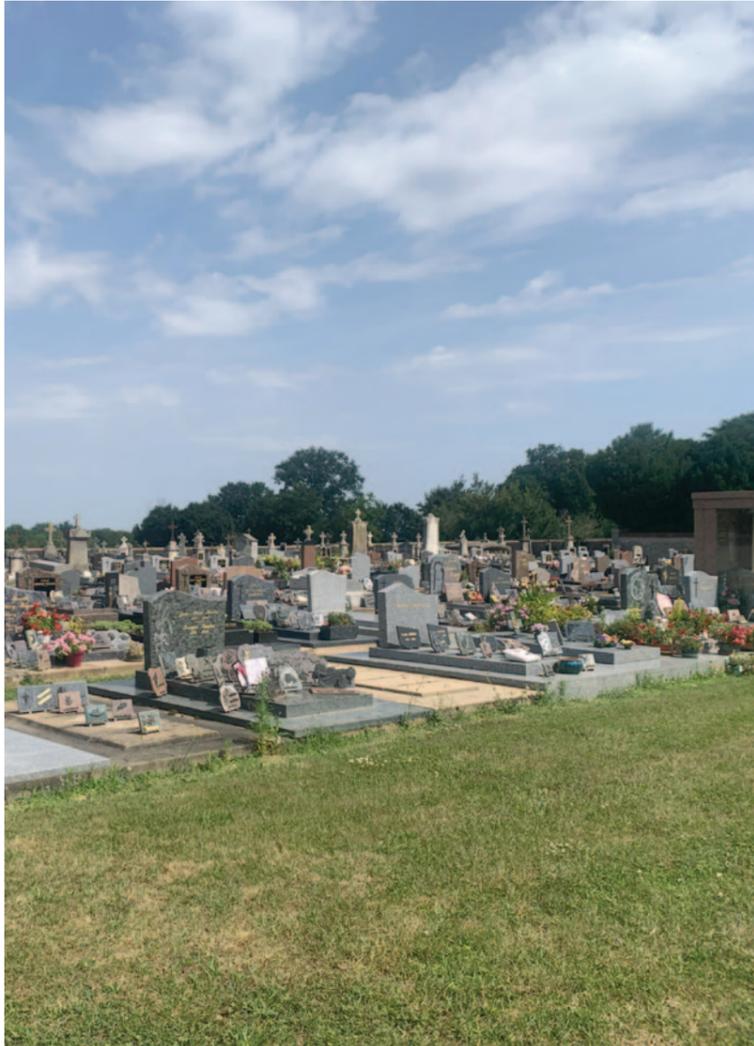
*Historique : - première extension dans les années 1960
- seconde extension dans les années 1980
- espace cinéraire créé en 2008*

Caractéristique : -Implantation sur site déjà enherbé



LE CIMETIÈRE DE SAINT-AOÛT

POINTS FORTS RELEVÉS

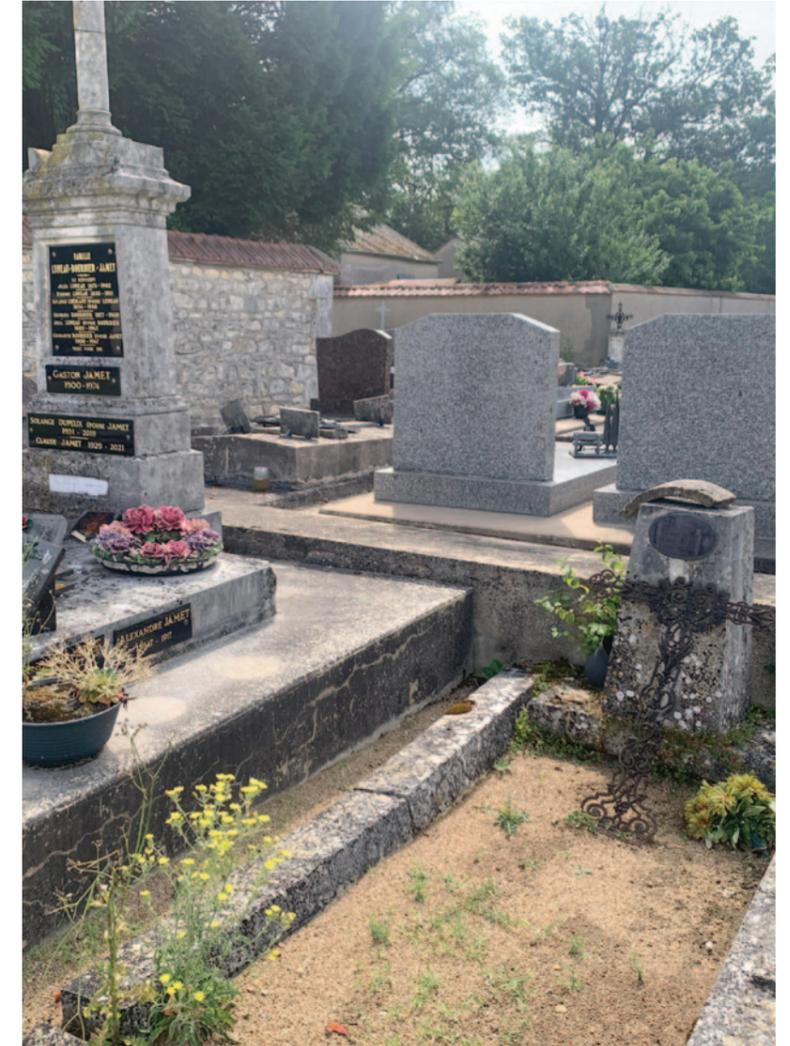


- L'enherbement est homogène dans toutes les allées. Seules les deux grandes allées principales des extensions sont en gravillons dans un souci d'accessibilité des engins.



- Les sépultures sont alignées, même sur la partie ancienne, et suivent une organisation bien précise. Les tombes sont pour la plupart accolées, limitant les espaces inter-tombes à entretenir. Le traçage des prochaines rangées est déjà réfléchi.

- Le règlement du cimetière proscrit la plantation en pleine terre des sépultures.



- Les murs maçonnés séparant l'extension de la partie ancienne ont été abaissés permettant de garder une trace des anciennes limites et d'accoler les tombes de part et d'autre du muret.

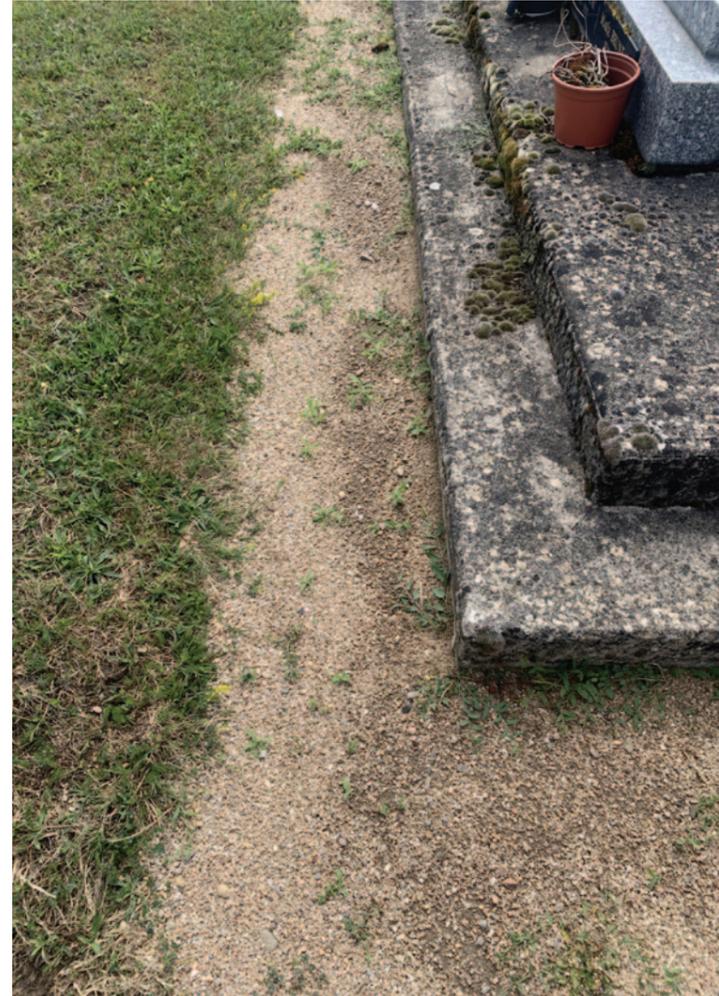
- L'optimisation de l'espace permet un gain de temps considérable sur l'entretien du cimetière.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-AOÛT

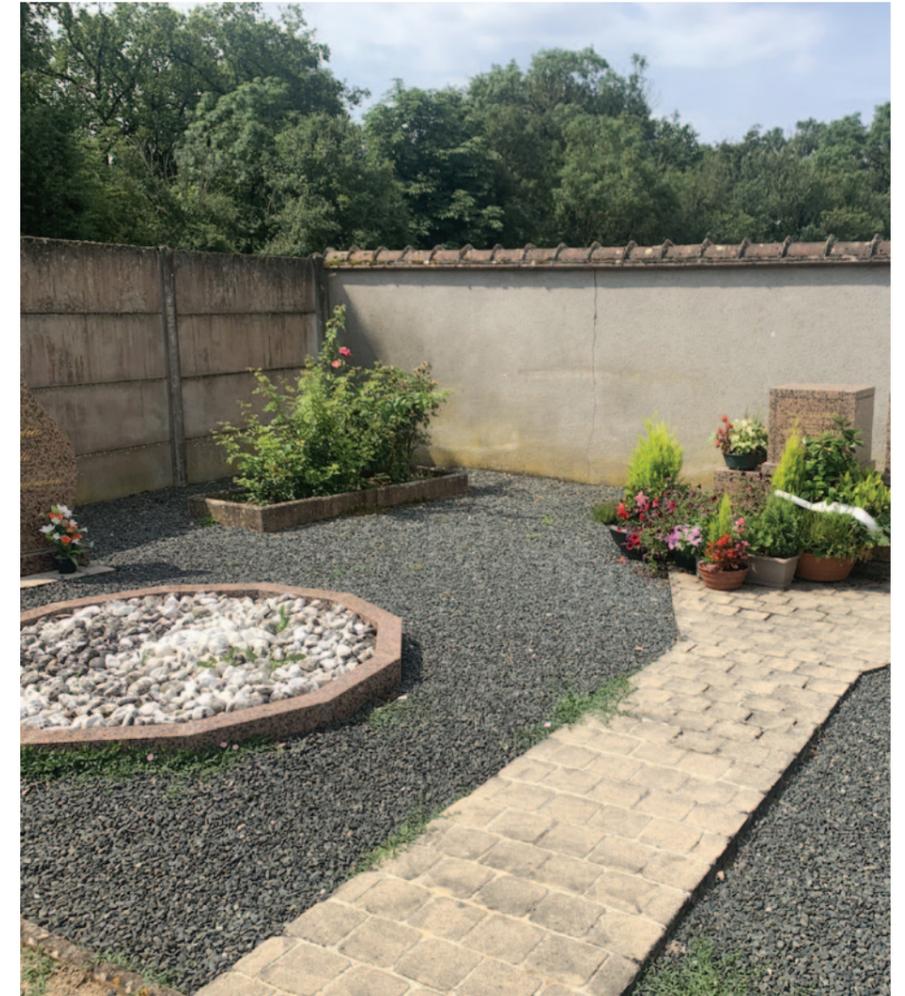
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES



- Les deux allées gravillonnées présentent de la végétation spontanée, ce qui demande un travail d'entretien supplémentaire par rapport aux allées enherbées.



- Actuellement, les têtes et pieds de tombes demandent un entretien conséquent du fait de leur sol resté en sable. La commune prévoit de faire des tests de plantes tapisantes pour trouver celle la plus adaptée au sol.



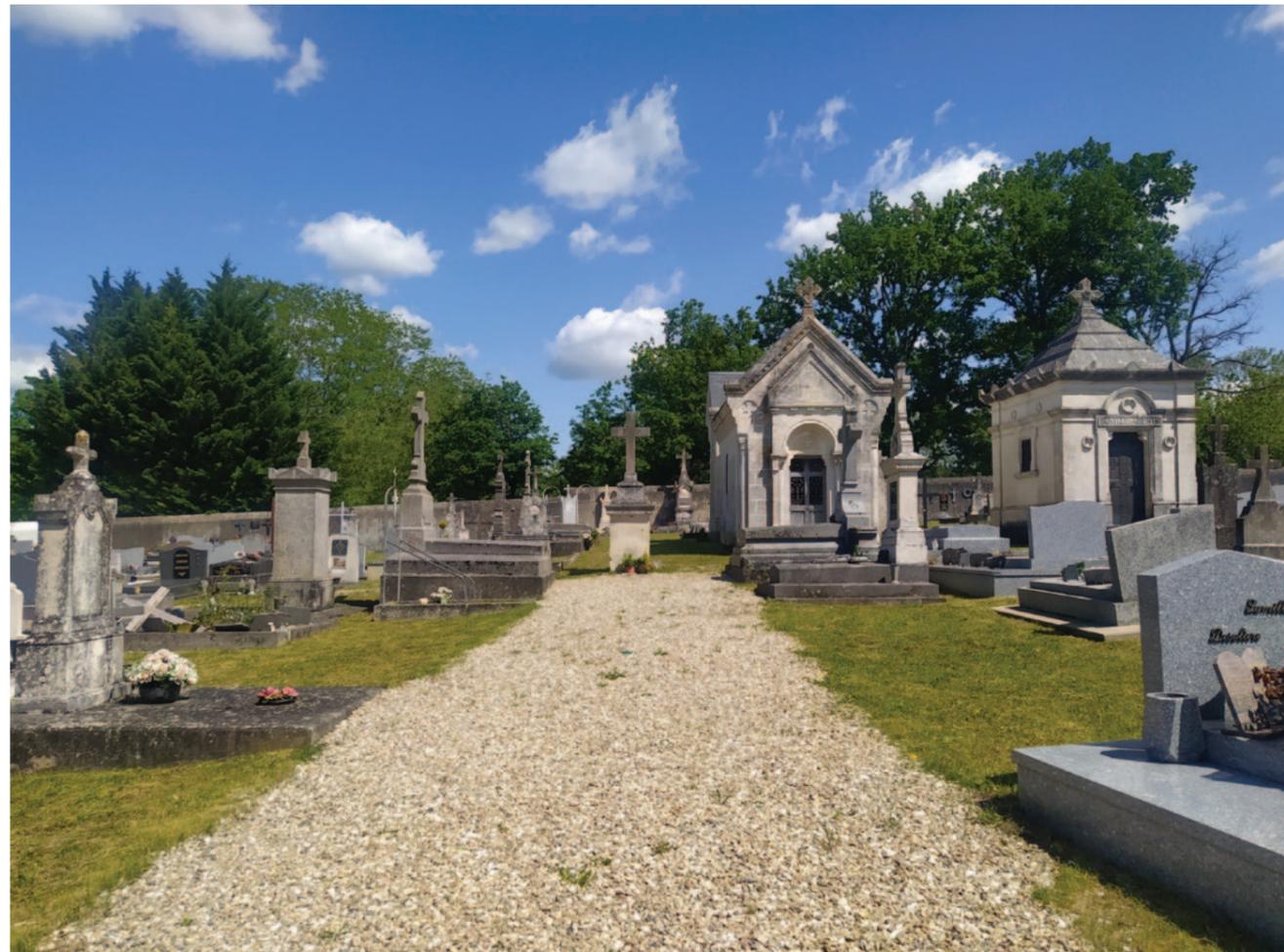
- L'espace cinéraire fait l'objet de peu de demandes actuellement. Son aménagement reste cependant majoritairement minéral à l'inverse du reste du cimetière.

PRINCIPES DE VÉGÉTALISATION
DES CIMETIÈRES

ADAPTER LE REVÊTEMENT DES ALLÉES

Les allées des cimetières sont souvent recouvertes de sable, de gravillon ou de stabilisé ; ces revêtements sont perméables, même si le compactage rend parfois difficile l'infiltration de l'eau, et laissent libre cours à la pousse spontanée d'adventices diverses et variées. Dans un premier temps, il est important de dissocier les allées principales et les allées secondaires : les premières sont très utilisées contrairement aux secondes qui présentent des passages beaucoup plus ponctuels.

Les allées principales structurent le cimetière, elles sont larges et bien définies même sur les parties plus anciennes. Elles sont très empruntées à la fois par les piétons, car elles desservent toutes les allées secondaires et par les véhicules qui interviennent sur les concessions en amont ou pendant les inhumations. Il est donc nécessaire que les allées soient recouvertes d'un revêtement dur ou suffisamment compactées pour éviter la formation d'ornières au passage des véhicules et faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite. Dans cette optique, plusieurs types de revêtement pourraient convenir : le stabilisé renforcé, le béton désactivé ou encore le stabilisé et/ou gravillon à condition d'être équipé d'un outil pratique pour réaliser l'entretien. A contrario, les **allées secondaires** présentent un flux piéton beaucoup moins dense, car elles ne sont utilisées majoritairement que par les personnes se rendant sur les sépultures se trouvant le long de l'allée.



Une allée gravillonnée dans le cimetière du Pêchereau (36), © CAUE 36

ADAPTER LE REVÊTEMENT DES ALLÉES

Elles sont donc bien plus adaptées à une végétalisation du sol sur le long terme ; un enherbement des allées facilite de plus l'entretien et permet une meilleure infiltration de l'eau de pluie pour un coût d'investissement très raisonnable. Il est cependant conseillé de végétaliser les allées secondaires lorsque toutes les concessions la bordant sont déjà utilisées afin de limiter le nombre d'interventions nécessitant des véhicules qui pourraient altérer les surfaces enherbées. En attendant qu'elles soient complètes, les allées peuvent être recouvertes d'un revêtement temporaire et plus résistant au passage des engins.

Pour engazonner une allée, il est vivement conseillé d'utiliser un **mélange de semence adapté aux cimetières**, qui demande peu d'eau, possède une bonne rusticité, résiste bien à la sécheresse et au piétinement, et présente une pousse lente qui permet d'espacer les tontes. L'objectif est de semer un mélange permettant d'avoir un gazon autonome à long terme, demandant le moins d'eau et d'entretien possible.

Par exemple, **il est recommandé de ne pas excéder 15 à 20 % de Ray-grass** dans le mélange, car c'est une herbacée qui germe vite et demande beaucoup d'eau. On préconise de semer à la fin de l'automne ou en début d'hiver quand le sol est encore chaud afin que les semis aient le temps de s'implanter et puissent profiter de l'eau de pluie avant l'été suivant.



Festuca
Fétuque



Lolium perenne
Ray-grass anglais



Trifolium repens 'Pipolina'
Micro-trèfle



Poa pratensis
Pâturin des près

ADAPTER LE REVÊTEMENT DES ALLÉES

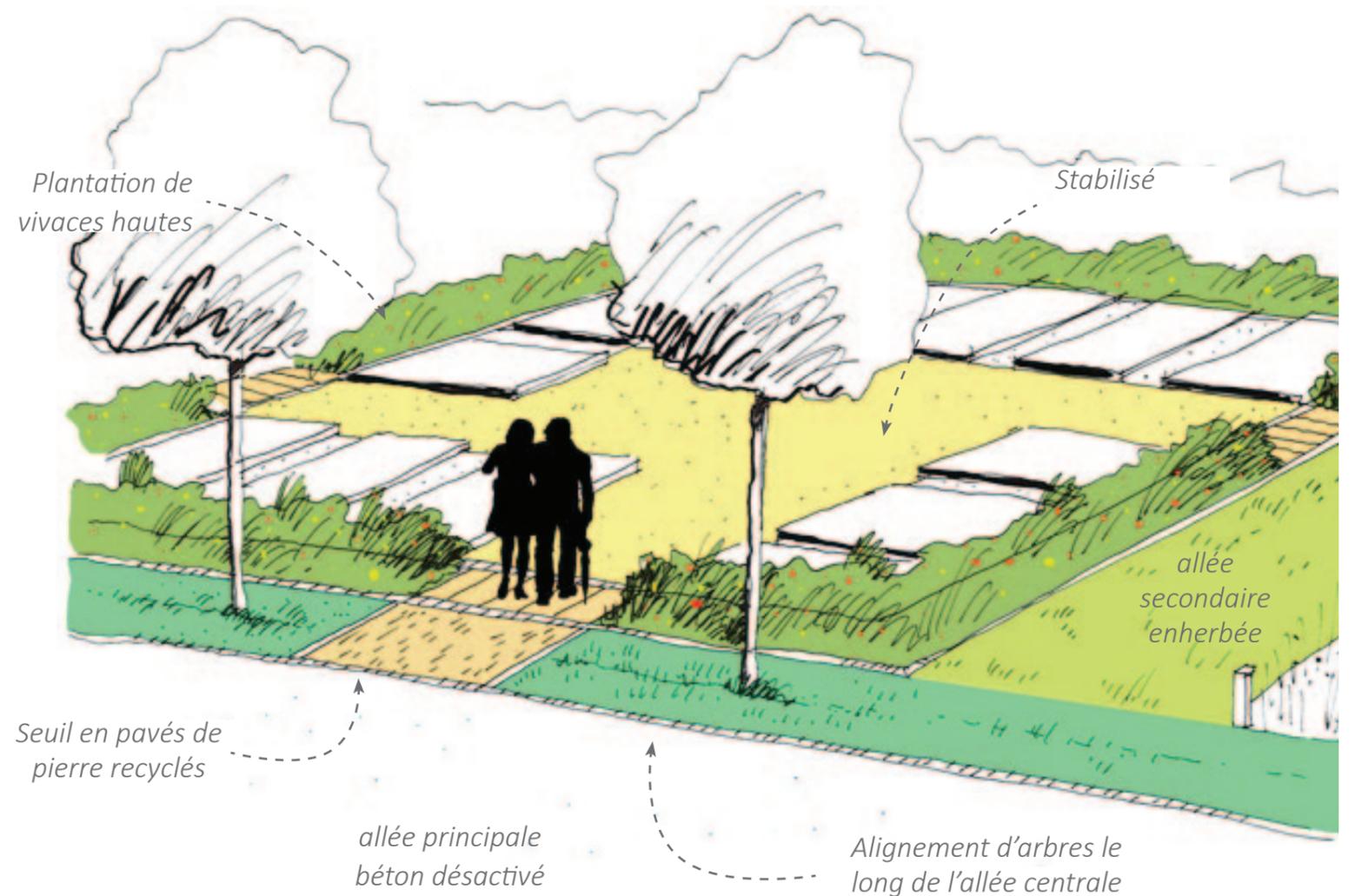
Une alternative à l'ensemencement est la pose d'un gazon acheté en rouleaux, ce qui permet d'obtenir un résultat optimal immédiatement. Il s'agit cependant d'une technique beaucoup plus onéreuse. Dans le cas où des sépultures s'ouvriraient par le devant, il existe également des plaques de gazon permettant de recouvrir facilement les ouvertures. Sinon, on peut utiliser un gazon de regarnissage qui se développe rapidement.

Une autre option est de laisser se développer la végétation spontanée en arrachant manuellement les individus de grands gabarits et en conservant les rampants et les espèces plus rases. Au fil des arrachages et des tontes, on peut obtenir un couvert végétal intéressant sur les allées et souvent très résistant.

PROTÉGER LES ALLÉES ENHERBÉES



Lors de travaux faisant intervenir des matériels lourds ou à chenilles, il est important de protéger la pelouse. De simples planches sont souvent suffisantes pour éviter les ornières.



Cimetière paysager de Gerland (21), Agence Mayot-Toussaint-paysagistes concepteurs, 2016.

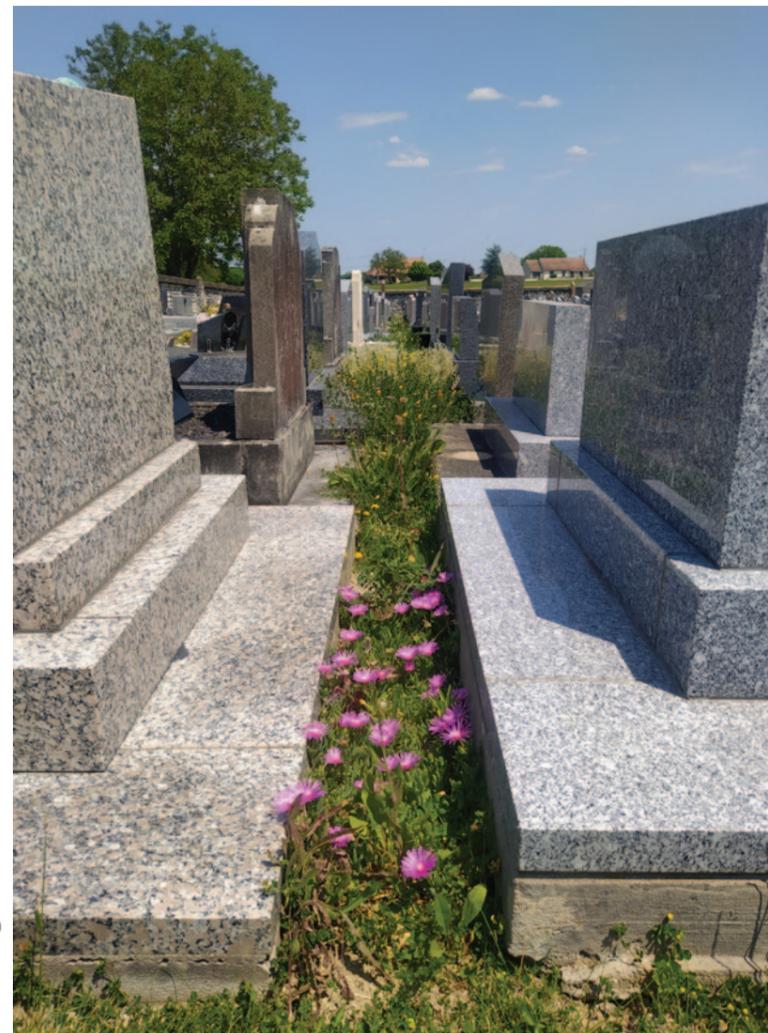
OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTRETENIR

INTER-TOMBES, TÊTES ET PIEDS DE TOMBES

Les parties les plus anciennes des cimetières présentent fréquemment une organisation peu rectiligne avec des espacements irréguliers entre les sépultures. Ces espaces libres entre les tombes, en bout d'allées ou encore le long des murs, génèrent une charge d'entretien conséquente. Depuis l'arrêt des pesticides, ces interstices nécessitent souvent un désherbage manuel. Les inter-tombes, les têtes et les pieds de tombes sont donc particulièrement ciblés lors du processus de végétalisation. Plusieurs solutions peuvent être mises en place afin d'en limiter l'entretien.

Lorsque les espaces libres sont suffisamment larges pour le passage d'une tondeuse, ils peuvent être engazonnés avec une semence adaptée au cimetière ; ils nécessiteront par la suite une tonte ponctuelle. Dans le cas où l'espace est suffisant pour être fauché et qu'il ne nécessite pas de passage, il peut également être fleuri à moindre coût en semant par exemple un **mélange de graines** (vivaces, jachère fleurie) permettant d'assurer une floraison longue sans occasionner un entretien important ; ces mélanges demandent en effet peu d'eau et une fauche annuelle en fin de saison. Ces plantations sont particulièrement adaptées en têtes de tombes.

Pour les autres typologies, il est possible de végétaliser à l'aide de **vivaces rampantes et autres couvre-sols** qui vont venir tapisser les espaces libres. Cette solution présente plusieurs avantages : une fois le tapis végétal bien fourni et en place, il limite le développement des adventices, demande peu d'entretien, protège les sols en pentes de l'érosion et du ravinement et son éventuel fleurissement apporte du dynamisme à l'espace.



© CAUE 36

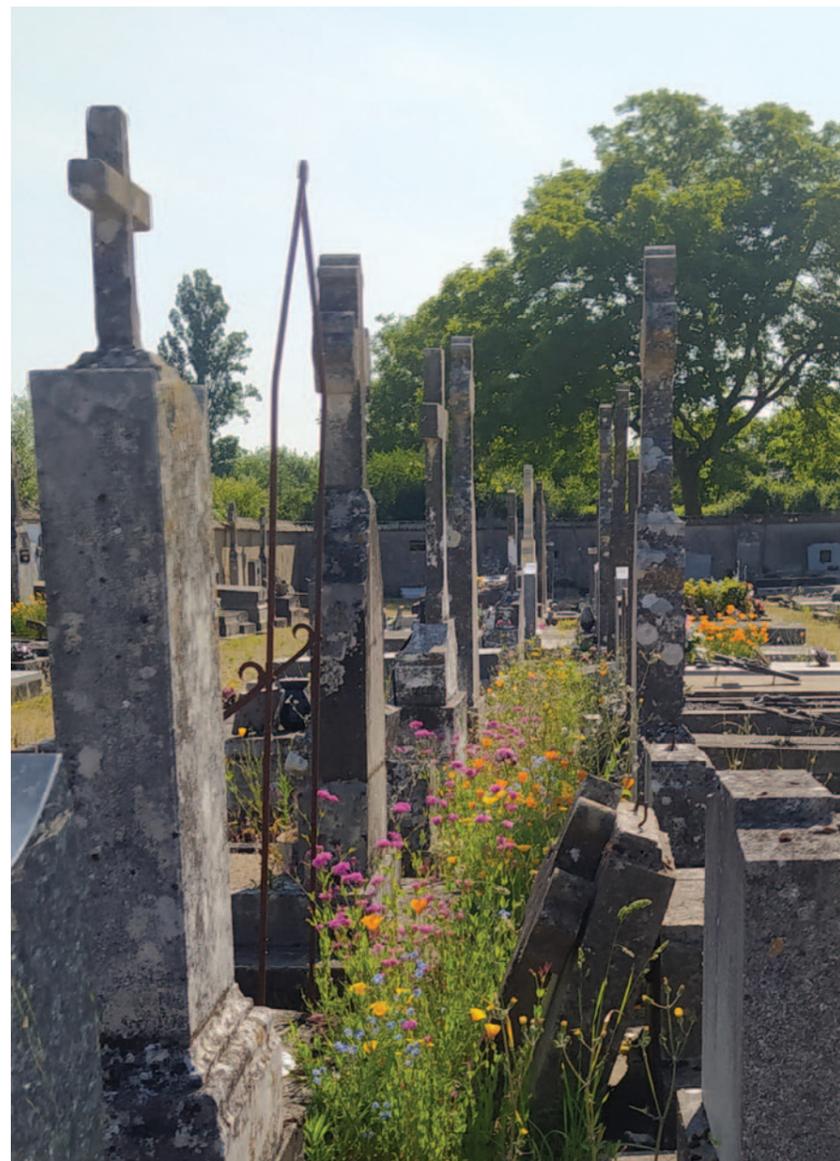
A Lucay-le-Mâle (36), les têtes de tombes ont été semées d'un mélange contenant différentes espèces. Au bout de trois ans, le delosperma (famille des pourpiers) reste celle dominante ayant recouvert tout l'espace inter-tombe. Aujourd'hui, cette zone représente un temps d'entretien beaucoup moins important avec le passage de la binette une fois par an.

OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTREtenir

INTER-TOMBES, TÊTES ET PIEDS DE TOMBES

Certains espaces libres peuvent également être plantés de **vivaces plus hautes** lorsqu'elles ne gênent pas la circulation des usagers ou ne menacent pas de s'étaler sur les sépultures. En général, ces plantations sont bien adaptées pour les espaces libres plus isolés et assez larges. Les essences plantées doivent être rigoureusement choisies et adaptées aux conditions d'exposition, souvent ensoleillées dans les cimetières, mais aussi au type de sol en place. Elles doivent également être assez rustiques pour passer l'hiver, demander peu d'eau en été, être plutôt résistantes à la sécheresse. Il est également intéressant d'avoir des espèces à feuillage persistant, qui continueront à protéger le sol en hiver.

Même si toutes les caractéristiques semblent correspondre, il est prudent de **réaliser des tests** sur une petite portion du cimetière dans un premier temps, afin de s'assurer de la bonne reprise de l'espèce choisie et du rendu obtenu. Si le test est concluant, il peut être reproduit sur le reste du cimetière, sinon les espèces plantées peuvent être réadaptées. Par la suite, il est nécessaire d'effectuer ponctuellement un désherbage manuel en attendant que les plantations se développent suffisamment pour former un tapis, qui étouffera par la suite la pousse des adventices.



© CAUE 36

A Rivarennes (36), les têtes de tombes ont été semées en jachères fleuries. Outre le rendu coloré et esthétique, cet ensemencement a permis de réduire considérablement la charge d'entretien de ces espaces inter-tombes avec une fauche annuelle.

OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTREtenir

SÉLECTION DE VIVACES HAUTES

Achillea millefolium
Achillée millefeuille



HAUTEUR : 30 à 70 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -20°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, bien drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : printemps/été (juin à septembre)

Eschscholtzia californica
Pavot de Californie



HAUTEUR : 30-50 cm
TYPE DE FEUILLAGE : caduc
RUSTICITÉ : -15°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : calcaire, caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : normal à sec
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juin à octobre)

Gaillardia aristata 'Spintop Red'
Gaillarde commune



HAUTEUR : 30 cm
TYPE DE FEUILLAGE : caduc
RUSTICITÉ : -23°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : calcaire, caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : sec, bien drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juin à octobre)

OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTREtenir

SÉLECTION DE VIVACES HAUTES

Dianthus superbus
Oeillet à plumet



HAUTEUR : 40 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -23°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : frais, drainant
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juin à septembre)

Rosmarinus officinalis Prostratus
Romarin rampant



HAUTEUR : 40 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -12°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, drainant
PÉRIODE DE FLORAISON : été (mai à septembre)

Bergenia cordifolia
Bergénia à feuilles cordées



HAUTEUR : 40 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -20°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre, ombre
TYPE DE SOL : argileux, argilo-calcaire, argilo-limoneux, caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais
PÉRIODE DE FLORAISON : printemps (avril à mai)

OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTREtenir

SÉLECTION DE VIVACES BASSES ET RAMPANTES

Phlox douglasii CrackerJack
Phlox nain



HAUTEUR : 15 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -29°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : frais, bien drainé, humifère
PÉRIODE DE FLORAISON : printemps/été (avril à septembre)

Antennaria dioica Rubra
Pied de chat



HAUTEUR : 15- 20 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -30°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec
PÉRIODE DE FLORAISON : été (mai à juin)

Lippia nodiflora
Verveine nodiflore



HAUTEUR : 5- 15 cm
TYPE DE FEUILLAGE : caduc
RUSTICITÉ : -12°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais, bien drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juin à août), croissance rapide

Sedum spurium Fuldaglut
Orpin



HAUTEUR : 10- 15 cm
TYPE DE FEUILLAGE : semi-persistant
RUSTICITÉ : -29°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, bien drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juillet à septembre)

OCCUPER LES ESPACES DIFFICILES À ENTREtenir

SÉLECTION DE VIVACES BASSES ET RAMPANTES

Artemisia schmidtiana 'Nana'
Armoise argentée naine



HAUTEUR : 10 cm
TYPE DE FEUILLAGE : semi-persistant
RUSTICITÉ : -20°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, bien drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juin à août) croissance rapide

Thymus pseudolanuginosus
(Thym laineux)



HAUTEUR : 5-10 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -15°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : été (juillet à septembre) croissance rapide

Delosperma cooperi
Pourpier de Cooper



HAUTEUR : 10 cm
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -10°C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : sec, très drainé
PÉRIODE DE FLORAISON : (mai à octobre) croissance rapide

INTÉGRER LES CLÔTURES AU PAYSAGE

HAIES ARBUSTIVES ET PERSISTANTES

L'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la présence d'une clôture d'au moins 1,50 mètre de haut autour d'un cimetière ; cependant, cette dernière peut adopter plusieurs formes.

Les cimetières ont longtemps été entourés de murs en pierre, le plus souvent construits avec des ressources locales et des pierres typiques de la région.

Ces matériaux résistants, nobles et chaleureux renforcent le caractère historique et patrimonial des cimetières et participent à l'intégration du cimetière dans le paysage. Il est donc impératif de **conserver au maximum les murs existants et de les valoriser, par exemple à l'aide de plantations en pied de murs.**

Ces plantations apportent du dynamisme au cimetière tout en occupant les espaces libres où pourraient pousser des adventices.

La construction de murs en pierre est cependant très onéreuse, c'est pourquoi depuis plusieurs années les nouvelles clôtures sont souvent constituées de poteaux et de panneaux bétons qui desservent le cadre d'un point de vue environnemental et paysager.

Prunus laurocerasus
Laurier-palme



HAUTEUR : 1,50- 2 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -20°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre, ombre
TYPE DE SOL : argileux, argilo-limoneux, caillouteux
HUMIDITÉ DU SOL : frais, drainant

Ligustrum ovalifolium 'Aureum'
Troène doré



HAUTEUR : 2 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -18°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : argilo-calcaire, argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais, drainant

INTÉGRER LES CLÔTURES AU PAYSAGE

HAIES ARBUSTIVES ET PERSISTANTES

Il est possible de végétaliser ces types de clôture à l'aide d'un palissage d'espèces végétales grimpantes, qui vont atténuer l'aspect brut et très minéral du béton.

Il existe également une autre alternative aux murs en pierre qui s'intègre tout aussi bien dans le cadre architectural et paysager : la haie végétale. Longtemps délaissée car nécessitant de l'entretien, elle apporte une réelle plus-value paysagère, agit en faveur de la biodiversité, tempère le caractère très minéral du cimetière et **participe au rafraîchissement du site en été**. Une haie d'arbustes à feuillage persistant est bien adaptée pour clore le cimetière et participe à la création d'un environnement propice au recueillement et est moins austère.

Peu importe sous quelle forme, en haie, en palissage ou en pied de mur, il est important de bien choisir les espèces à planter. Il faut s'assurer que l'essence choisie soit bien adaptée au sol, à l'exposition et aux températures hivernales afin d'assurer une bonne reprise après la plantation, mais également qu'elle ne génère pas d'entretien trop conséquent, que ce soit en arrosage ou en taille. Il faut également **éviter de réaliser des plantations mono-spécifiques** (composées d'une seule essence) qui sont peu propices à la biodiversité et moins résilientes face aux maladies.

Photinia fraseri 'Red Robin'
Photinia 'Red Robin'



HAUTEUR : 2- 3 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -15°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : argilo-limoneux
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais, bien drainé

Prunus lusitanica
Laurier du Portugal



HAUTEUR : 4 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : -15°C
EXPOSITION : soleil, mi-ombre
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais, drainant

INTÉGRER LES CLÔTURES AU PAYSAGE

EXEMPLES DE CLÔTURES MAÇONNÉES ET DE HAIES ARBUSTIVES

Plantation des pieds de murs



Fontgombault (36)



Rivarennnes (36)



Ecueillé (36)



Saint-Christophe-en-Bazelle (36)

Palissage des murs



Cimetière du Merle-Blanc, Argenton-sur-Creuse (36)

Haies mixtes



Cimetière Saint-Denis, Châteauroux



Cimetière paysager d'Orsennes (36)



Cimetière de Luçay-le-Mâle (36)

APPORTER DE L'OMBRE ET DES FORMES VÉGÉTALES

Historiquement, l'arbre occupait une place symbolique dans les cimetières ; chaque espèce possédait ainsi un sens significatif. Sa présence a depuis progressivement régressé, à l'exception du cyprès, symbole d'immortalité, que l'on trouve encore fréquemment.

Souvent perçu comme une contrainte à cause de l'étalement de ses racines et de l'entretien qu'il génère, l'arbre peut pourtant apporter des solutions aux problématiques actuelles des cimetières. Le planter lors du réaménagement d'un cimetière ou de la conception d'une extension, en bosquet, en alignement ou isolé, permet de structurer l'espace en apportant de la verticalité. Il favorise également **un cadre plus agréable en ombrageant l'espace et en apportant de la fraîcheur en été**, tout en renforçant la qualité paysagère des lieux et en valorisant les équipements.

Si des arbres sont déjà présents dans le cimetière, il est important de les recenser, de déterminer leur état général et d'identifier les éventuelles problématiques relatives à leur cohabitation avec les sépultures ou les allées goudronnées. Par la suite, il est nécessaire de réaliser un suivi sanitaire régulier de tous les individus (anciens ou plantés) afin d'identifier les sujets malades avant une éventuelle contamination du reste de la population ; un arbre peut paraître sain à l'extérieur et pourtant être fragilisé.



Apport d'ombre et plantation en pieds d'arbre au cimetière d'Abscon (59). © La voix du Nord / VDN

APPORTER DE L'OMBRE ET DES FORMES VÉGÉTALES

Avant plantation, il est nécessaire de bien sélectionner des espèces adaptées aux cimetières, qui supportent bien la sécheresse, sont bien adaptées au sol en place et qui ne génèrent pas un entretien important.

Il faut ainsi éviter les arbres de trop grands gabarits, mais aussi ceux dont les feuilles/fleurs/fruits sont susceptibles de tâcher les sépultures. On peut même opter pour des arbres à feuilles persistantes, qui conservent leur feuillage toute l'année et apportent une plus-value en hiver. Lorsque les arbres sont plus éloignés des sépultures, on peut opter pour des gabarits un peu plus volumineux. Dans tous les cas, il est recommandé de planter des arbres de plusieurs espèces différentes afin de garantir **une meilleure résilience des plantations en cas de maladies notamment**. Il faut également privilégier les espèces possédant un **système racinaire pivotant**, dont la racine principale s'étend verticalement. Ce type d'enracinement permet une meilleure cohabitation lorsque l'arbre est planté proche des sépultures. Lors de la plantation, il est également conseillé d'installer des **barrières anti-racines** qui limiteront le développement des racines vers les sépultures et donc leur dégradation. Après plantation, un arbre nécessite un arrosage régulier et une taille de formation progressive pour lui donner la forme souhaitée pendant les premières années, le temps d'assurer une bonne reprise et un bon développement. Par la suite, des tailles d'entretien plus espacées, qui consistent à retirer les bois morts, suffisent.



Châtaignier au cimetière du Plomeux à Wasquehal (59)
© JuliusMassius

APPORTER DE L'OMBRE ET DES FORMES VÉGÉTALES

SÉLECTION D'ESSENCES ADAPTÉES AUX CIMETIÈRES

Liquidambar styraciflua
Copalme d'Amérique



HAUTEUR À MATURITÉ : 15- 20 m
LARGEUR À MATURITÉ : 5- 6 m
TYPE DE FEUILLAGE : caduc, feuilles de 10 à 20 cm de long
RUSTICITÉ : - 15 °C, - 20 °C pour certains cultivars
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argileux, argilo-limoneux
HUMIDITÉ DU SOL : frais
CULTIVAR PLUS COMPACT : Liquidambar styraciflua 'Andrew Hewson' (10 m de haut pour 4 m de large)

Magnolia grandiflora
Magnolia à grandes fleurs



HAUTEUR À MATURITÉ : 10 - 15 m
LARGEUR À MATURITÉ : 8 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant, feuilles de 15 à 20 cm de long
RUSTICITÉ : - 15 °C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argileux, argilo-limoneux
HUMIDITÉ DU SOL : frais, bien drainé
CULTIVAR PLUS COMPACT : Magnolia grandiflora 'Workman' (6 m de haut pour 5 m de large)

Cupressus sempervirens
Cyprès de Provence



HAUTEUR À MATURITÉ : 10- 15 m
LARGEUR À MATURITÉ : 2 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ : - 15 °C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec, bien drainé
CULTIVAR PLUS COMPACT : Cupressus sempervirens 'Totem' (4 à 7 m de haut pour 0,5 à 1,20 m de large)

Attention : choisir des cultivars en fonction des dimensions souhaitées mais surtout adaptés au type de sol en place.

APPORTER DE L'OMBRE ET DES FORMES VÉGÉTALES

SÉLECTION D'ESSENCES ADAPTÉES AUX CIMETIÈRES

Quercus ilex
Chêne vert



HAUTEUR À MATURITÉ : 15- 20 m
LARGEUR À MATURITÉ : 10- 12 m
TYPE DE FEUILLAGE : persistant
RUSTICITÉ :- 12 °C
EXPOSITION : soleil , mi-ombre
TYPE DE SOL : argileux, argilo-limoneux, caillouteux, calcaire
HUMIDITÉ DU SOL : sec

Quercus cerris
Chêne de Bourgogne



HAUTEUR À MATURITÉ : 20- 25 m
LARGEUR À MATURITÉ : 10- 15 m
TYPE DE FEUILLAGE : caduc
RUSTICITÉ :- 20 °C
EXPOSITION : soleil
TYPE DE SOL : argileux, argilo-calcaire, argilo-limoneux
HUMIDITÉ DU SOL : sec, frais

Liriodendron tulipifera 'Fastigiata'
Tulipier de Virginie



HAUTEUR À MATURITÉ : 10- 15 m
LARGEUR À MATURITÉ : 6 - 7 m
TYPE DE FEUILLAGE : caduc, feuilles de 10 à 15 cm de long
RUSTICITÉ :- 25 °C
EXPOSITION : soleil , mi-ombre
TYPE DE SOL : argileux, argilo-calcaire, argilo-limoneux
HUMIDITÉ DU SOL : frais
CULTIVAR PLUS COMPACT : 'Fastigiata' est un cultivar moins haut et au port plus étroit que le Liriodendron tulipifera type.

Attention : choisir des cultivars en fonction des dimensions souhaitées mais surtout adaptés au type de sol en place.

CONCEVOIR DES EXTENSIONS
QUALITATIVES

ESQUISSE DES INTENTIONS DE PROJET

Lors de la végétalisation d'un cimetière existant, il est parfois difficile de mettre en place de bonnes solutions pour réduire ou faciliter l'entretien car il faut s'adapter aux éléments déjà présents. C'est pourquoi il est important de bien concevoir les futures extensions pour intégrer et organiser dès la création tous les éléments permettant de bénéficier d'un cimetière agréable et paysager, sans pour autant occasionner une charge d'entretien trop lourde.

Dès les premières réflexions, l'esquisse ou le schéma sur une vue aérienne ou un cadastre permettent de dégager de premières intentions. Il s'agit de poser des idées, identifier les contraintes liées au programme (espace cinéraire, préau d'entrée, caveau d'attente...), au site (accessibilité, surfaces, limites...) et prendre en compte ses qualités (paysage, vues, orientations, contexte bâti, matériaux, végétations...).

C'est pourquoi il est essentiel de concevoir le plan de la totalité de l'extension dès le début, même si elle est par la suite réalisée en plusieurs phases. Cela permet d'organiser au mieux l'agencement et d'optimiser l'espace parfois restreint. Il convient également de réaliser une partie des plantations dès que le plan définitif est acté ; les arbres et arbustes prennent en effet du temps pour pousser et atteindre les dimensions et l'aspect souhaité.

Plusieurs éléments participent à la conception d'une extension qualitative et facile d'entretien :

- Les allées principales devront être recouvertes par un **revêtement capable de supporter le passage semi-régulier de véhicules, parfois assez lourds**. Si le revêtement choisi est imperméable, il est impératif de prévoir un système de gestion des eaux pluviales sur les allées.
- Les allées secondaires peuvent être engazonnées : cette solution permet non seulement l'infiltration des eaux pluviales, mais elle a également un coût très raisonnable et nécessite seulement une tonte ponctuelle en entretien. Il faut cependant étudier la possibilité que l'engazonnement soit altéré par le passage occasionnel des véhicules si l'allée n'est pas complète ; on peut alors **mettre en place un revêtement temporaire dans un premier temps, puis réaliser l'engazonnement** lorsque les conditions de passage sur l'allée le permettront.

CHOISIR DES MATÉRIAUX LOCAUX, ADAPTÉS AUX USAGES



Intégration de la végétation basse et utilisation de la pierre de comblanchien et de pavés recyclés pour les espaces réservés aux concessions. Cimetière de Gerland (21). Agence Mayot-Toussaint - paysagistes, 2016

ESQUISSEZ DES INTENTIONS DE PROJET

LIMITER LES INTERSTICES, ANTICIPER LA POUSSE DES VÉGÉTAUX

- **L'alignement des sépultures et l'harmonisation de leurs dimensions** permettent de former des bandes en têtes de tombes et des allées de largeur constante et uniforme pour faciliter le passage du matériel d'entretien (tondeuse, débroussailleuse).
- **L'accolement des sépultures** permet de réduire les espaces inter-tombes, qui demandent de l'entretien. Si des espaces subsistent, une végétalisation à l'aide de vivaces tapissantes reste l'une des meilleures solutions pour contrôler la pousse d'espèces indésirables.
- Des espaces de plantation de vivaces, d'arbustes et d'arbres permettent d'intégrer au mieux la végétation au cimetière ; on peut ainsi **prévoir des fosses de plantation suffisamment éloignées des caveaux** pour planter des arbres, créer des massifs faciles d'entretien qui apportent du dynamisme au cimetière.

INTÉGRER LES NOUVEAUX USAGES



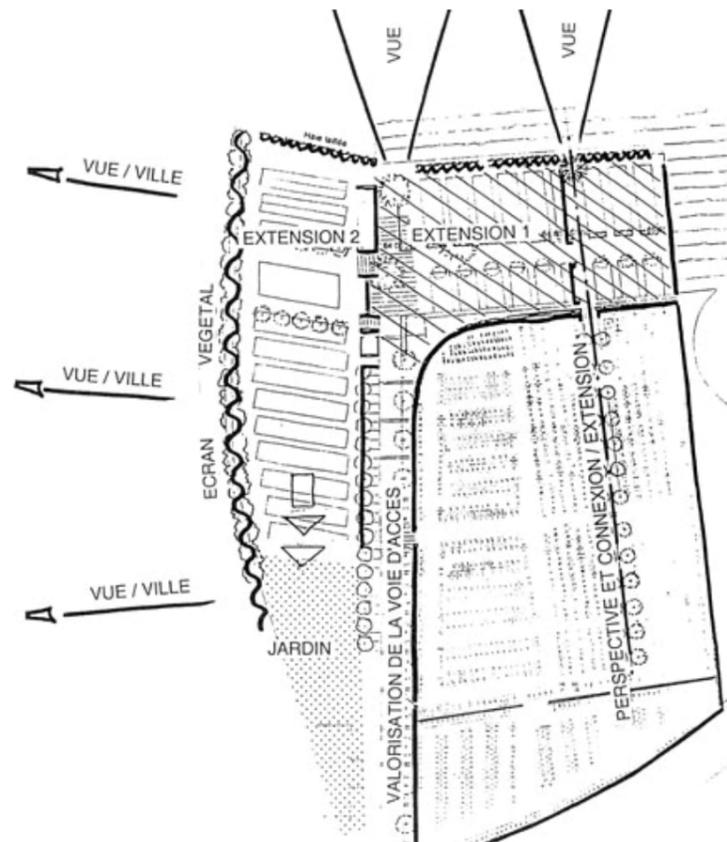
Un bâtiment central permet de stocker le matériel d'entretien et offre un lieu abrité pour les cérémonies. Cet aménagement permet de répondre à la pratique de plus en plus courante des enterrements civils nécessitant un lieu de rassemblement couvert à l'entrée des cimetières.

Extension du cimetière d'Auvers-le-Hamon (72), Lauréat (Prix de l'Aménagement) du Prix 2016 de l'Architecture, de l'Aménagement et du Patrimoine. BAPST Lorraine - architecte, FEUILLE A FEUILLE - paysagistes, 2015.

ESQUISSEZ DES INTENTIONS DE PROJET

SE RACCROCHER AU SITE

Lors des premières esquisses, il est important de prendre en compte les vues données par le site. Elles permettent de connecter le projet à son contexte, d'établir un lien constant entre l'aménagement futur et son environnement proche et lointain. L'intégration urbaine et paysagère du cimetière lui donnera une force et un réel ancrage.



Prise en compte des vues vers la ville et le paysage viticole dans l'extension du cimetière de Montreuil-Bellay (49). Anne et Pierre de Coquereaumont, Hervé Lebreton architectes, 2004.

INTÉGRER LES ÉLÉMENTS DE COMPOSITION



Le jardin du souvenir est composé de murs en terre provenant du site qui intègrent la fonction de columbarium et libèrent ainsi des espaces pour le recueillement et les cavurnes. Extension du cimetière d'Audrieu (14), DVN Architectes et Thierry Leverrier Paysagiste, 2008.

LA COMMUNICATION
ET LA SENSIBILISATION

COMMUNIQUER SUR UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Plusieurs outils et stratégies de communication peuvent être mis en oeuvre pour sensibiliser les usagers :

- La publication d'un article (journal local, site internet de la commune...)
- La mention des projets relatifs au cimetière dans le discours de vœux du maire.
- La transmission par courrier d'une note informative aux habitants.
- L'affichage de panneaux à l'entrée et dans les allées du cimetière.
- L'organisation d'animations, de visites techniques à l'échelle de la commune avec une partie spécialement dédiée au cimetière.
- L'appel aux volontés bénévoles de la commune pour entretenir le cimetière lors d'événements particuliers (Printemps des cimetières...).
- La création d'ateliers pédagogiques avec les scolaires sur le projet.
- La labellisation (Eco Jardin...)

Visites Techniques automnales | 2022

Entretien sans pesticides des cimetières

Depuis le 1^{er} juillet 2022, l'usage des pesticides n'est plus autorisé dans les cimetières. Cette réglementation vient compléter la loi Labbé entrée en vigueur en 2017.

Les cimetières sont des lieux particuliers, tant par leur usage que pour les contraintes d'entretien. Nous vous proposons d'en visiter quatre cette année sur le département de l'Indre qui ont expérimenté le zéro pesticides dans leur cimetière.

— 27 octobre, de 10h à 12h
Salle des Fêtes
Luçay-le-Mâle (36)

— 24 novembre, de 10h à 12h
Salle des fêtes
Fontgombault (36)

— 25 novembre, de 10h à 12h
Lieu transmis à l'inscription
Argenton-sur-Creuse (36)

— 30 novembre, de 14h à 16h
Cimetière de Cré
Châteauroux (36)

Partenaires financiers : République Française, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de l'Environnement et du Climat, Loire Valley, Fontgombault, Argenton-sur-Creuse, Cimetière de Cré Châteauroux.

Partenaires techniques : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de l'Environnement et du Climat, Loire Valley, Fontgombault, Argenton-sur-Creuse, Cimetière de Cré Châteauroux.

Pour vous inscrire, merci de nous envoyer une réponse par mail à info@cpiebre-berry.fr avec les informations suivantes : nom de la commune; nombre de personnes présentes ainsi que leur noms et fonctions; dates et intitulés des visites techniques auxquelles elles participent.

CPIE Brenne-Berry
info@cpiebre-berry.fr
02 54 39 23 43

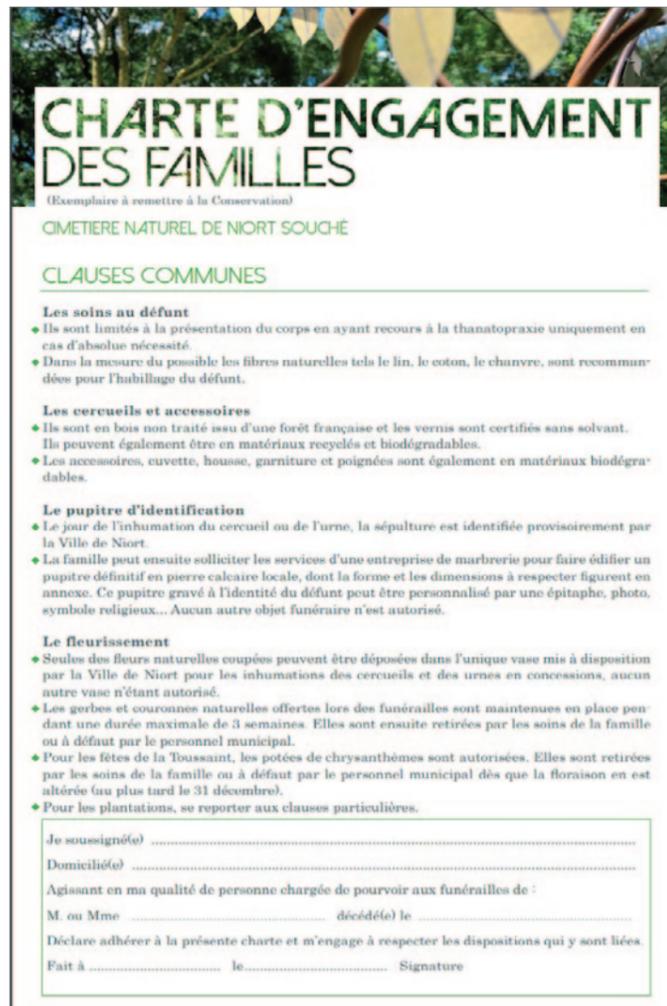
En 2022, des visites techniques dans des cimetières ayant arrêté les produits phytosanitaires ont été organisées par le CPIE Brenne-Berry.



Panneau de communication au cimetière Saint-Paul d'Argenton-sur-Creuse (36) fournis lors de l'Opération Zéro Pesticide.

IMPLIQUER LES FAMILLES

La rédaction d'un règlement par la commune peut être le moyen de contrôler la bonne tenue des sépultures par les familles et d'intégrer les principes de végétalisation à cet entretien. Pour marquer l'engagement des familles, la commune peut élaborer une charte permettant de rappeler les clauses relatives au fleurissement et la décoration des sépultures. Elle peut s'accompagner de documents annexes permettant d'orienter au mieux les usagers (règlement intérieur, palette végétale conseillée, attestation de suivi...)



A Niort (79), le cimetière naturel de Souché fait l'objet d'une charte rappelant les conditions d'aménagement des sépultures dans le respect de l'environnement et des défunts.

GLOSSAIRE

ADVENTICES : appelées «plantes nuisibles» ou «mauvaises herbes», ce sont des plantes qui poussent spontanément et qui sont indésirables.

BÉTON DÉSACTIVÉ : Également appelé «béton lavé», c'est un béton à granulats apparents obtenu par application (ex : pulvérisation) d'un désactivant, puis par un brossage ou un lavage sous pression après la prise de celui-ci.

CULTIVAR : Variété d'une espèce végétale, généralement obtenue par sélection, qui possède des caractéristiques modifiées par rapport à l'espèce type.

ESPACE CINÉRAIRE : espace destiné au dépôt des urnes cinéraires et/ou à la dispersion des cendres des défunts.

HYDROSEEDING OU ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE : méthode de « semis » qui permet d'implanter une végétation herbacée sans préparation du sol sur des zones vastes et/ou de différentes typologies.

HYDROMULCHING : Méthode utilisant les principes de l'hydroseeding mais répondant à des contraintes de sol plus spécifiques. On associe aux semences un complexe fibreux appelé « mulch » et des conditionneurs de sol.

JACHÈRE FLEURIE : Surface inutilisée et plantée de fleurs annuelles de manière à réduire l'entretien tout en apportant une plus-value paysagère.

MULCHING : Technique de tonte hachant finement la pelouse de manière à pouvoir la laisser reposer sous forme de particules après le passage de la tondeuse. Elle s'effectue via un équipement spécifique disponible sur certaines tondeuses.

MYCORHIZER : Action d'apporter un champignon mycorhizien entrant en symbiose avec les racines des végétaux. Le complexe obtenu favorise la nutrition et le développement des espèces végétales.

NOUE PAYSAGÈRE : Petit fossé avec des pentes douces, peu profond, qui recueille les eaux pluviales.

PLANTE PERSISTANTE : Une espèce est persistante lorsqu'elle conserve son feuillage durant toute l'année.

PLANTE VIVACE : Plante dont la durée de vie est de plusieurs années, contrairement aux plantes annuelles.

RACINE PIVOT : Système racinaire dans lequel la racine principale s'enfonce dans le sol verticalement, de laquelle partent des racines latérales secondaires. Il s'agit d'un type d'enracinement profond.

RACINE TRAÇANTE : Système racinaire dans lequel les racines se développent principalement horizontalement sous la surface du sol à une profondeur relativement faible.

REPRISE DE CONCESSIONS : Démarche entreprise par une commune visant à reprendre en sa possession une concession en état d'abandon à condition que certaines conditions soient respectées.

STABILISÉ RENFORCÉ : Sable compacté dont la stabilité est renforcée par l'utilisation d'un liant. Son aspect naturel l'intègre parfaitement à son environnement tout en empêchant la pousse des adventices.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE

REPORTAGES ET WEBINAIRES

KAIZEN MAGAZINE. (26 octobre 2017). **Le premier cimetière naturel de France** [vidéo]. Youtube.
URL : https://www.youtube.com/watch?v=X0b3uEjMHvM&ab_channel=KaizenMagazine

MINISTÈRES DE L'ÉCOLOGIE DE L'ÉNERGIE ET DES TERRITOIRES. (9 février 2016). **Le cimetière sans pesticides : trucs & astuces des communes engagées dans la démarche «Terre Saine»** [Vidéo]. Youtube. URL : https://youtu.be/VaeWOZyaNzE?si=cofrSjwGsZWMP_uu

FREDON Grand Est. **WEBINAIRES - Gestion durable des espaces publics** [playlist]. Youtube.
URL : <https://youtube.com/playlist?list=PLfGJyxwkQgY3EIDCBKq8UaNGYyqqSzPkk&si=n4nHIQo4Ffda-E1A>

Villes et villages Fleuris HDF. **Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France, les bonnes pratiques** [Playlist]. Youtube.
URL : <https://www.youtube.com/@villesetvillagesFleurisHDF>

FORMATIONS

Le CNFPT : <https://www.cnfpt.fr/nous-connaître/notre-organisation/delegations/lorganisation-administrative-delegation-centre-val-loire/delegation-centre-val-loire/equipe-a-votre-service-delegation-du-centre-val-loire/centre-val-loire>

L'Agence Régionale de la Biodiversité - Centre-Val de Loire : <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/agir/se-former>

La Graine Centre - Centre-Val de Loire : <https://www.grainecentre.org/>

GUIDES ET FICHES CONSEILS

FLANDIN Jonathan, **Guide de conception et de gestion écologique des cimetières**, ARB îdF, 2022.
URL : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/guide_cimetiere2022_bat_web.pdf

FLANDIN Jonathan, PARISOT Christophe, **Guide de gestion écologique des espaces publics et privés**, Natureparif, 2016.
URL : https://www.arb-idf.fr/fileadmin/DataStorage/user_upload/guide_gestion_ecologique_natureparif_2016.pdf

LARRAMENDY Sandrine, **Paysages et entretien des cimetières - Guide**, Plante & Cité, 2017.
URL : <https://www.plante-et-cite.fr/files/ressource/file:1154>

Agence Française pour la Biodiversité, **Ma commune sans pesticide, le guide des solutions**, 2018.
URL : https://territoire-environnement-sante.fr/sites/pnse4/files/fichiers/2020/10/0011_Ma%20commune%20sans%20pesticides%20%20le%20guide%20des%20solutions%20%21.pdf

CPIE Brenne Berry; Indre Nature, **Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages - fiches techniques**, 2017
URL : https://zeropesticide.net/index.php?option=com_content&view=article&id=21&Itemid=143

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier :

Justine Laurent, étudiante stagiaire au CAUE de l'Indre (master Science Sociale- Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial à l'université des Lettres de Limoges). Son implication dans le travail de recherche, d'analyse et de terrain a grandement contribué à la constitution de ce dossier.

Quentin Revel, chargé de mission au CPIE Brenne Berry, dont le retour d'expérience avec l'opération zéro pesticide dans l'Indre et le partage d'informations nous a fortement guidé lors de nos premières réflexions.

Guillaume Forestier, responsable du service espaces verts de la commune de Buzançais, dont les conseils techniques et la disponibilité nous ont permis de mieux comprendre les enjeux liés à la végétalisation et d'étoffer notre discours.

Gilles Dézécot, chargé de mission à Indre Nature, pour son retour d'expérience avec l'opération zéro pesticide dans l'Indre et sa participation lors de la présentation auprès des élus et techniciens.

L'Association des Maires de l'Indre, pour nous avoir sollicités lors de la réunion d'information destinée aux élus et aux techniciens afin de présenter les enjeux de la végétalisation des cimetières.

Enfin, nous souhaitons remercier les techniciens et élus présents lors de nos visites, pour le temps qu'ils nous ont consacré et le partage de leur expérience dans leur démarche de végétalisation.

